



PREFECTURE DES ARDENNES

CAHIER – AFFICHE

**Location du droit de chasse sur le domaine public fluvial
pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028**



CAHIER – AFFICHE

Direction départementale des Territoires des Ardennes
3, rue des Granges Moulues 08000 Charleville-Mézières

VNF – UTI des canaux de Picardie et Champagne-Ardenne
76, rue de Talleyrand – 51100 Reims

VNF – UTI Meuse-Ardennes
2, avenue de Montcy Notre Dame 08000 Charleville-Mézières

Location du droit de chasse sur le domaine public fluvial de l'Etat 1^{er} juillet 2019 – 30 juin 2028

A la diligence du Préfet des Ardennes

Il est procédé le 1^{er} juillet 2019 à 9H30

à

l'Hôtel de ville de CHARLEVILLE-MEZIERES

par devant Monsieur le Préfet des Ardennes ou de son délégué, et en présence du chef du service gestionnaire du domaine public fluvial et de la Directrice départementale des Finances Publiques, ou de leurs délégués à l'adjudication :

aux enchères verbales sur deux appels successifs

du droit de chasse sur le domaine public fluvial de l'Etat sur les rivières Aisne, Chiers, Meuse y compris ses dérivations et sur le canal des Ardennes.

Cette adjudication est faite aux clauses et conditions suivantes :

1°) du cahier des charges du 13 mars 2019 fixant les clauses et conditions générales de location par l'Etat du droit de chasse sur le domaine public fluvial dont on pourra prendre connaissance auprès des services gestionnaires désignés ci-dessus.

2°) des clauses spéciales indiquées ci-dessous et des clauses particulières indiquées dans chaque affiche.

Les dossiers de candidatures sont à déposer par écrit auprès de la direction départementale des territoires des Ardennes dans les 30 jours qui suivent la publication de l'avis d'adjudication.

Les dossiers de candidatures comprennent les pièces énumérées dans le cahier des charges.

Après avoir recueilli l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, le préfet fait connaître, au plus tard 30 jours avant la date de l'adjudication, les candidatures retenues par lettre recommandée adressée à chaque candidat. Si un seul candidat est retenu pour un lot, une location amiable lui est proposée.

Au terme de chaque enchère de la première adjudication, le locataire sortant peut faire valoir son droit de préemption sur le lot concerné. La location lui est alors proposée au prix le plus offrant des enchères.

Un candidat autorisé à soumissionner ou bénéficiant d'une location amiable pour un lot a la faculté de prendre part aux enchères verbales pour la deuxième adjudication portant sur les lots non attribués lors de la première adjudication.

Pour les lots non attribués lors la deuxième adjudication verbale, il sera procédé à une adjudication sur soumission cachetée à laquelle ne pourront participer que les candidats ayant bénéficié d'une autorisation à soumissionner ainsi que ceux bénéficiant d'une location amiable. À l'issue de cette adjudication, les lots non adjugés peuvent être mis en réserve à moins qu'il ne soit décidé de les exploiter par voie de location amiable ou par concession de licences à prix d'argent.

LES CLAUSES SPÉCIALES

1°) Le locataire devra, conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique des Ardennes en vigueur, tenir un carnet de prélèvement sur le modèle fourni par la fédération départementale des chasseurs des Ardennes. Ce carnet sera, sur leur demande, mis à la disposition du préfet, des services gestionnaires et des agents chargés de la police de la chasse.

2°) La destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et des espèces exotiques envahissantes est déléguée au locataire. Le locataire est responsable en lieu et place de l'État des dommages causés par ces espèces. Pour les espèces exotiques envahissantes, les dispositions de gestion ou de destruction sont précisées dans le programme d'exploitation défini par le locataire.

3°) Le locataire est soumis à toutes les dispositions des lois et règlements régissant l'exercice du droit de chasse et la gestion des territoires de chasse ainsi qu'aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique des Ardennes en vigueur, notamment en ce qui concerne les différentes mesures de sécurité.

4°) Il est interdit de stationner aux abords des silos de céréales et de graines assimilées.

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 1

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 1

Délimitation :

Du ruisseau de LETANNE au barrage d'Alma, y compris la partie de rivière délaissée à LETANNE, et à l'amont du ruisseau Saint Rémy, la noue de Vincy et la partie déviée du ruisseau de saint Rémy.

Longueur : 4 850 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 503€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M.
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 2

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 2

Délimitation :

De 150 m en aval du barrage d'Alma au PK 130 y compris la dérivation d'Alma.

Longueur : 3 120 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 163€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 3

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 3

Délimitation :

Du PK 130 au PK 127.

Longueur : 3 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

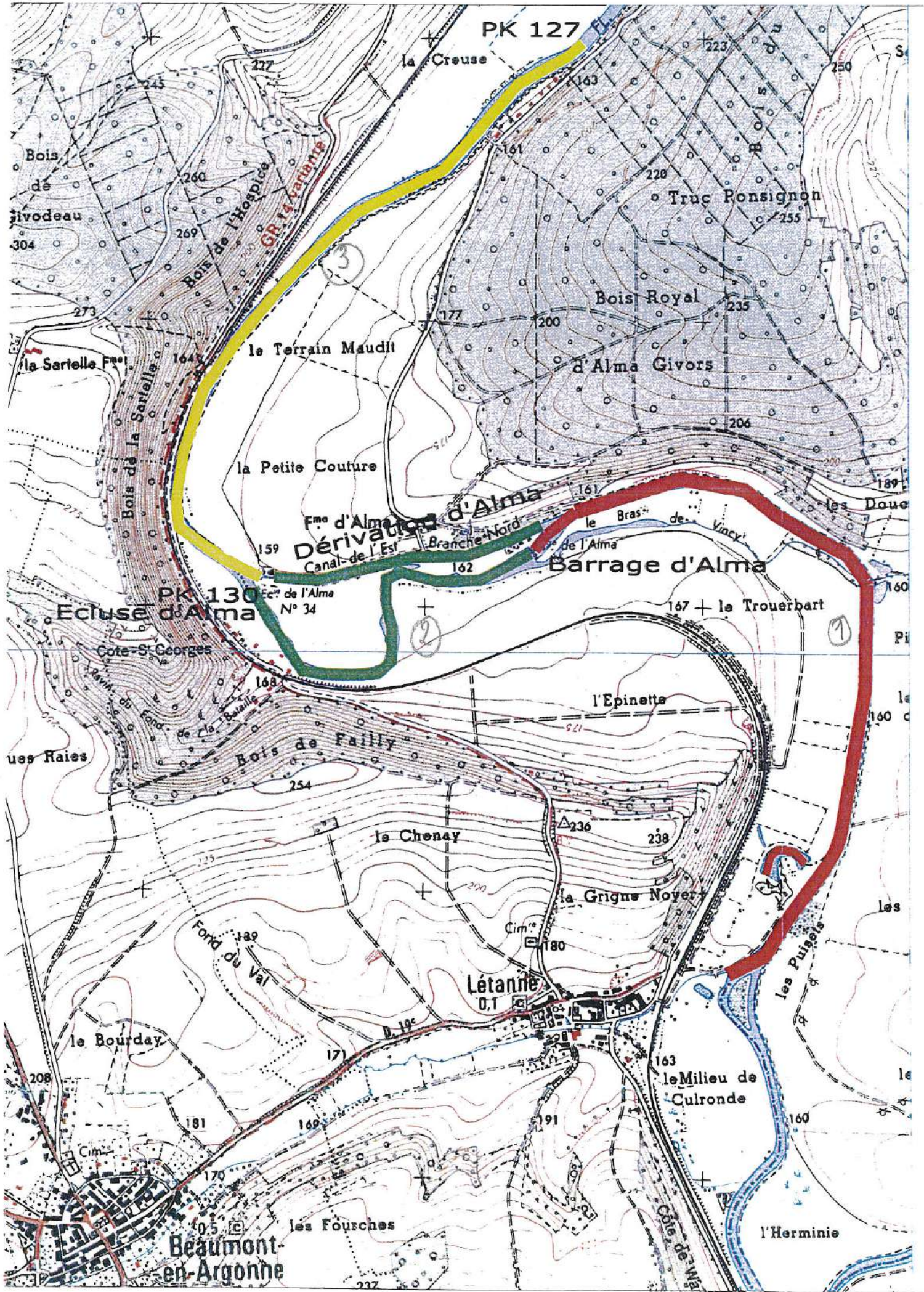
Mise à prix : 78€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°3-2-1



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 4

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 4

Délimitation :

Du PK 127 au PK 124 (déversoir de Mouzon).

Longueur : 2 900 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 93€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 5

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 5

Délimitation :

De l'origine de la vieille Meuse (intersection du fossé d'assainissement des prés de Villemonty à 1 100 m de l'embouchure) à l'embouchure.

Longueur : 1 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 11
(non compris l'adjudicataire)

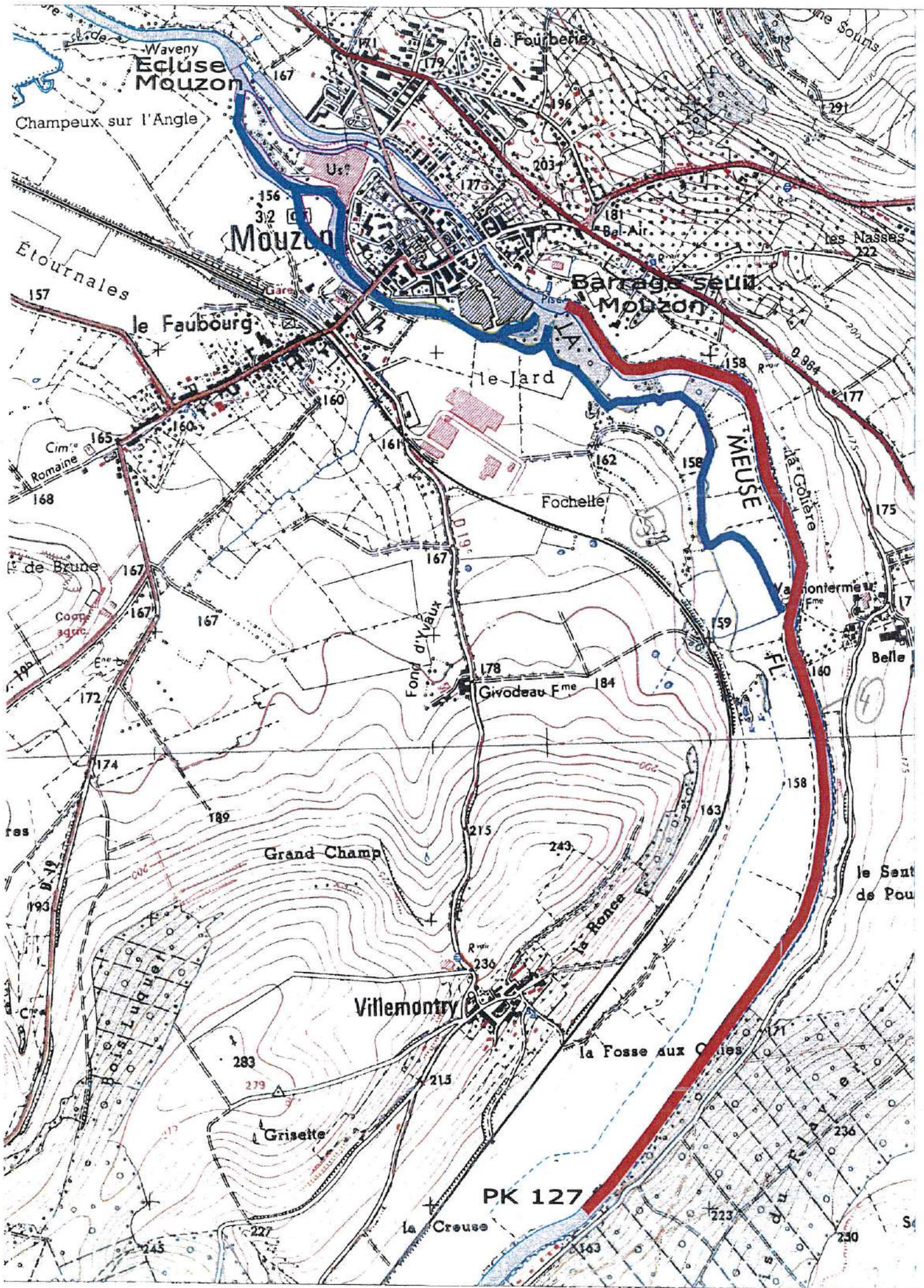
Mise à prix : 30€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°5-4



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 6

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 6

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De la pointe aval de l'île de Mouzon, à Mouzon, à l'extrémité aval de la coupure de Mouzon, y compris la partie de l'ancienne Meuse servant de débouché du ruisseau de Ponçay mais non compris le canal de fuite des usines.

Longueur : 2 750 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 232€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 7

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 7

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'extrémité aval de la coupure de Mouzon, jusqu'à 50 m en amont du barrage de Villers-Devant-Mouzon, (sécurité barrage gonflable) y compris la partie délaissée de la veille Meuse, non compris la dérivation de Remilly.

Longueur : 4 750 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

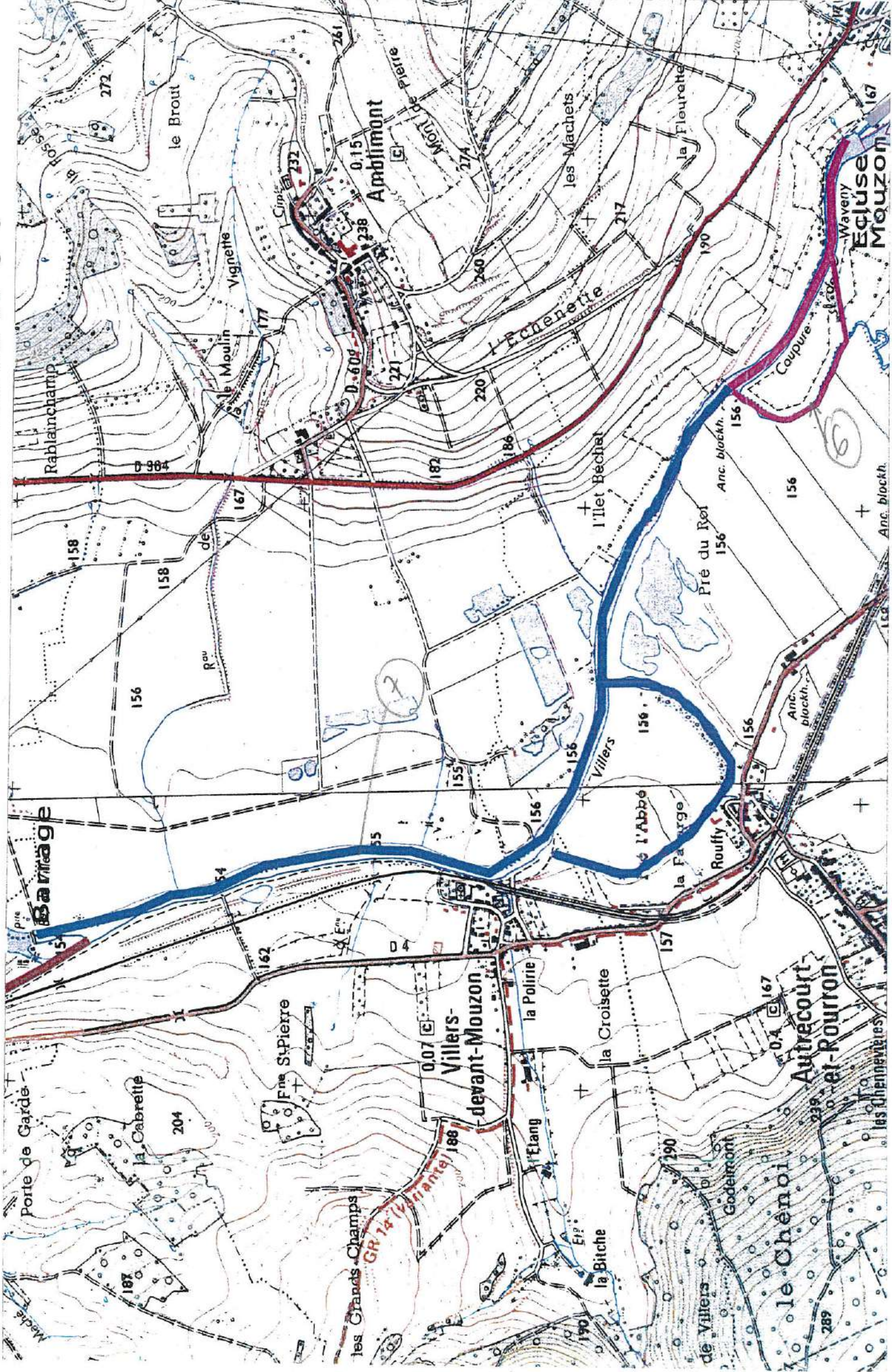
Mise à prix : 297€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°6-7



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 8

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 8

Délimitation :

De 350 m en aval du barrage de Villers-Devant-Mouzon au chemin conduisant à l'abreuvoir du Petit-Remilly, non compris la dérivation de Remilly.

Longueur : 2 800 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 710€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 9

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 9

Délimitation :

Du chemin conduisant à l'abreuvoir du Petit-Remilly à l'axe du Pont de Remilly, non compris la dérivation de Remilly.

Longueur : 2 550 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

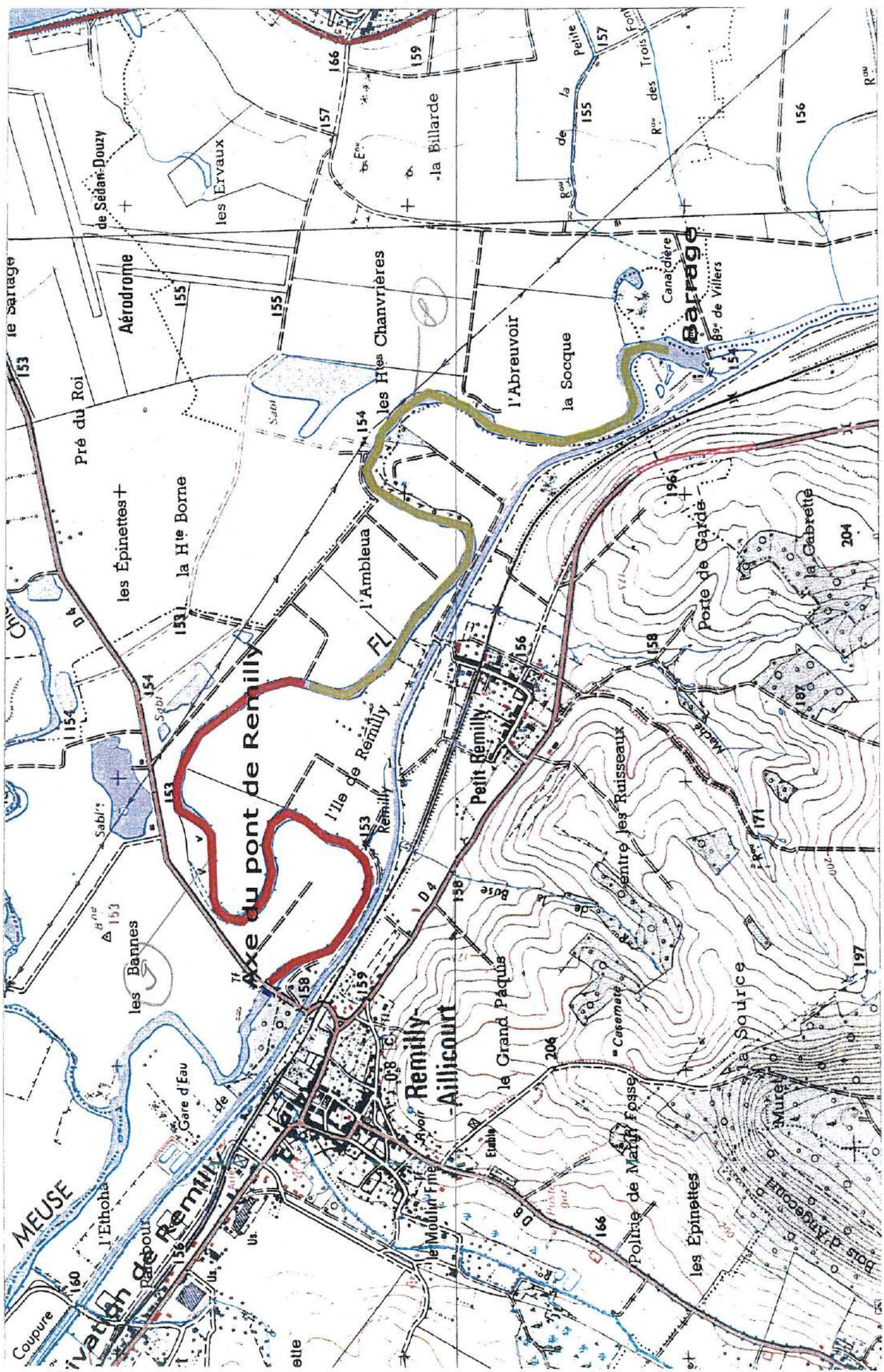
Mise à prix : 425€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°8-9



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 10

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 10

Délimitation :

De l'axe du pont de Remilly à l'axe du pont route de Bazeilles, non compris la dérivation de Remilly.

Longueur : 2 400 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 12
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 205€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 11

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 11

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'axe du pont route de Bazeilles au ruisseau de Pont-Maugis, y compris la coupure de Pont-Maugis, la partie de la dérivation de Remilly située à l'aval de l'écluse et la partie du ruisseau de l'Ennemanne appartenant à l'Etat.

Longueur : 2 800 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

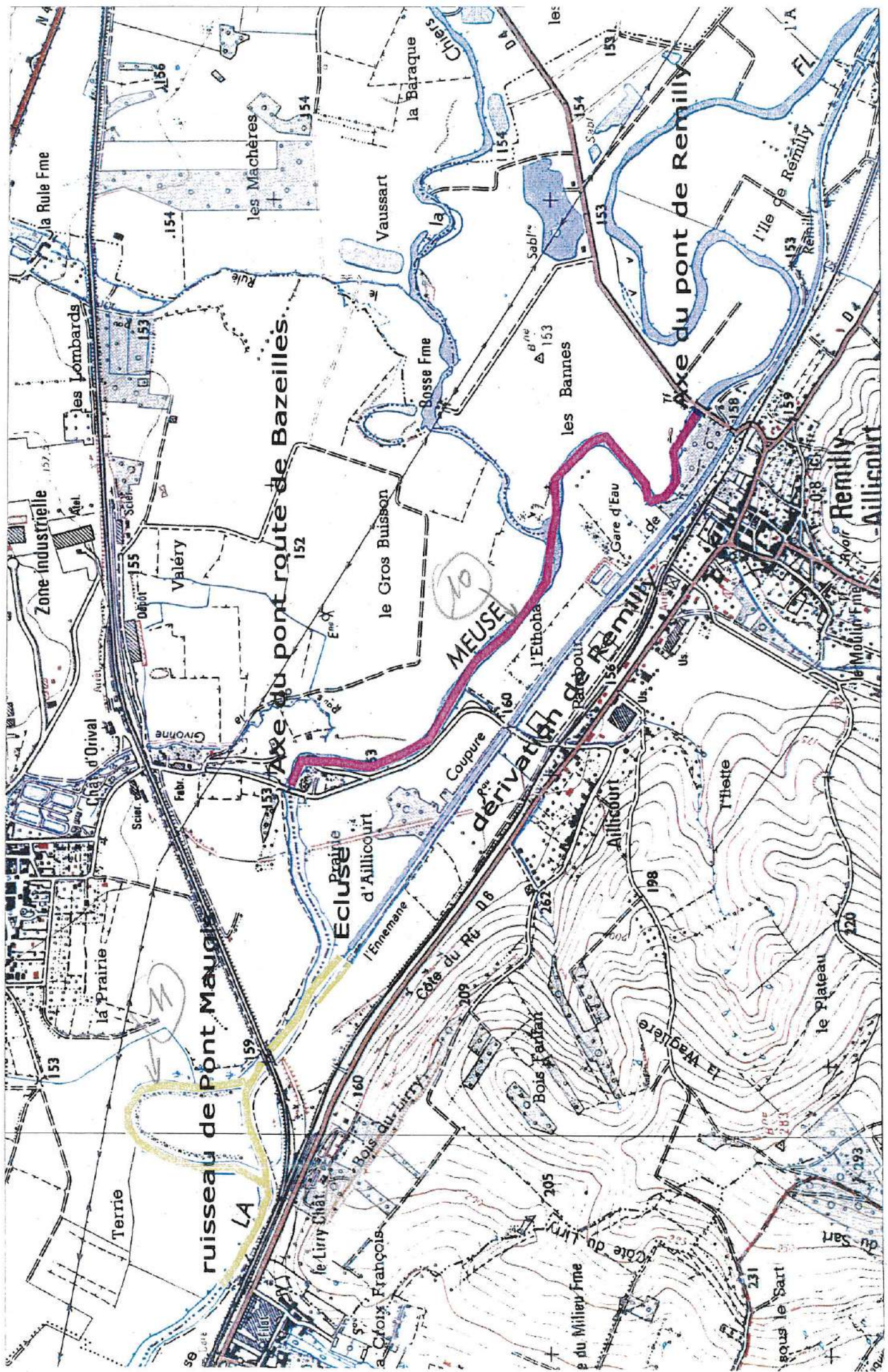
Mise à prix : 188€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°10-11



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 12

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 12

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

La dérivation de Remilly de l'entrée amont à l'écluse, y compris la partie de l'Ennemanne (contre fossé du canal) appartenant à l'Etat.

Longueur : 5 500 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

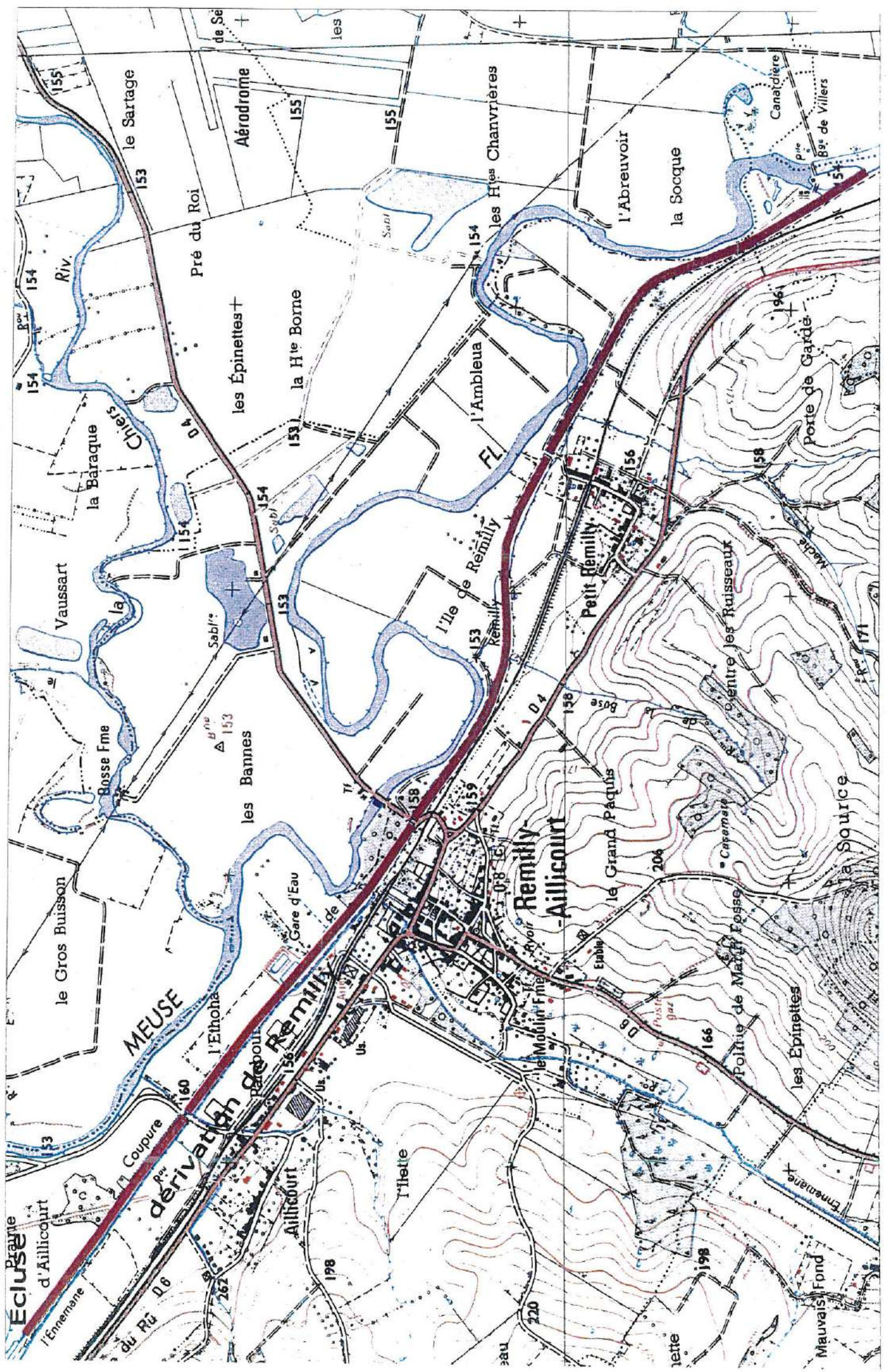
Mise à prix : 223€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°12



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 13

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 13

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du ruisseau de Pont Maugis à la pointe aval de l'Ile de Wadelincourt (PK 108,900).

Longueur : 2 600 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

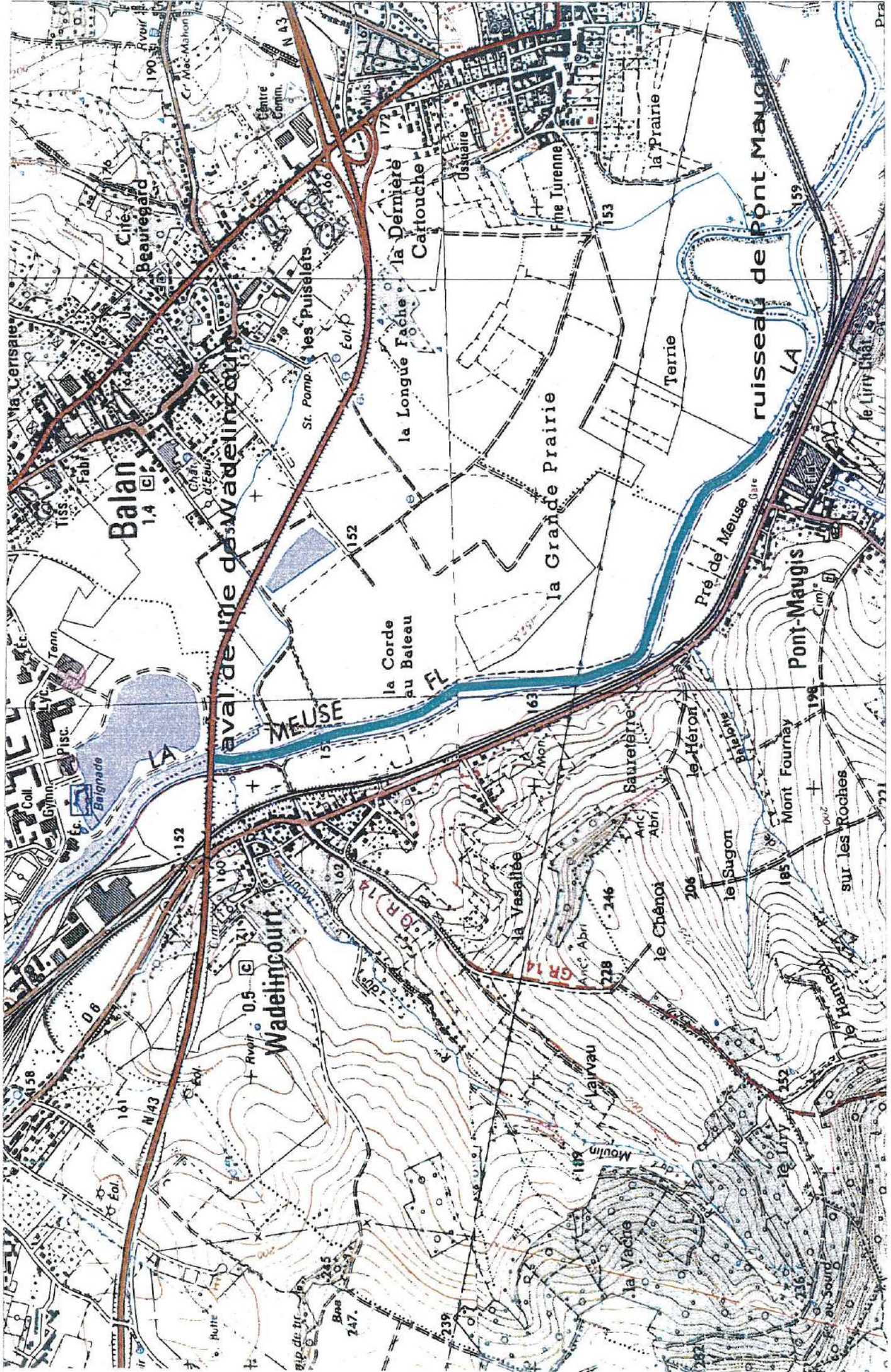
Mise à prix : 157€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°13



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 14

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 14

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du ruisseau du Frenois au barrage de la Tour-à-Glaire, y compris le canal d'amenée de l'usine et la dérivation de Glaire et Villette jusqu'à l'écluse.

Longueur : 3 050 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

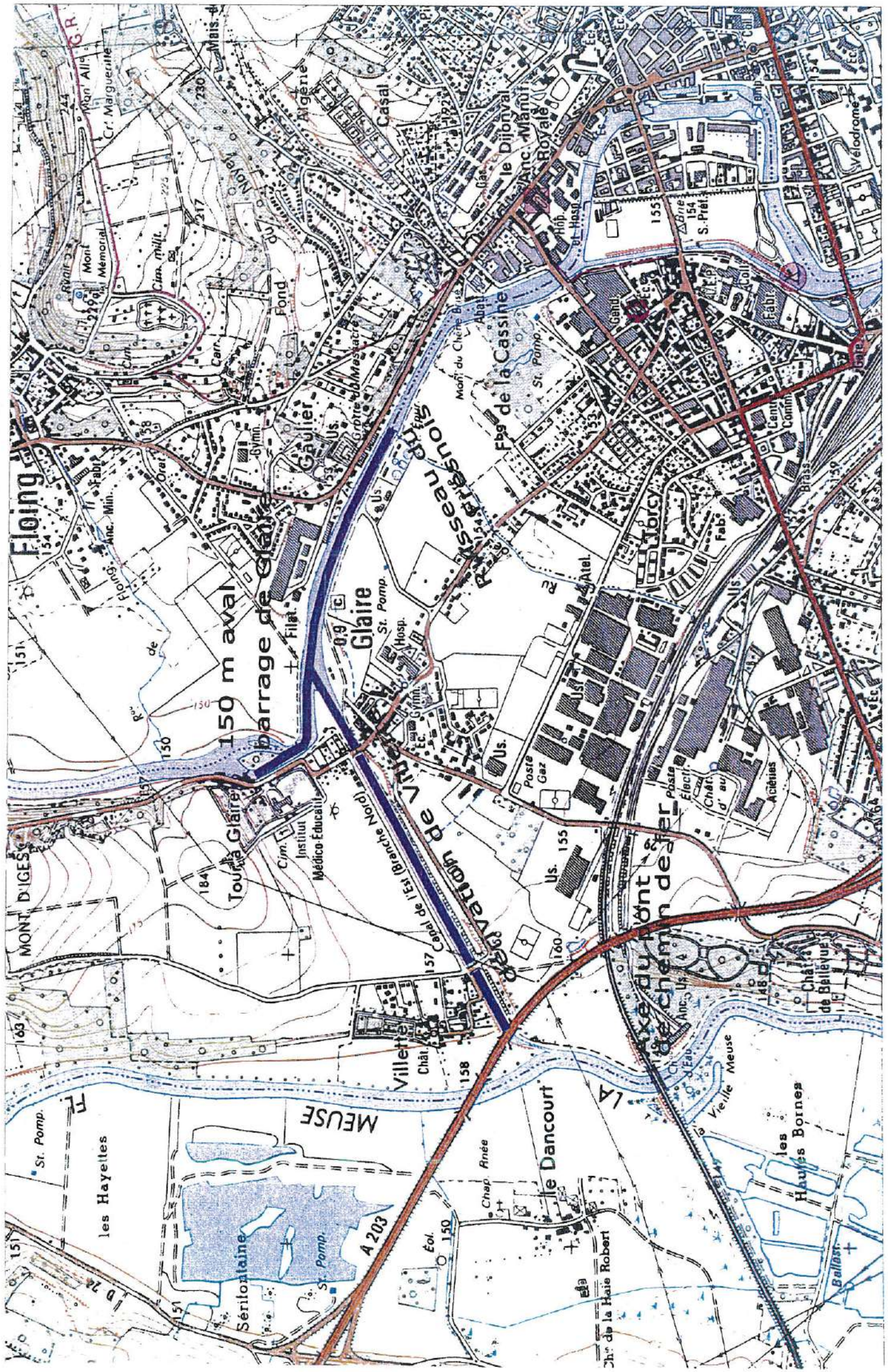
Mise à prix : 62€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°14



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 15

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 15

Délimitation :

De 150 m à l'aval de la pointe aval du barrage de la Tour-à-Glaire au ruisseau de Sugnon.

Longueur : 3 200 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 415€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 16

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 16

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du ruisseau du Sugnon à l'axe du pont de chemin de fer de Vilette.

Longueur : 4 300 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

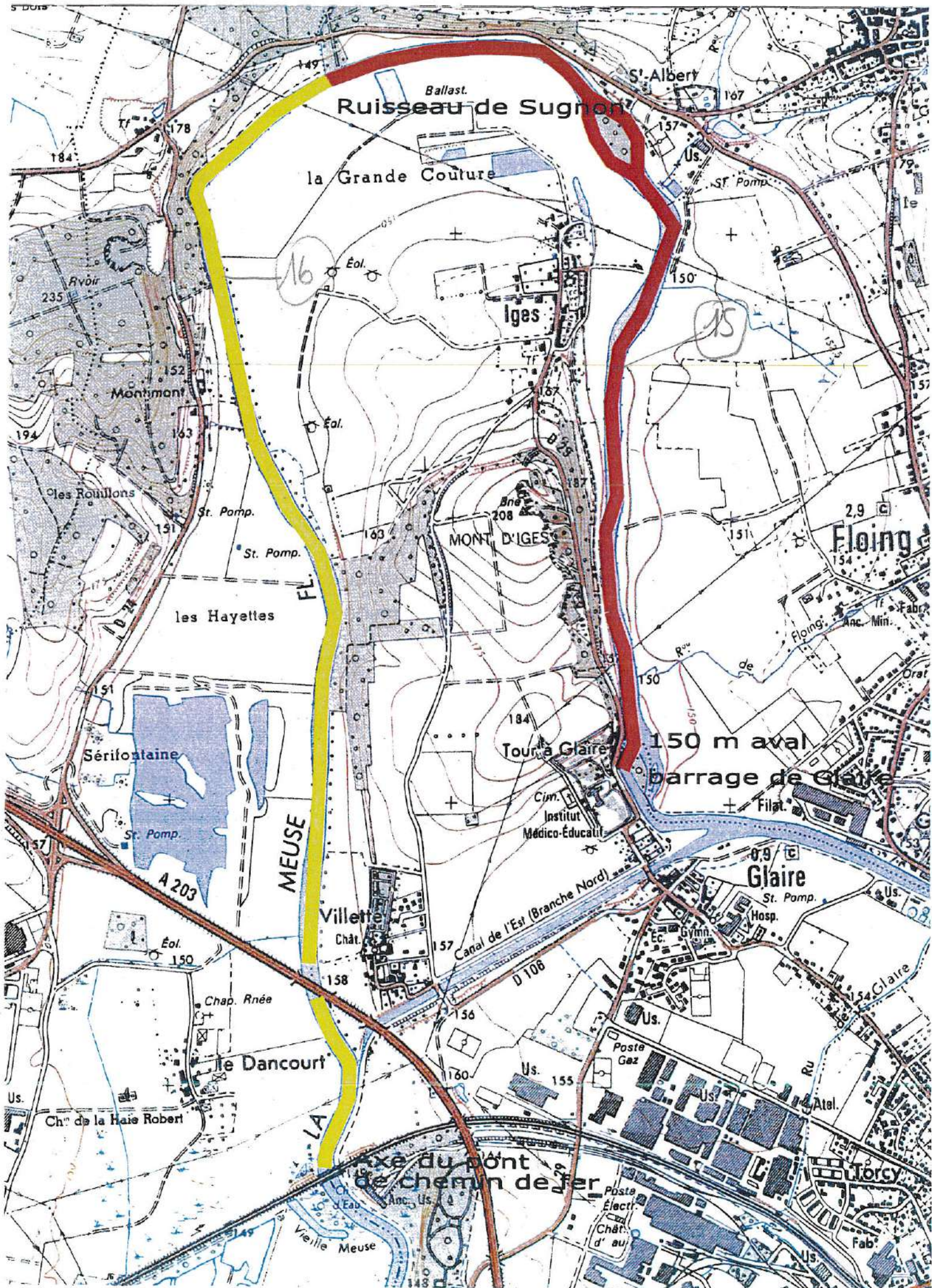
Mise à prix : 544€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOTS N°16-15



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 17

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 17

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'axe du pont de chemin de fer de Villette à la tête amont du barrage de Donchery.

Longueur : 2 600 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

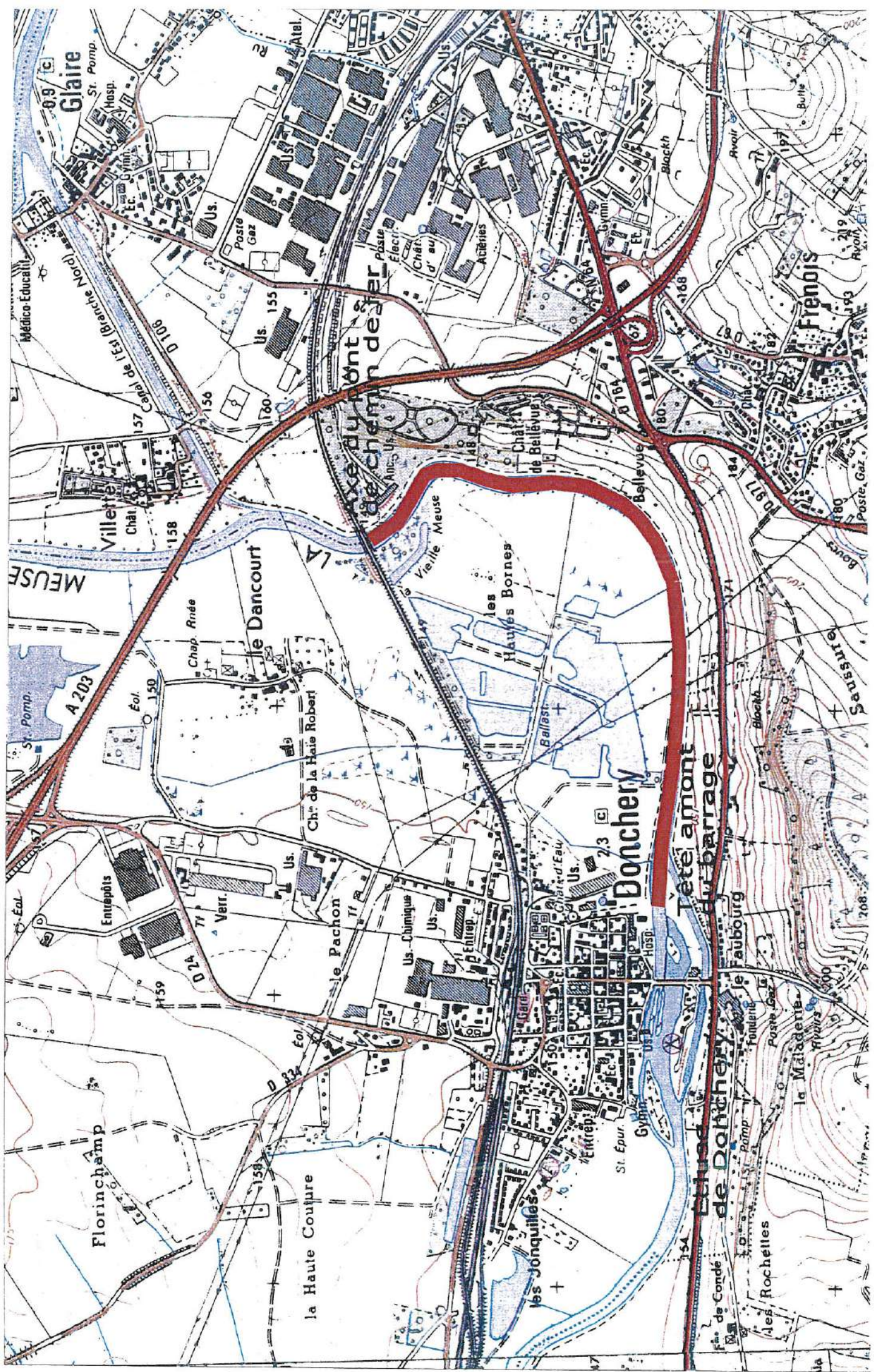
Mise à prix : 202€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°17



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 18

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 18

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'écluse de Donchery à l'embouchure du canal des Ardennes.

Longueur : 3 250 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

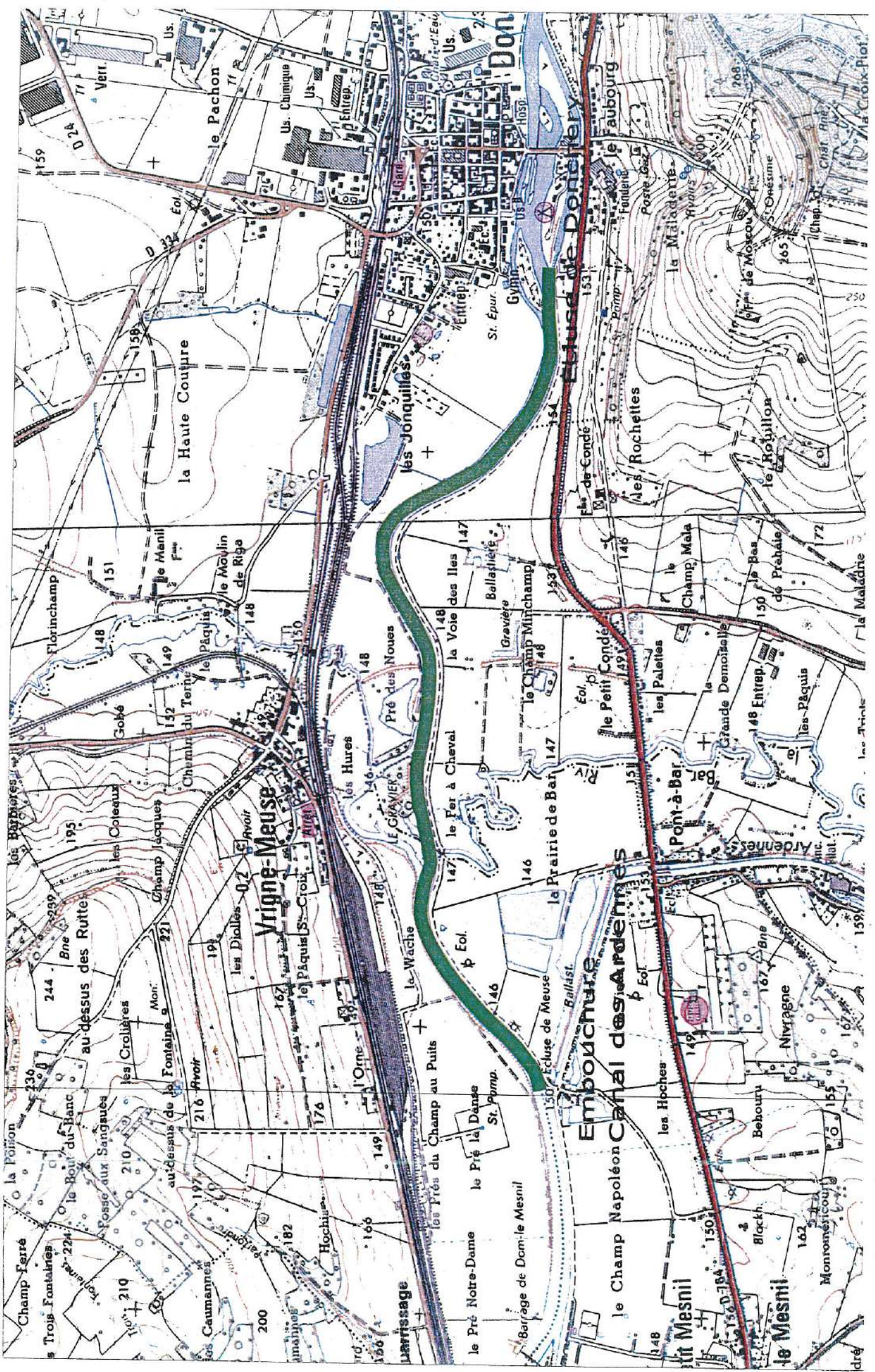
Mise à prix : 319€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°18



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 19

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 19

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'embouchure du canal des Ardennes au pont de Novion sur Meuse, y compris la dérivation de Dom.

Longueur : 2 700 Mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

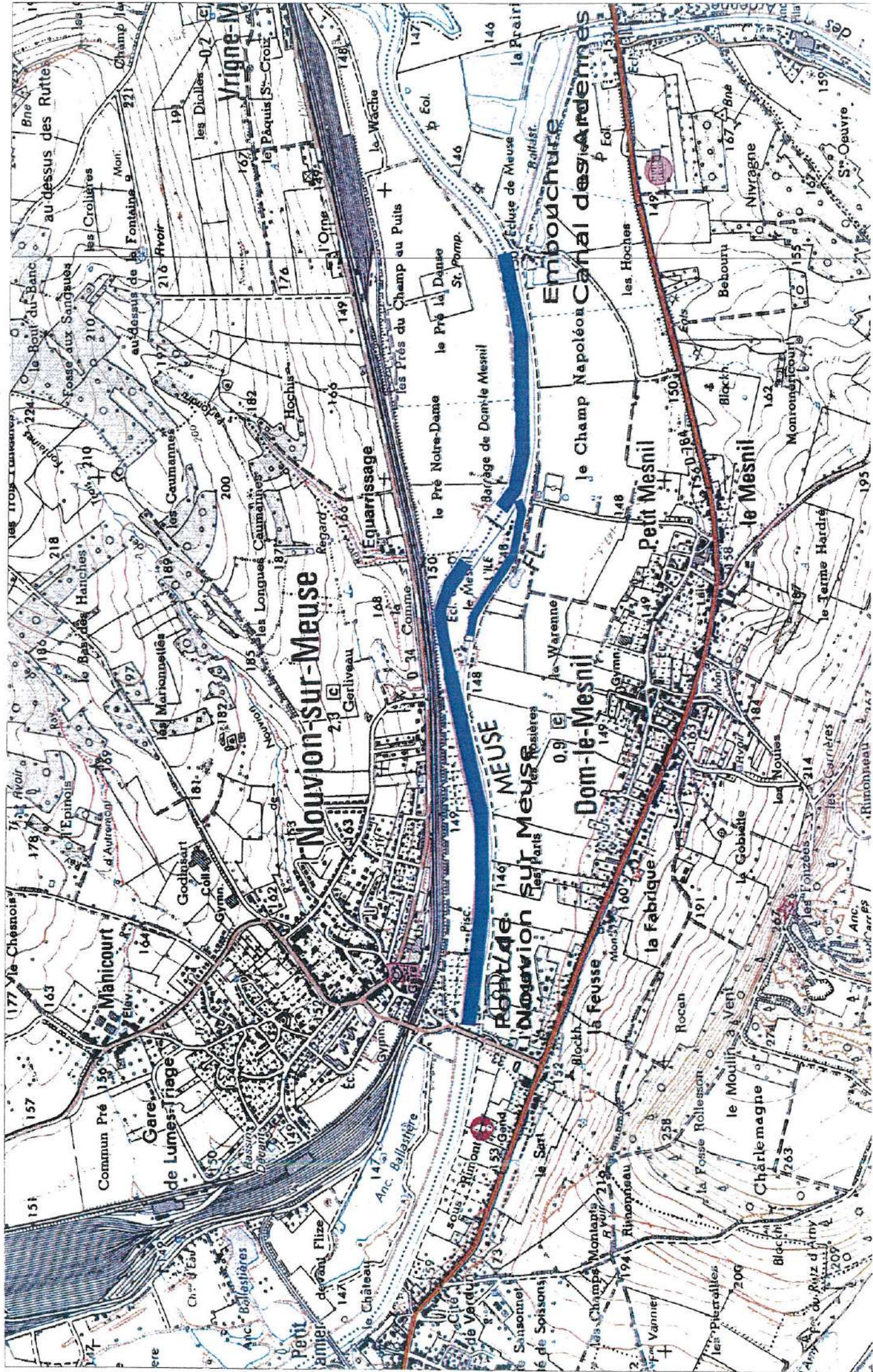
Mise à prix : 135€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°19



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 20

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 20

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'écluse de Romery PK 84-280 jusqu'à l'entrée de la commune d'Elaire.

Longueur : 3 500 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

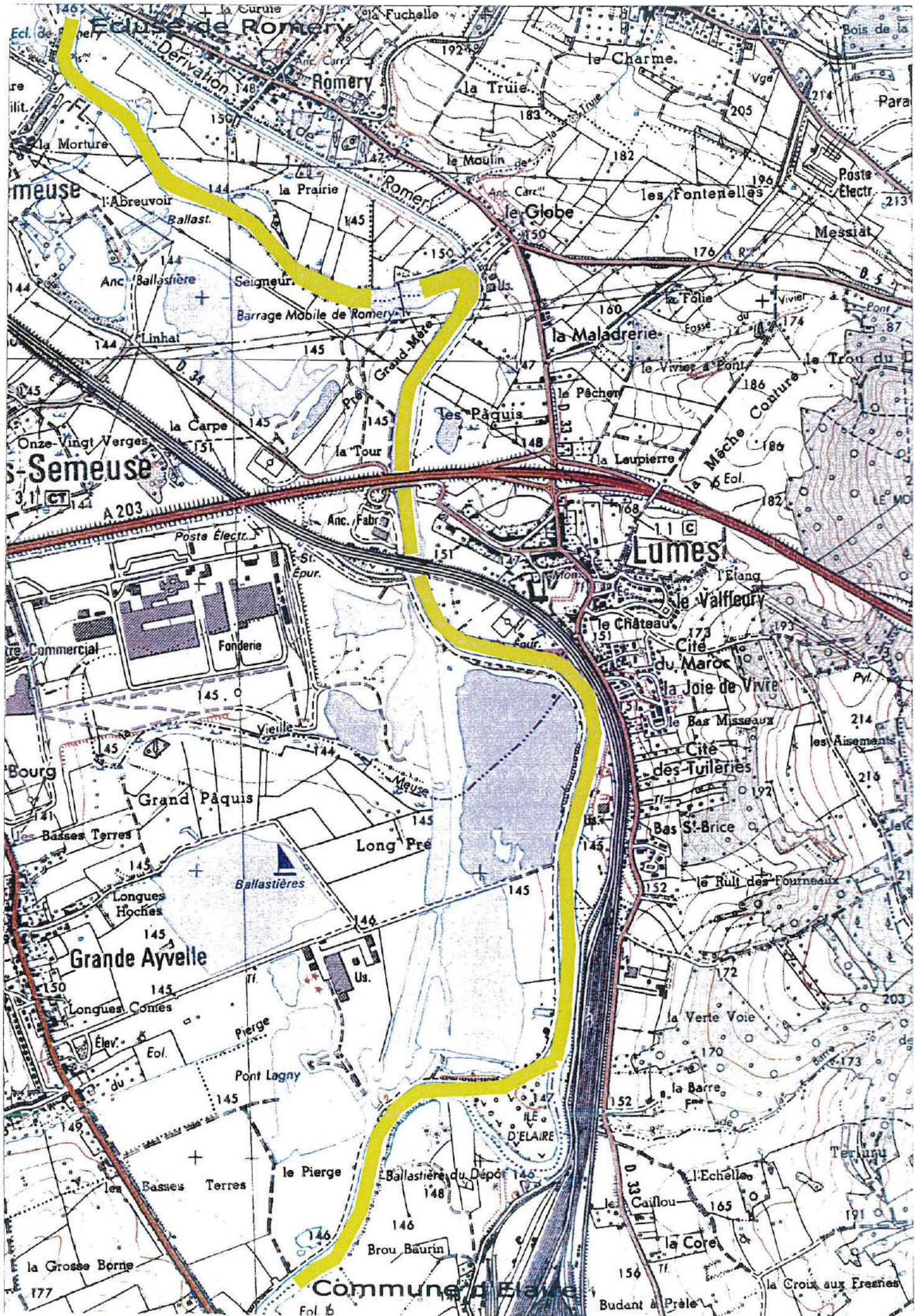
Mise à prix : 216€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°20



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 21

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 21

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du PK 78 au PK 74.

Longueur : 4 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

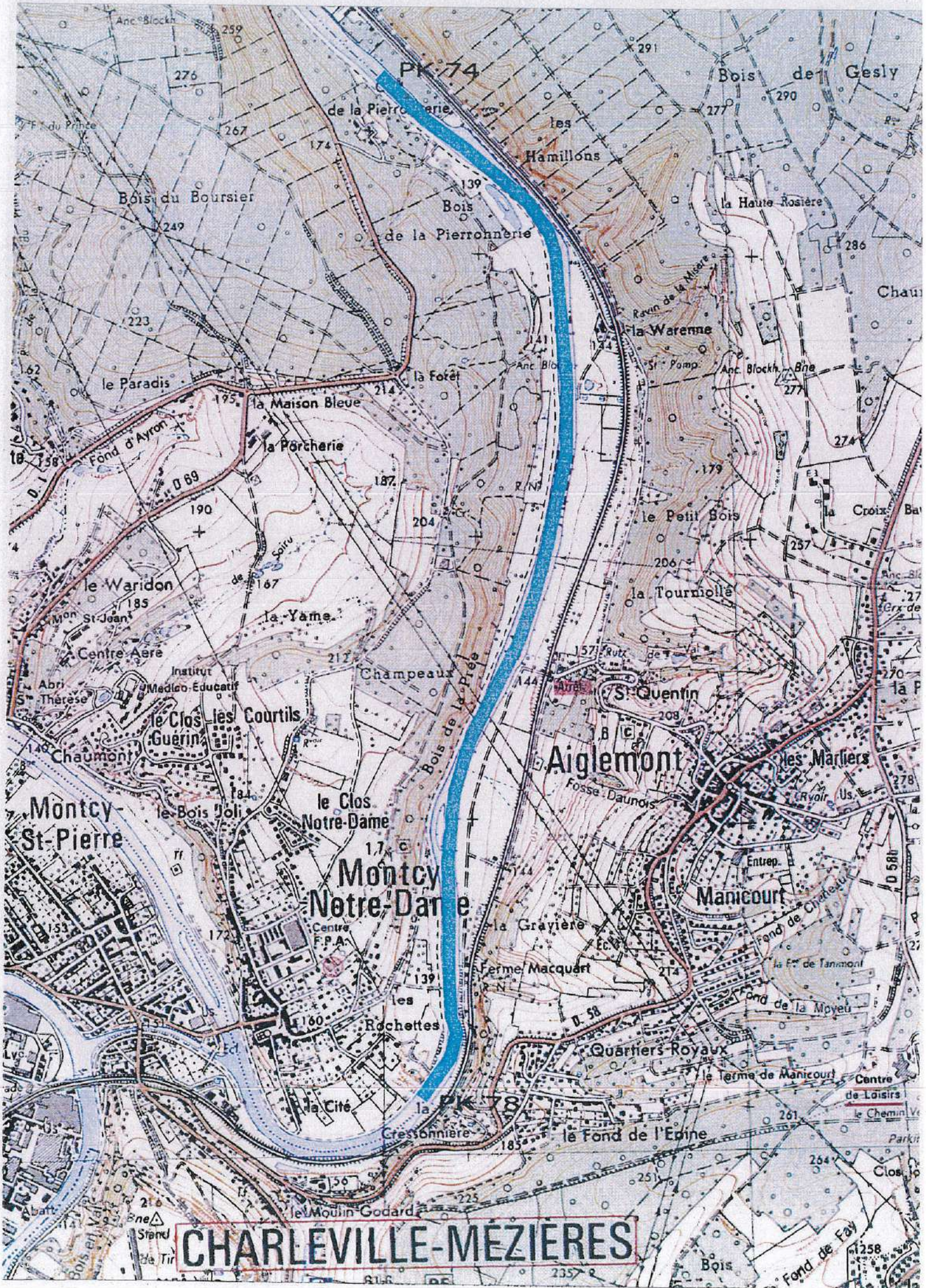
Mise à prix : 801€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°21



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 22

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 22

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du PK 72 au PK 66.

Longueur : 6 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

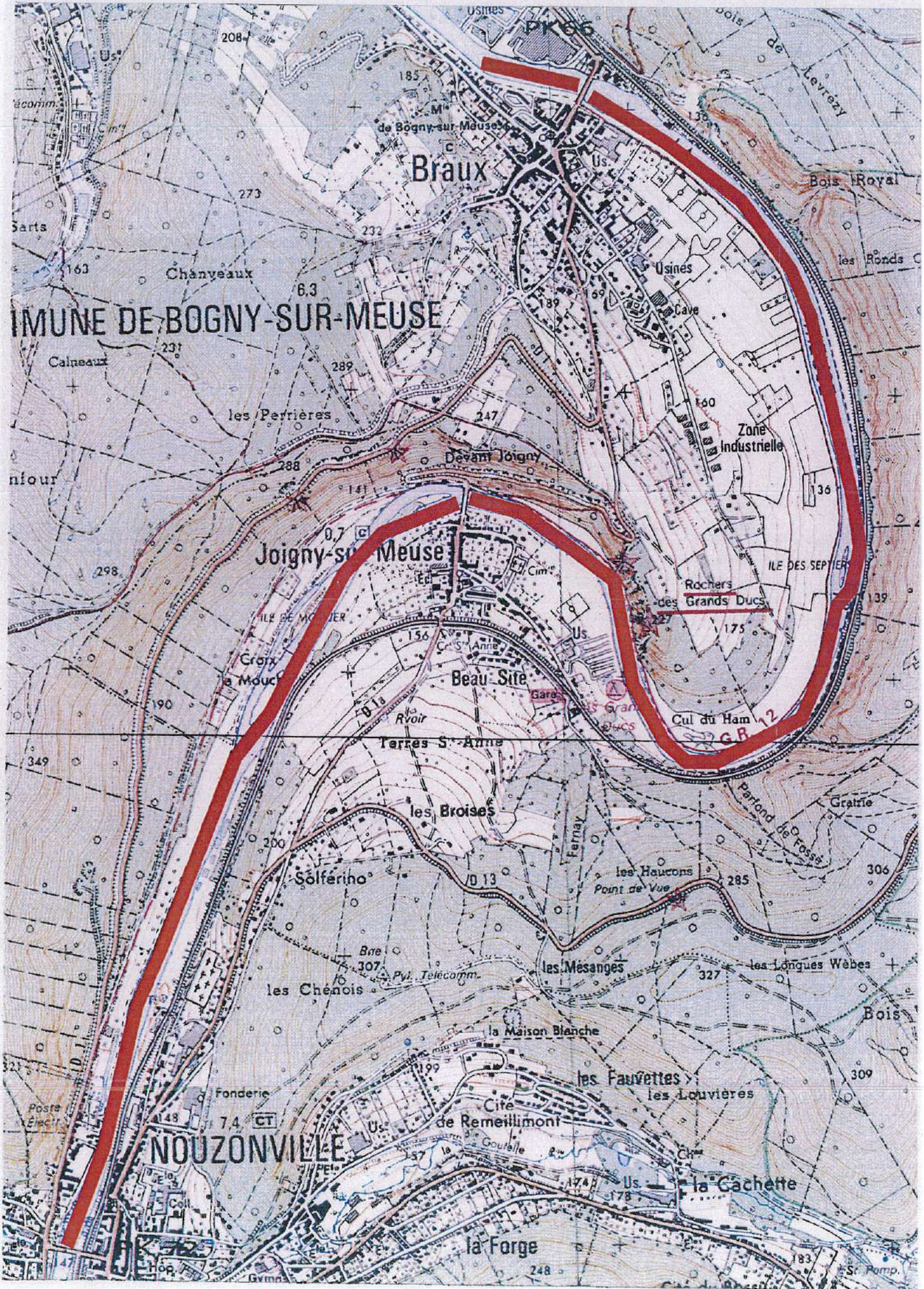
Mise à prix : 326€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°22



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 23

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 23 MIS EN RESERVE

Délimitation :

Du PK 61 au PK 59.

Longueur : 2 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 12
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix :

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 24

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 24

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De 300 m en aval du barrage de Monthermé au PK 54,500, y compris la dérivation de Monthermé jusqu'à l'écluse.

Longueur : 2 300 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 12
(non compris l'adjudicataire)

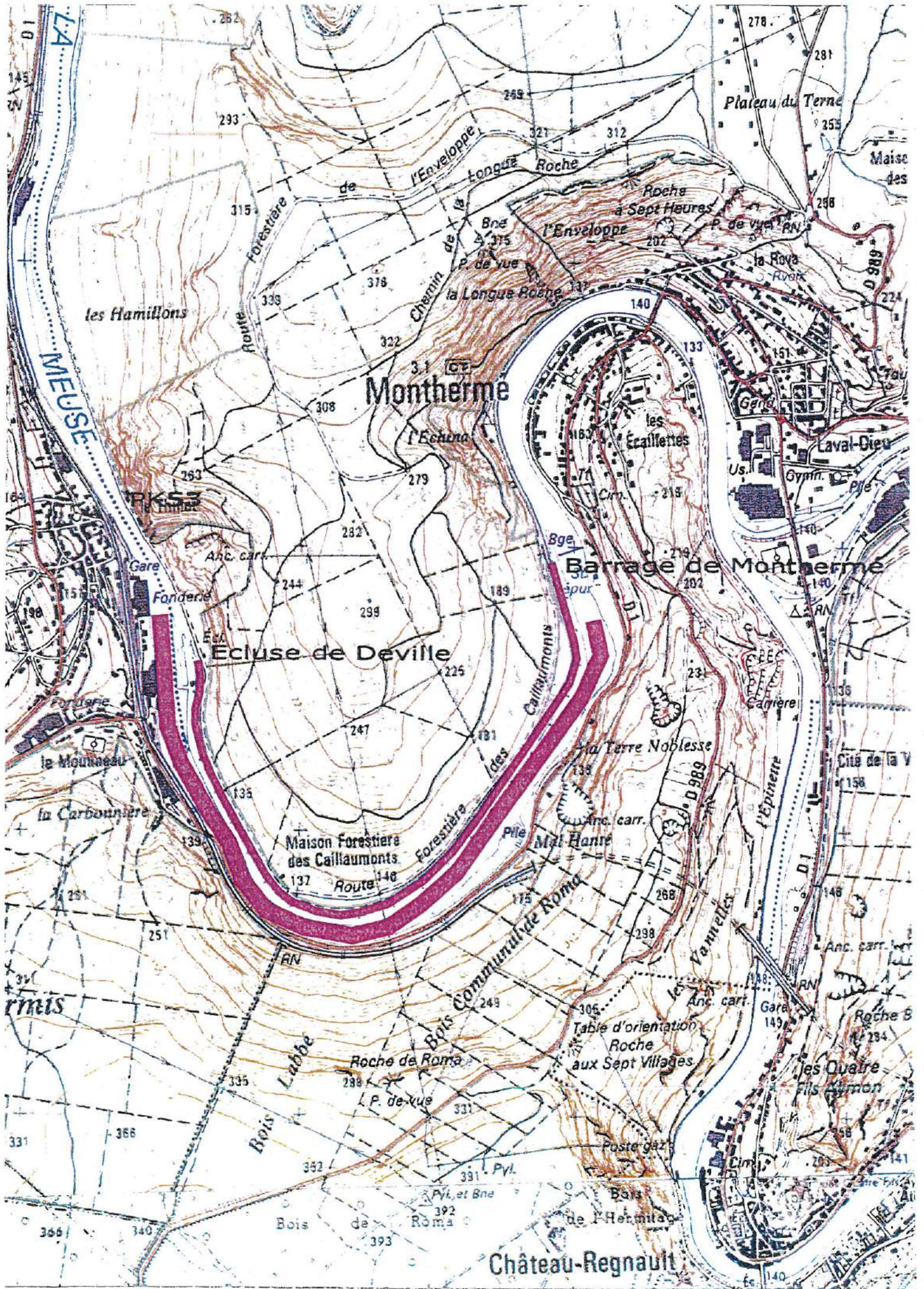
Mise à prix : 322€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°24



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 25

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 25

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

PK 53 au barrage de la commune de Laifour, y compris la dérivation jusqu'à l'écluse de la noue de Chevy.

Longueur : 3 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

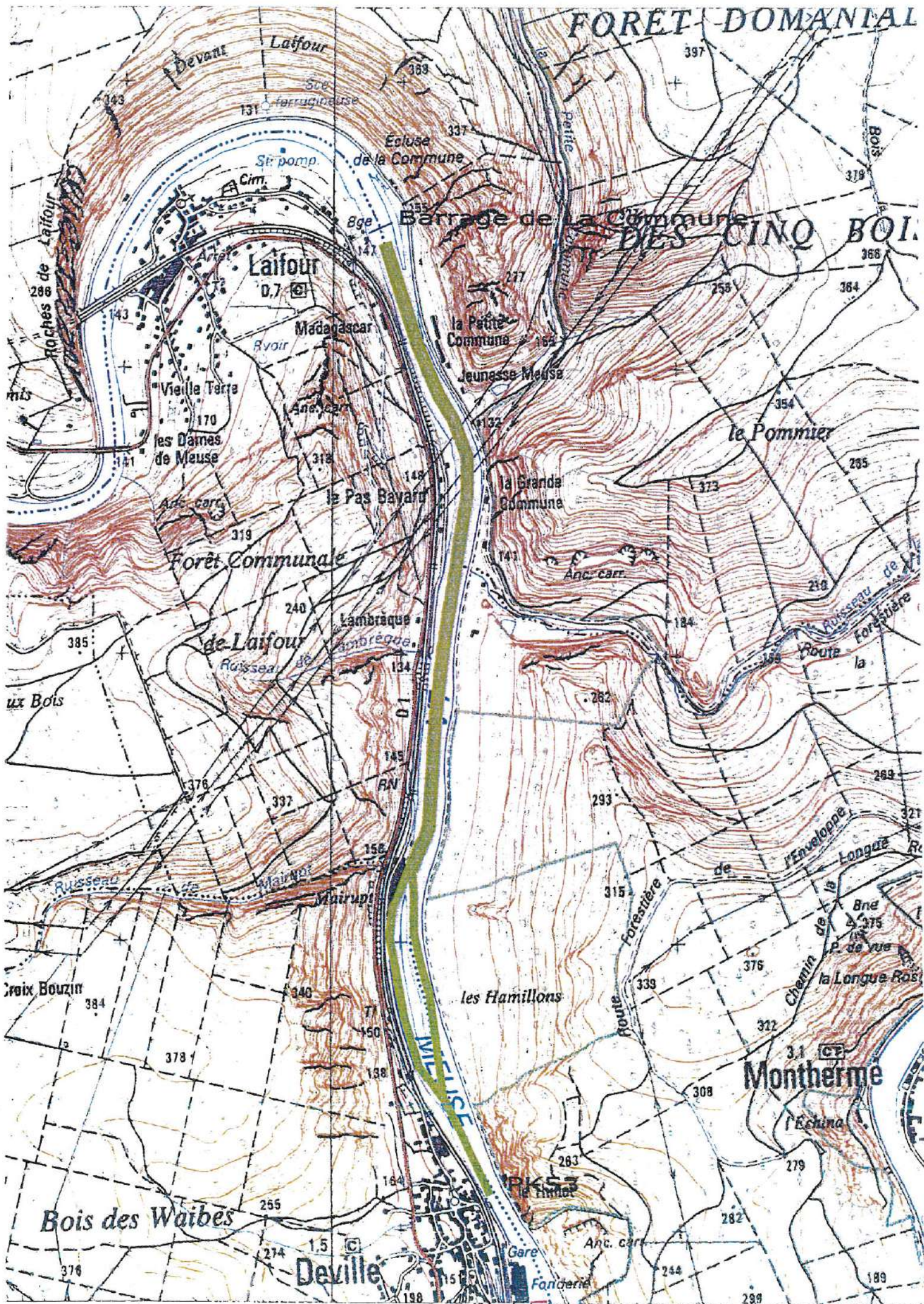
Mise à prix : 167€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°25



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 26

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 26

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du pont route de Laifour jusqu'au pont SNCF d'Anchamps, y compris la dérivation des Dames de Meuse.

Longueur : 3 100 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

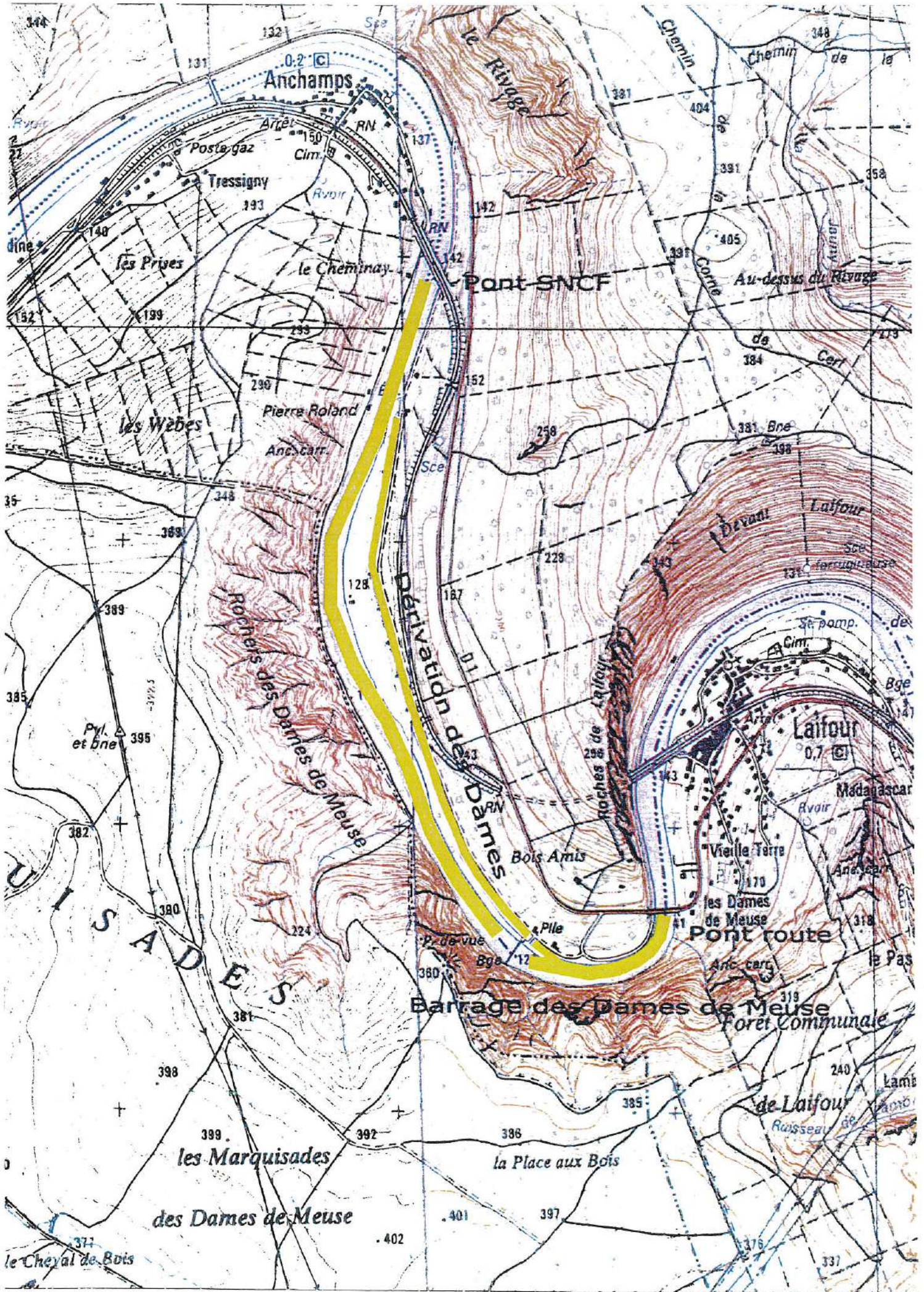
Mise à prix : 173€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°26



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 27

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 27

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du PK 43,500 au barrage d'Orzy y compris la dérivation jusqu'à l'écluse.

Longueur : 2 600 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 47€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°27



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 28

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 28

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du PK 38 au PK 32,980 (à l'amont du barrage de Saint Joseph).

Longueur : 5 020 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

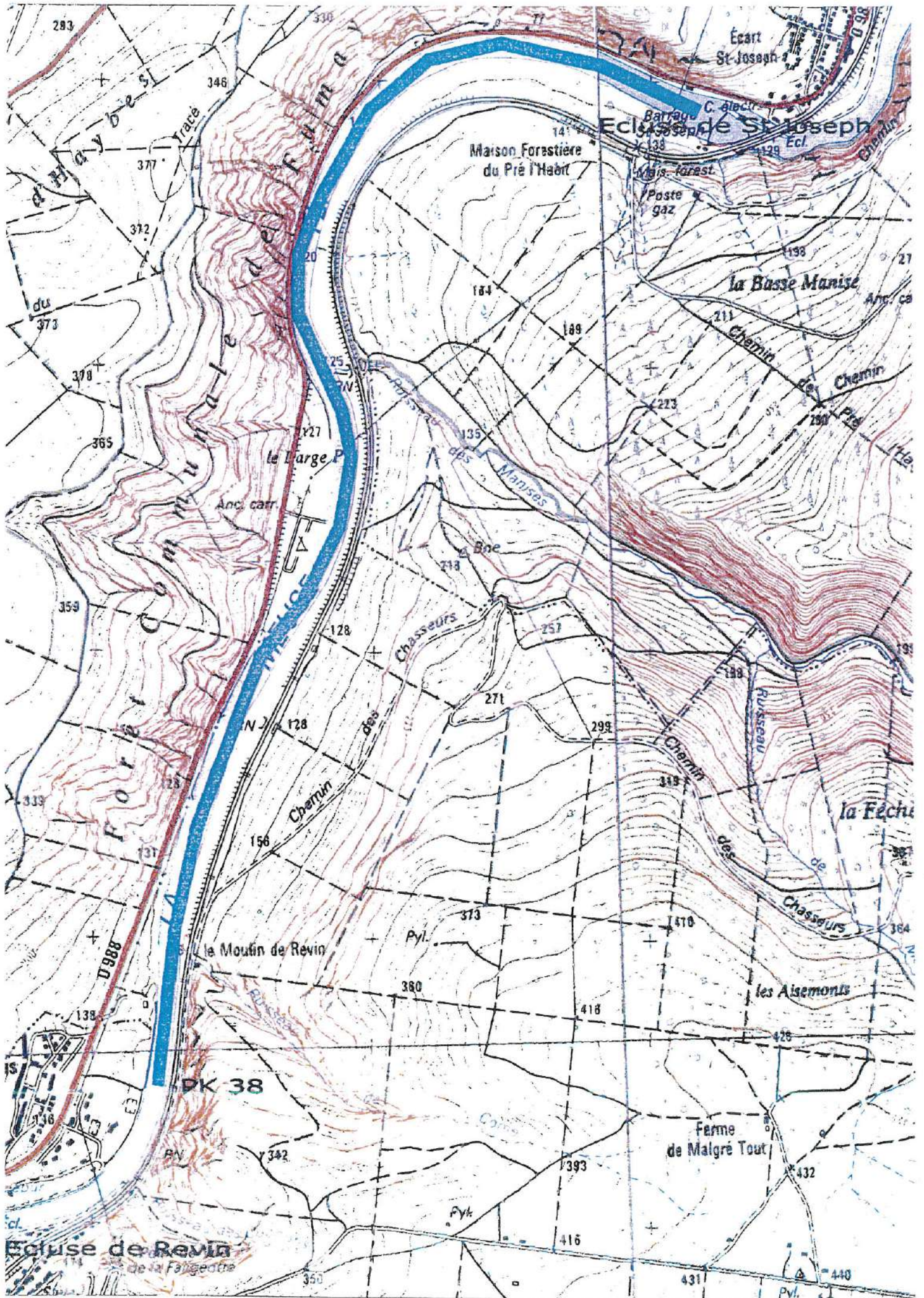
Mise à prix : 138€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°28



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 29

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 29

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

Du PK 27,400 (pont de Fumay) au barrage de Fépin, y compris la dérivation jusqu'à l'écluse.

Longueur : 4 980 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

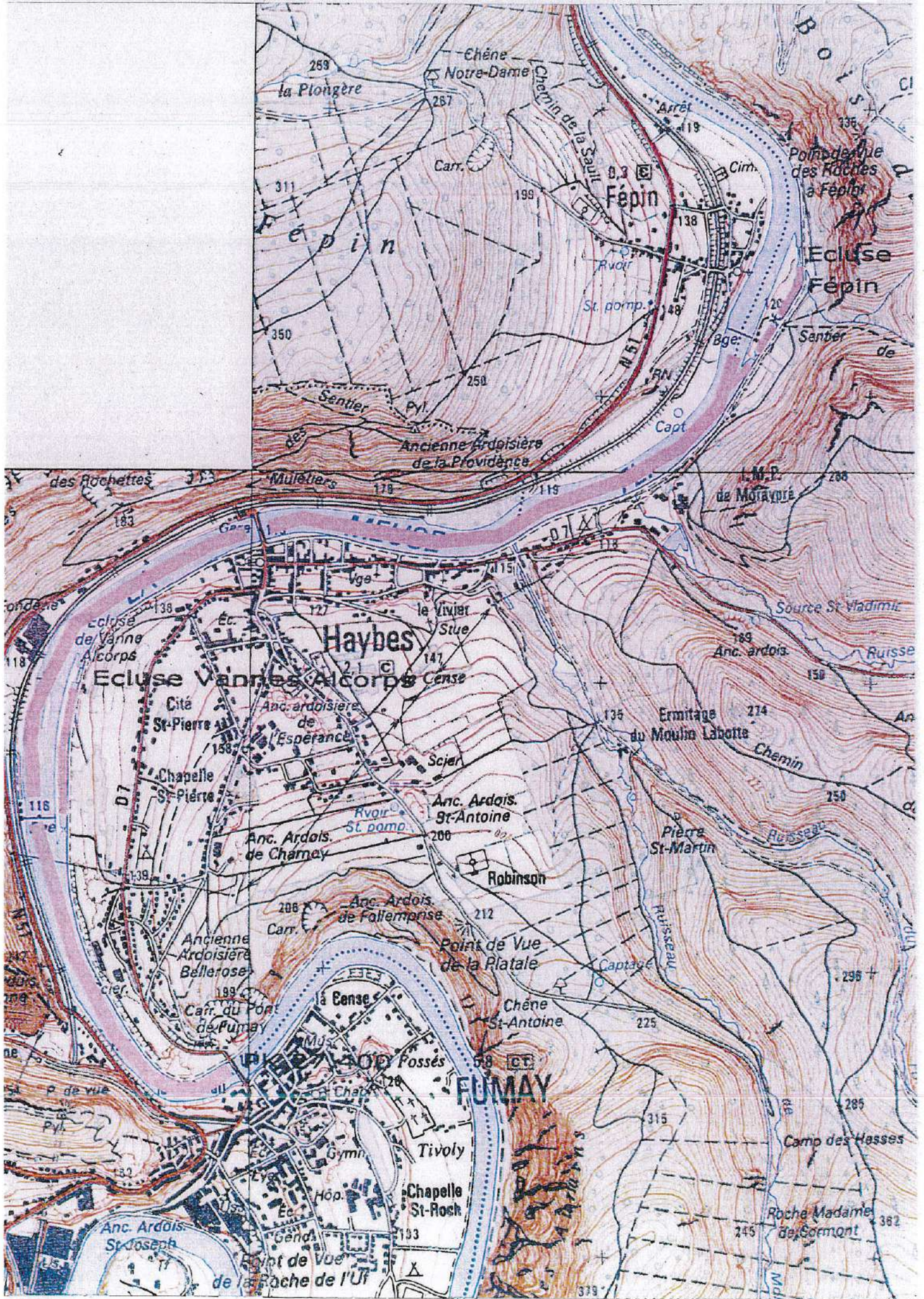
Mise à prix : 113€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°29



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 30

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 30

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'aval du barrage de Fépin au barrage de Montigny, y compris la dérivation jusqu'à l'écluse.

Longueur : 5 790 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

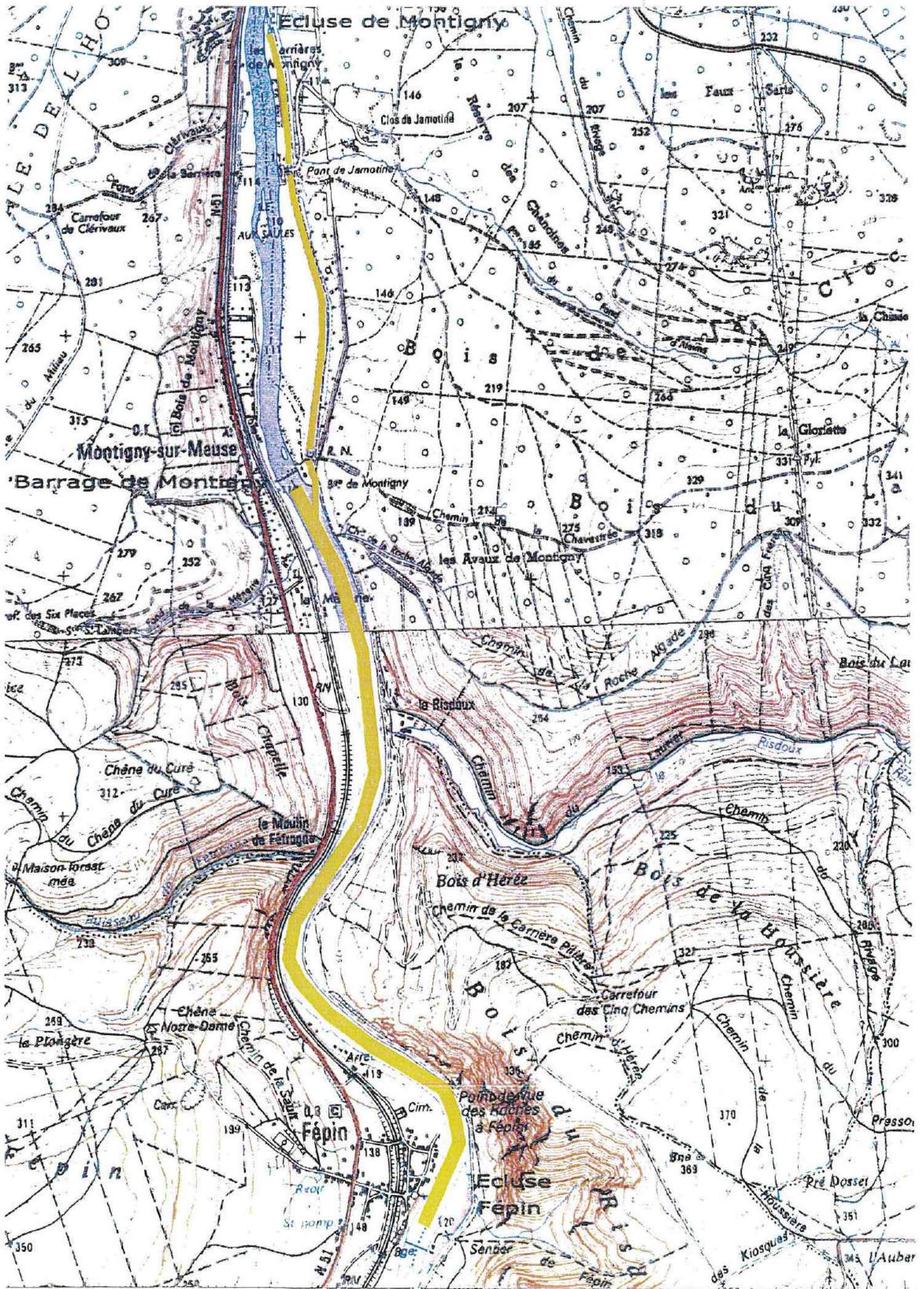
Mise à prix : 216€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°30



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 31

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 31

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De 300 m en aval du barrage de Montigny à la pointe amont de l'Ile de Vireux.

Longueur : 3 295 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 13
(non compris l'adjudicataire)

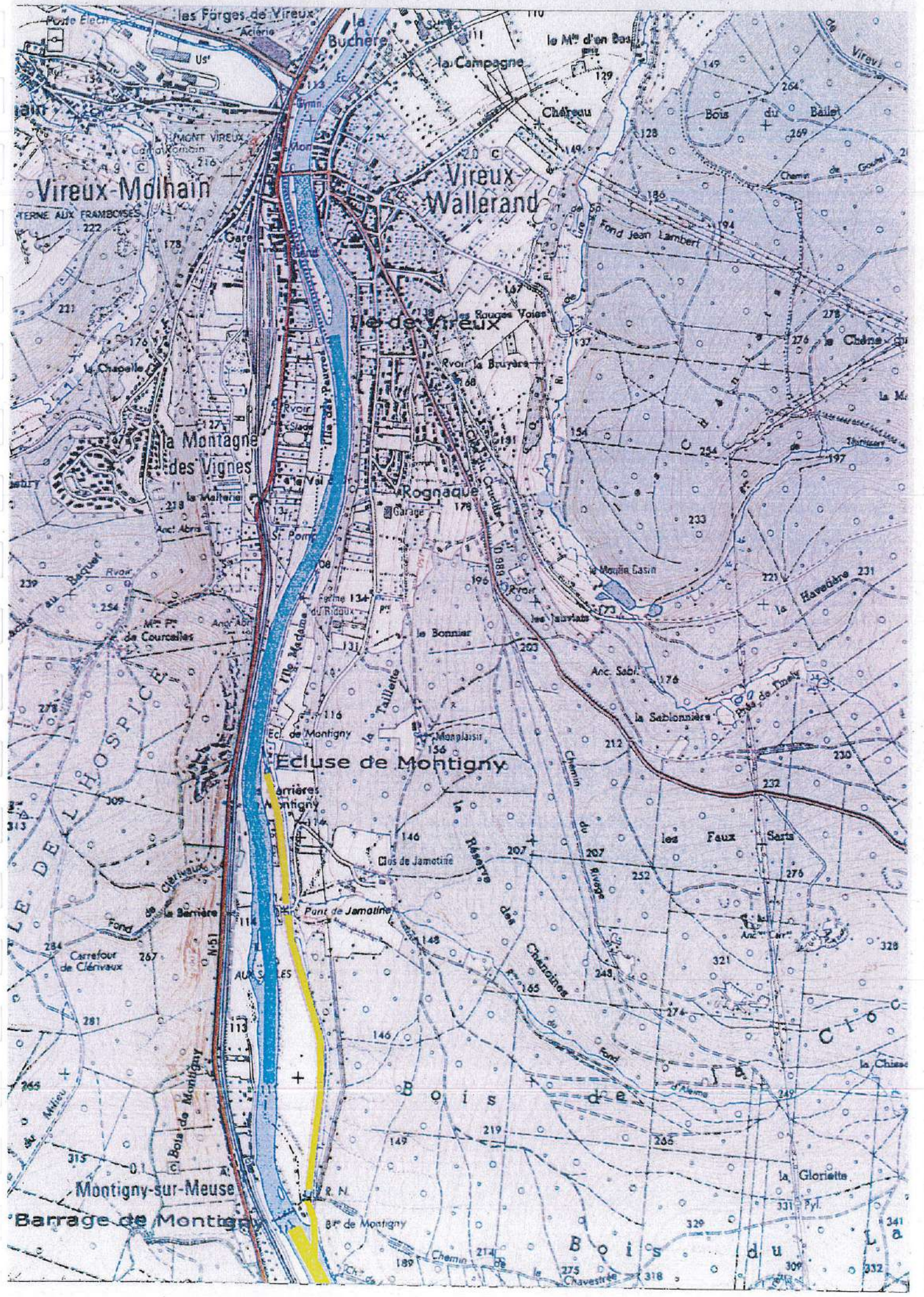
Mise à prix : 150€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°31



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 32

RIVIÈRE DE MEUSE ET CANAL DE MEUSE

Lot n° 32

La chasse à partir de la voie verte et en direction de la voie verte est interdite.

Délimitation :

De l'aval de l'écluse n° 56 de Mouyon au barrage de Ham, non compris la dérivation des Trois Fontaines.

Longueur : 3 900 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

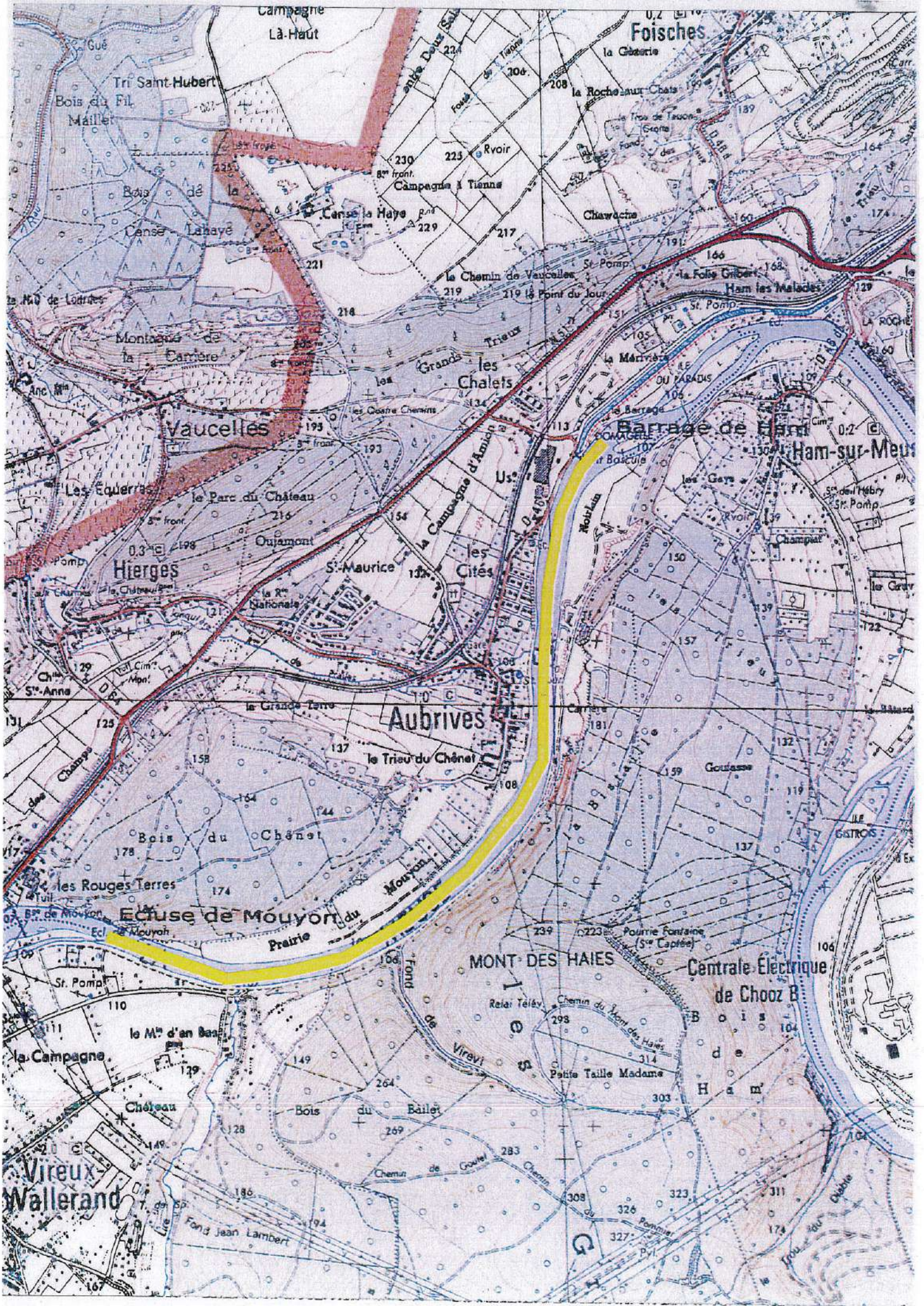
Mise à prix : 150€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal de la Meuse - LOT N°32



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 33

CANAL DES ARDENNES

Lot n° 1

Délimitation :

De la tête amont du chantier de bateaux de Pont à Bar à la tête amont de l'écluse n° 4 de saint Aignan.

Longueur : 4 865 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

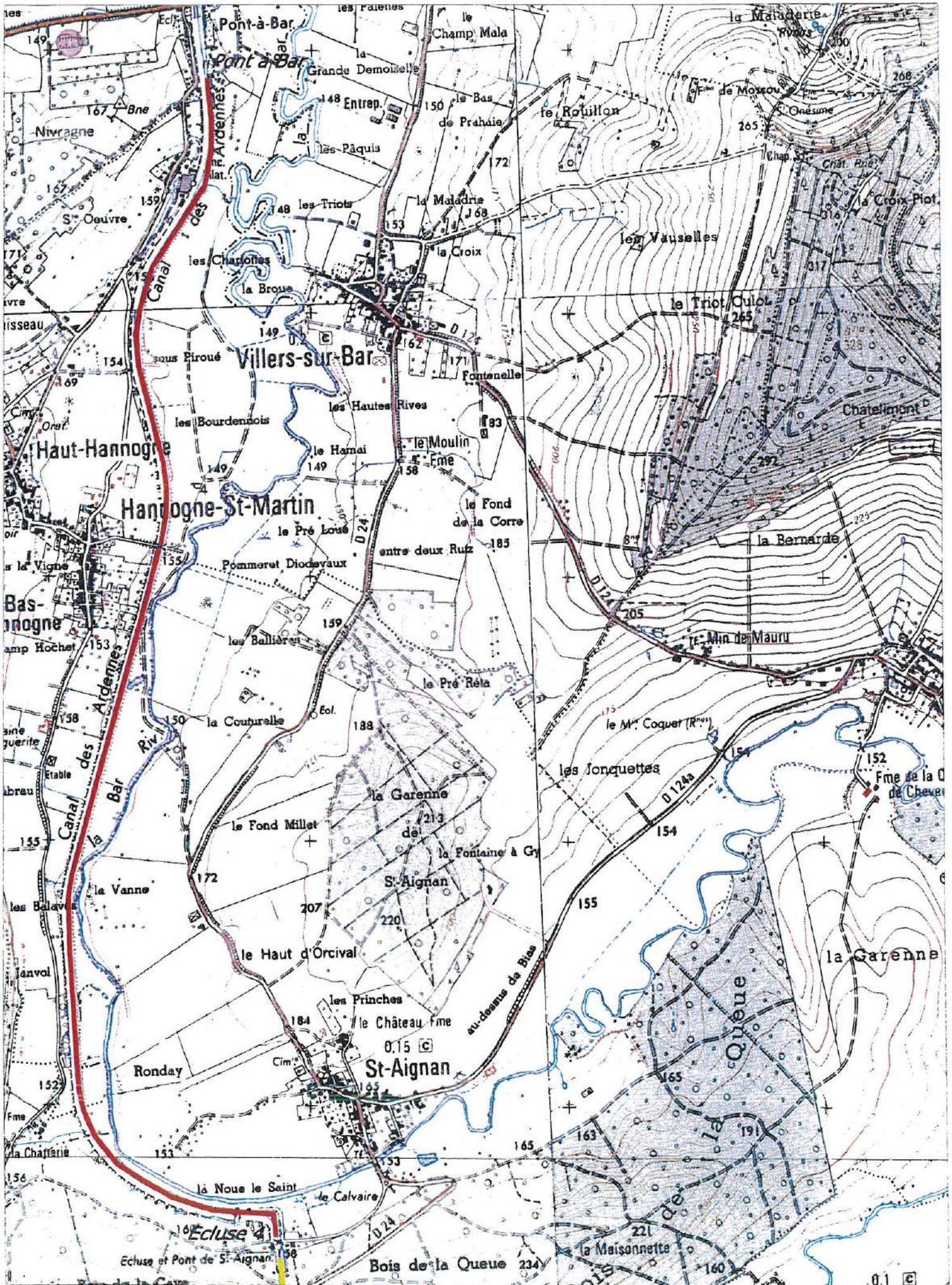
Mise à prix : 209€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal des Ardennes- Lot N°1



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 34

CANAL DES ARDENNES

Lot n° 2

Délimitation :

De la tête amont de l'écluse n° 4 de saint Aignan au PK 10.

Longueur : 4 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

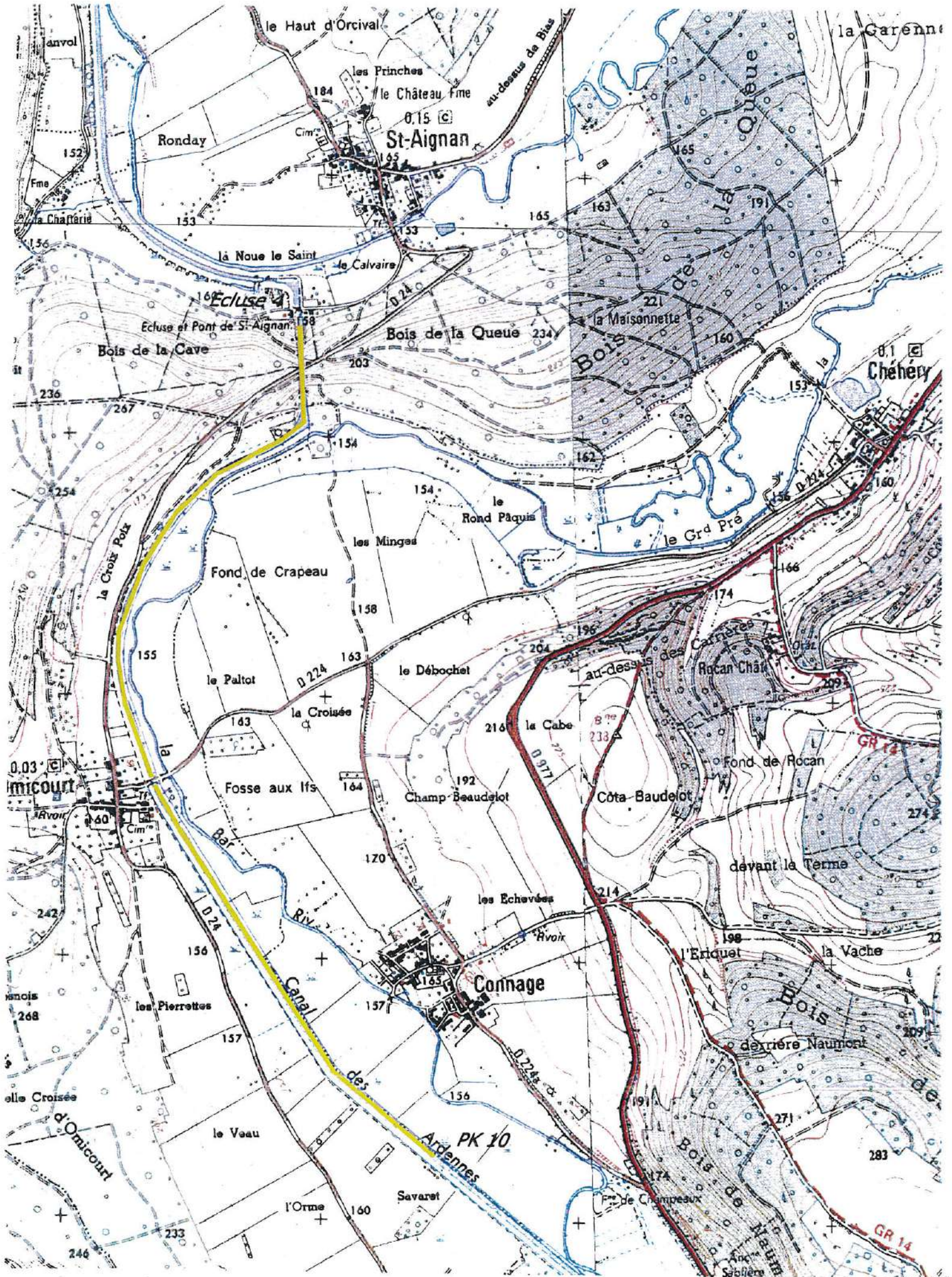
Mise à prix : 52€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal des Ardennes- Lot N°2



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 35

CANAL DES ARDENNES

Lot n° 3

Délimitation :

Du PK 10 à la tête amont de l'écluse n°2 de la Cassine.

Longueur : 6 915 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 17
(non compris l'adjudicataire)

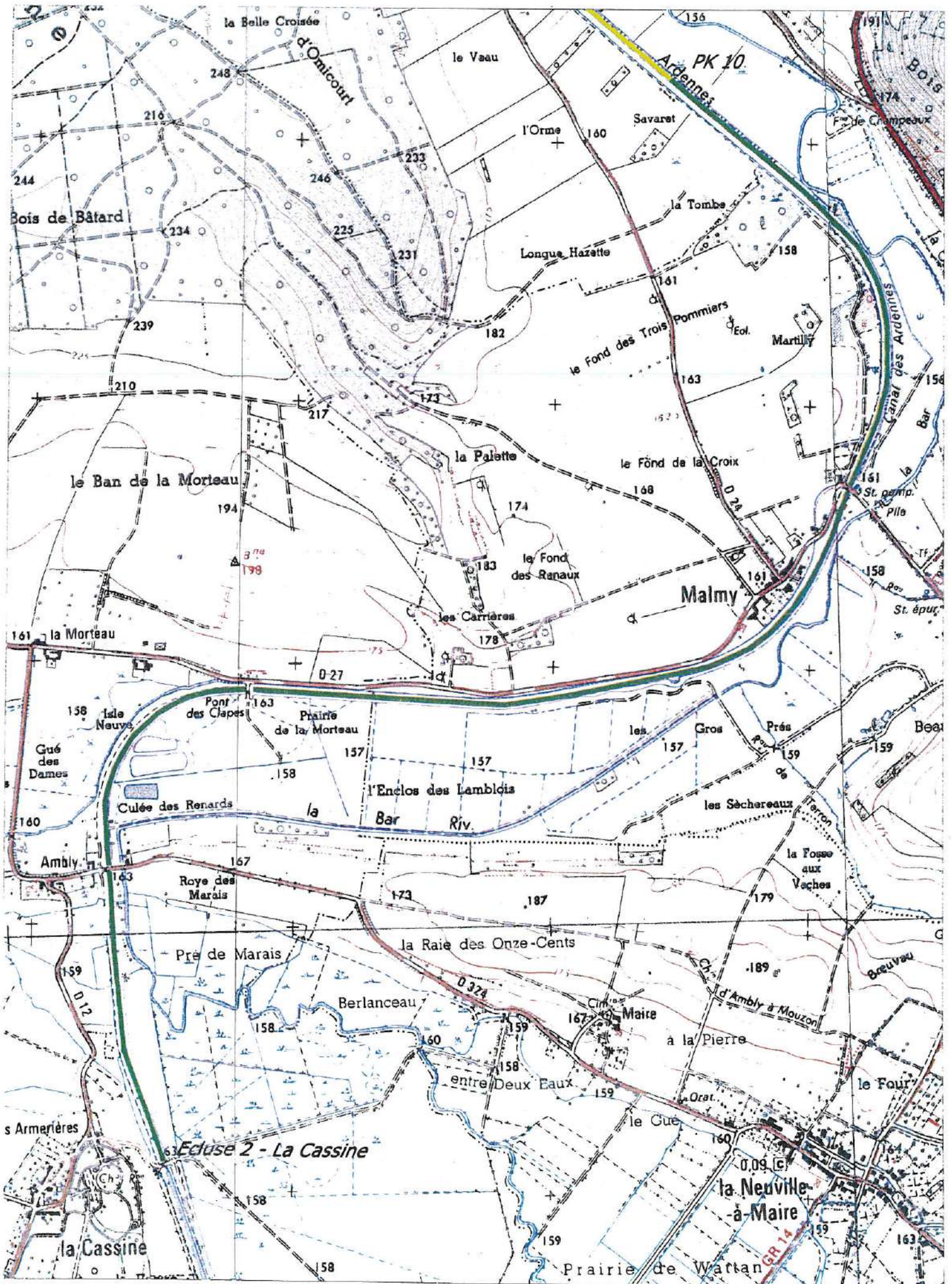
Mise à prix : 184€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal des Ardennes- Lot N°3



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 36

CANAL DES ARDENNES

Lot n° 4

Délimitation :

De la tête amont de l'écluse n°2 de la Cassine à la tête amont de l'écluse n°1 de Sauville.

Longueur : 3 650 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

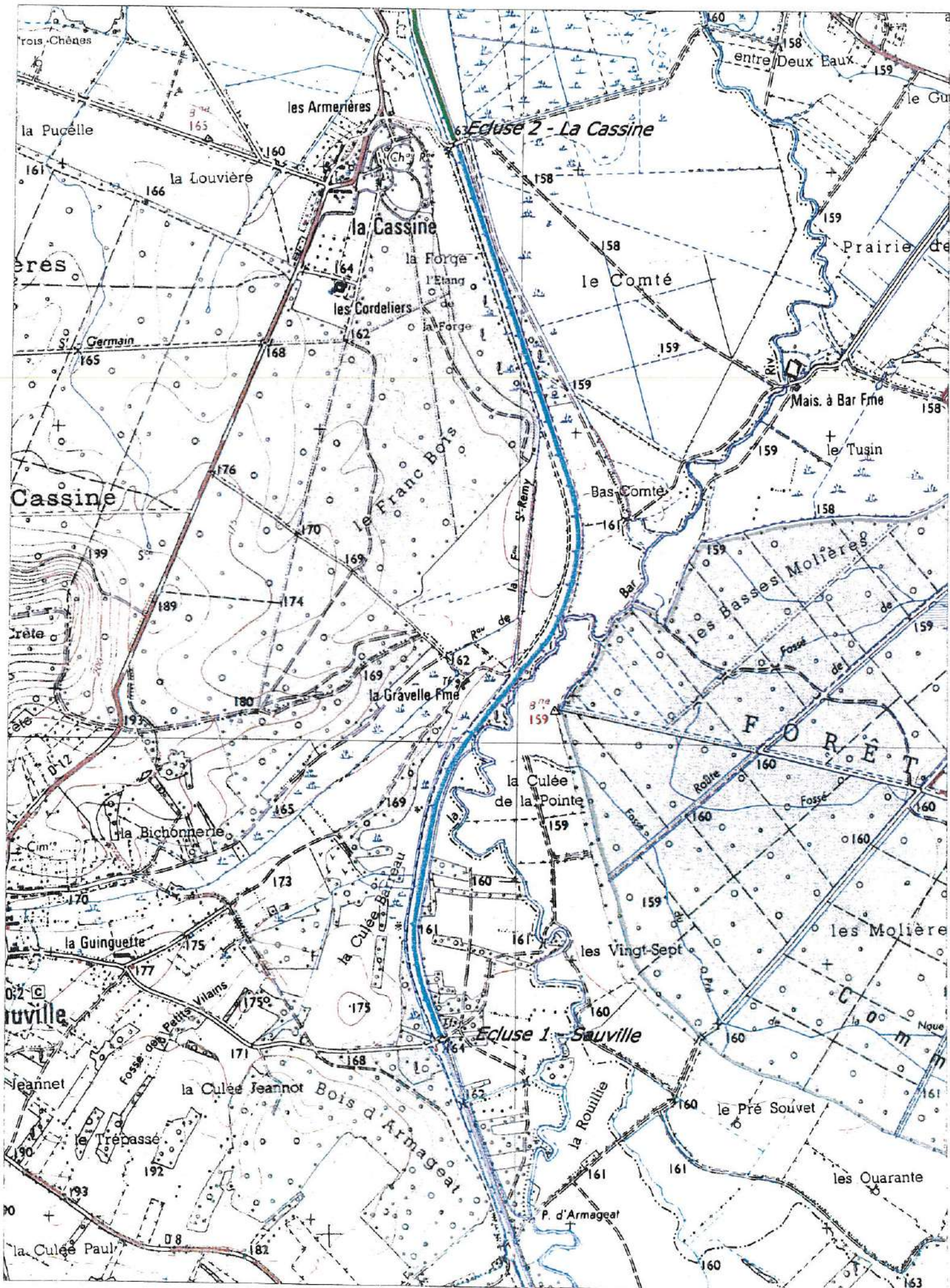
Mise à prix : 522€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal des Ardennes- Lot N°4



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 37

CANAL DES ARDENNES

Lot n° 5

Délimitation :

De la tête amont de l'écluse n°1 de Sauville au PK 27 (bief de partage entrée de Le Chesne).

Longueur : 6.430 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

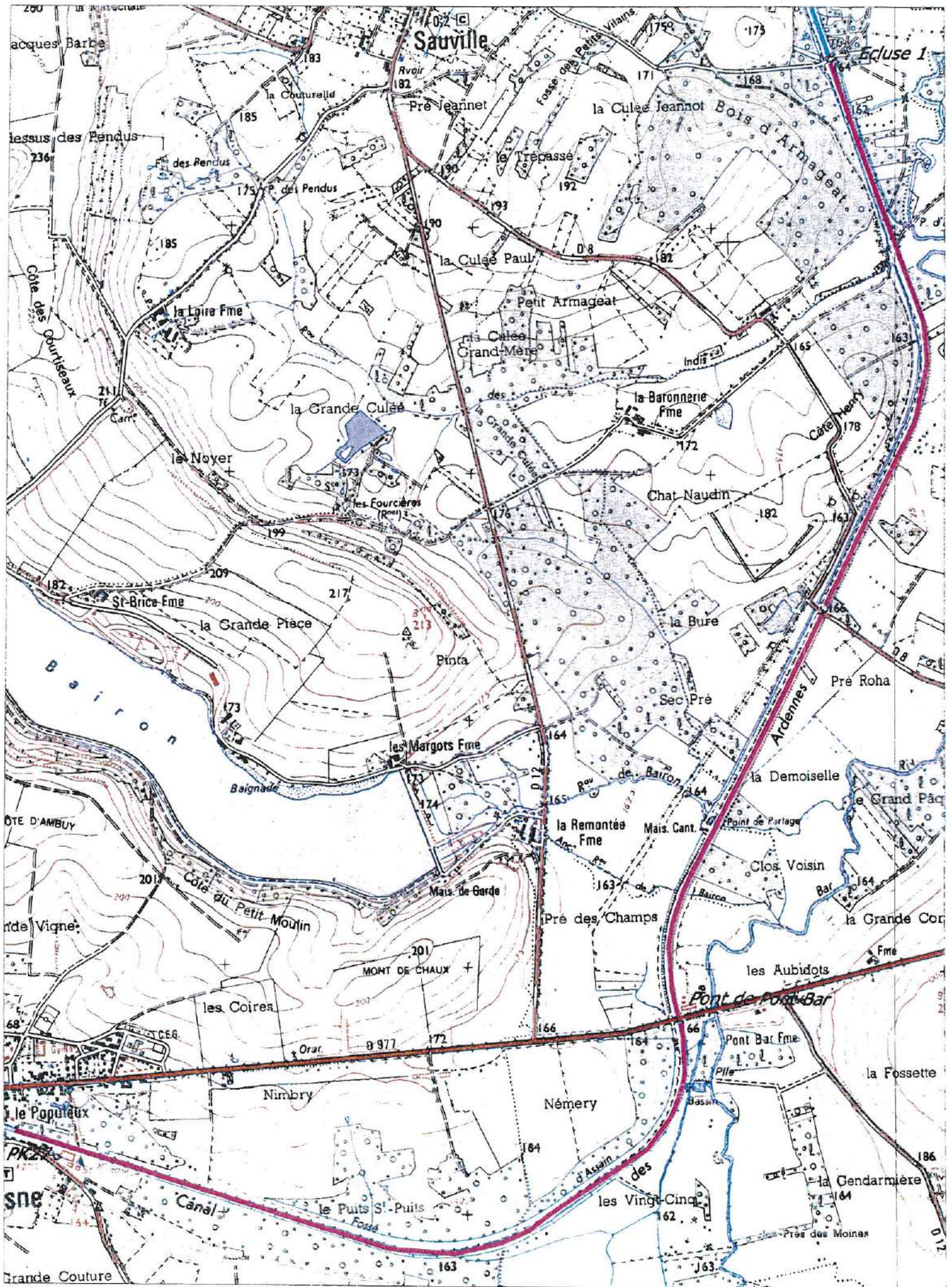
Mise à prix : 241€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

Baux de chasse - Canal des Ardennes- Lot N°5



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 38

RIVIÈRE DE LA CHIERS

Lot n° 1

Délimitation :

Du pont de la Ferté au pont de Linay.

Longueur : 7 000 mètres.

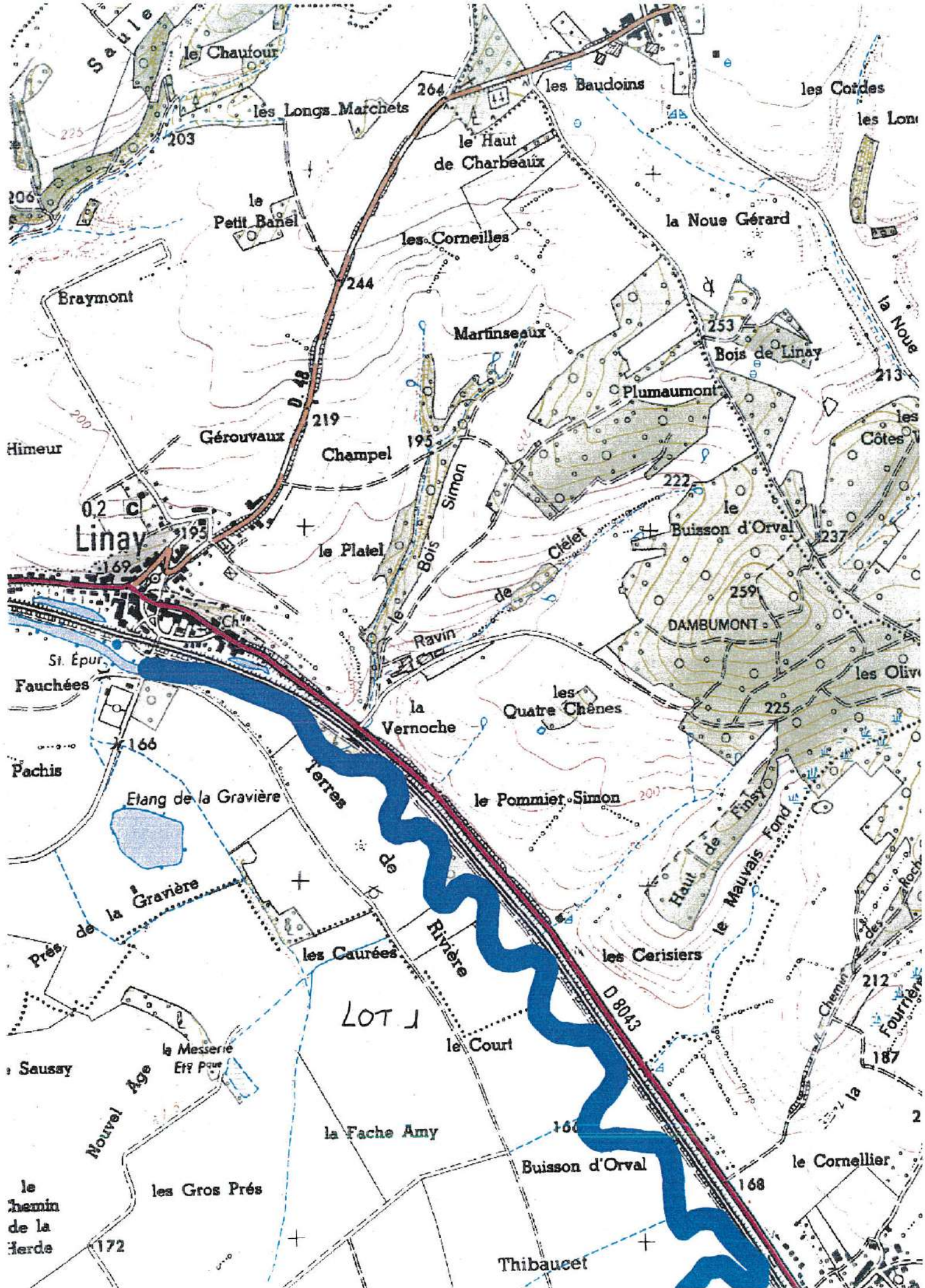
Nombre de fusils autorisés : 17
(non compris l'adjudicataire)

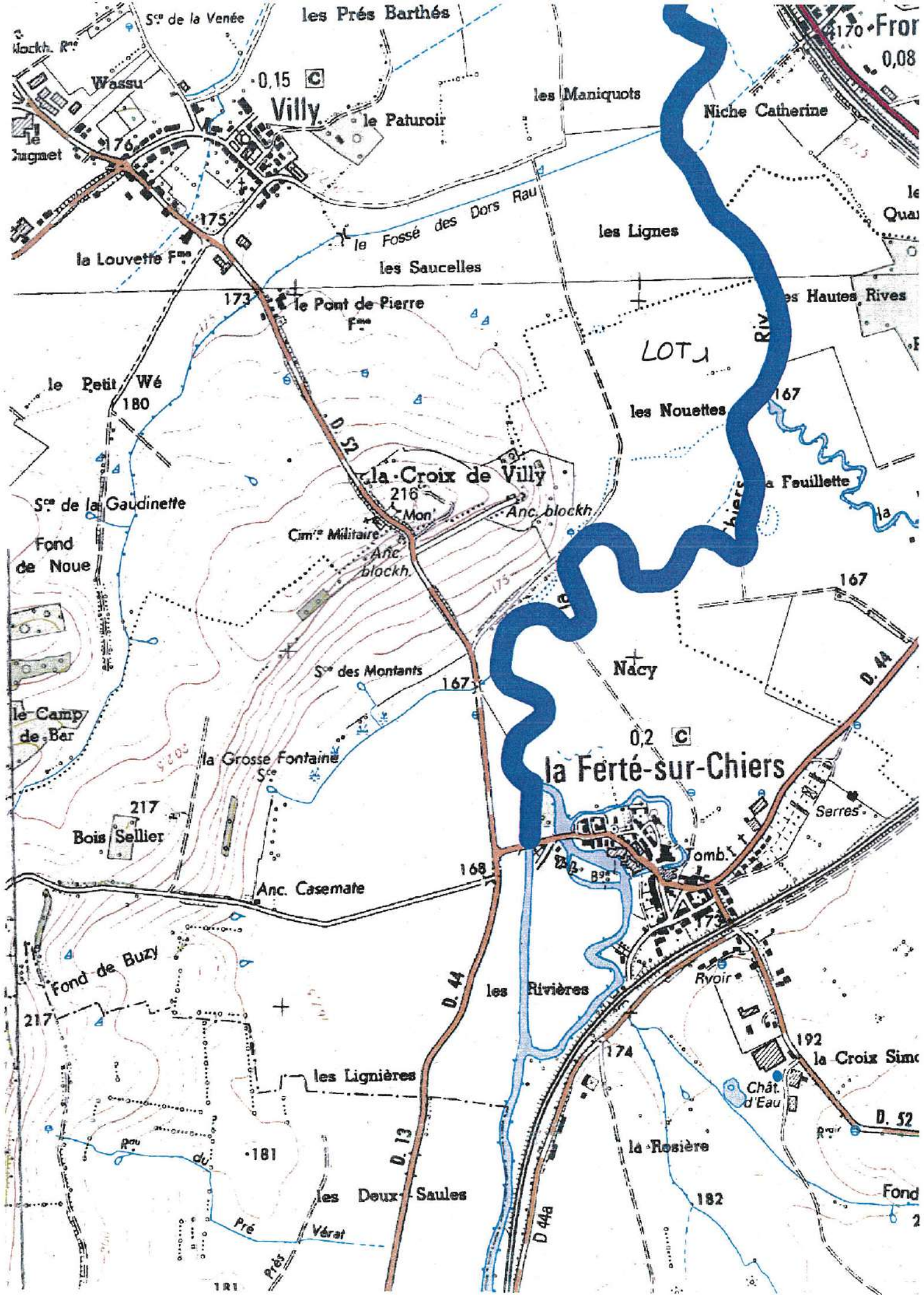
Mise à prix : 454€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant





0.15 C

170 • Fror
0,08

0.2 C

181

Fond
2

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 39

RIVIÈRE DE LA CHIERS

Lot n° 2

Délimitation :

Du pont de Linay au pont de Carignan

Longueur : 7 200 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 17
(non compris l'adjudicataire)

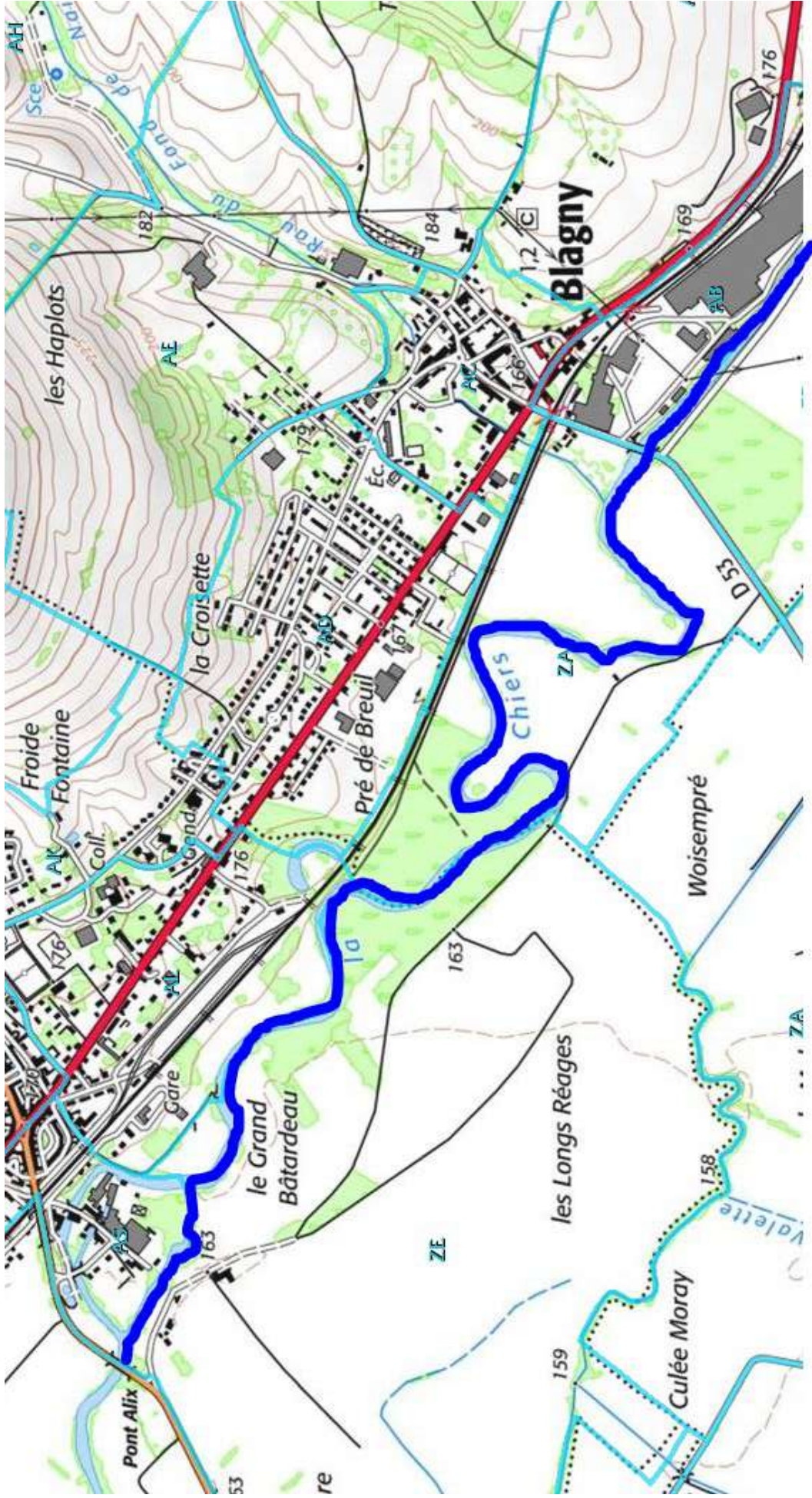
Mise à prix : 228€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

RIVIERE DE LA CHIERS - LOT n° 2



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 40

RIVIÈRE DE LA CHIERS

Lot n° 3

Délimitation :

Du pont de Carignan au pont de Tétaigne

Longueur : 5 700 mètres.

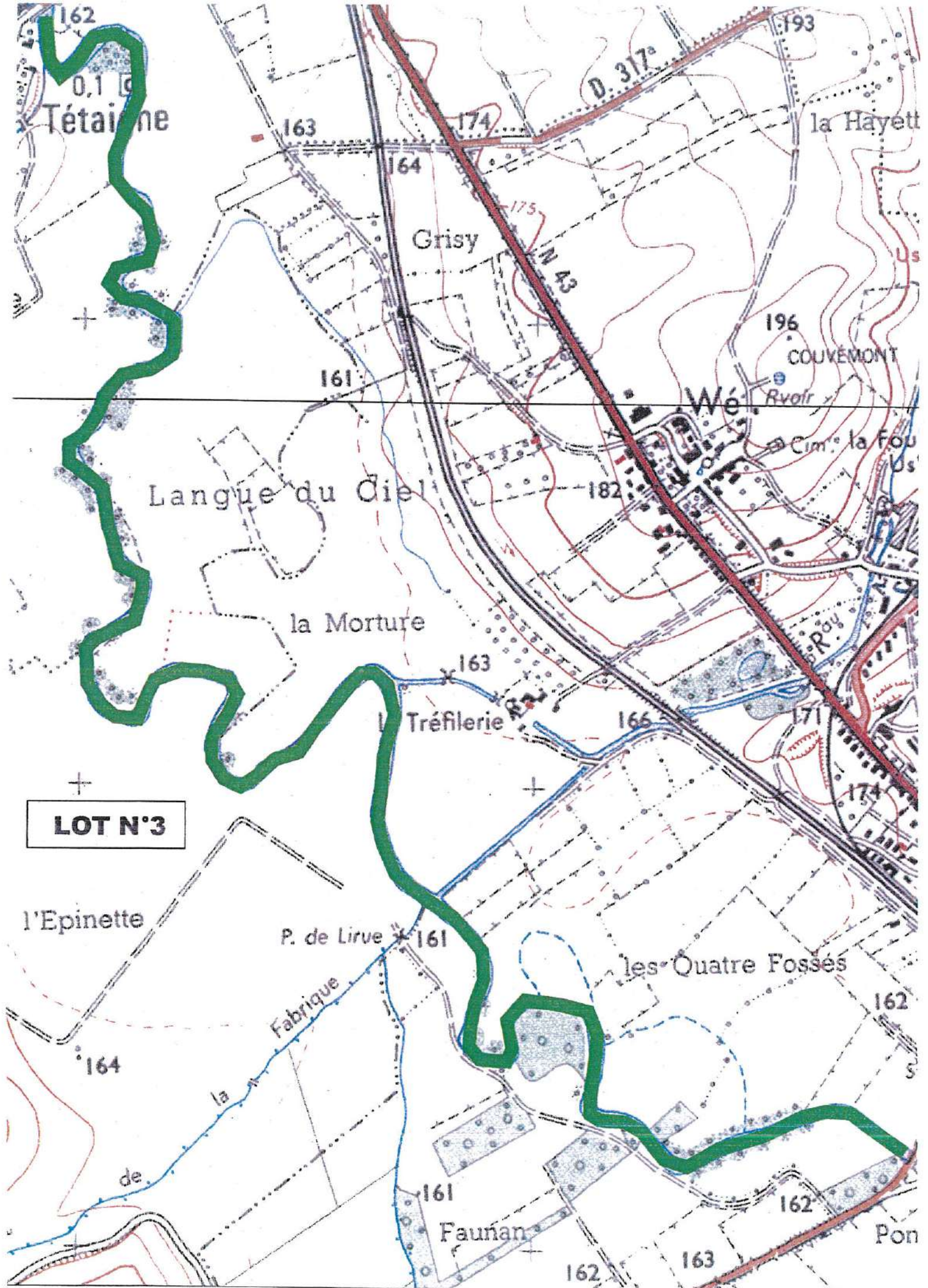
Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 394€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



LOT N°3

Tétainne

Grisy

Weis

Langue du Ciel

la Morture

Tréfilerie

les Quatre Fossés

l'Épinette

P. de Lirve

Faunan

la Hayett

COUVÉMONT

Cim. la Fou

Roy

Pon

D. 317°

N 43

163

174

193

162

164

161

175

196

161

182

163

166

171

174

164

162

161

162

162

163

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 41

RIVIÈRE DE LA CHIERS

Lot n° 4

Délimitation :

Du pont de Tétaigne au pont de Brévilly

Longueur : 6 000 mètres.

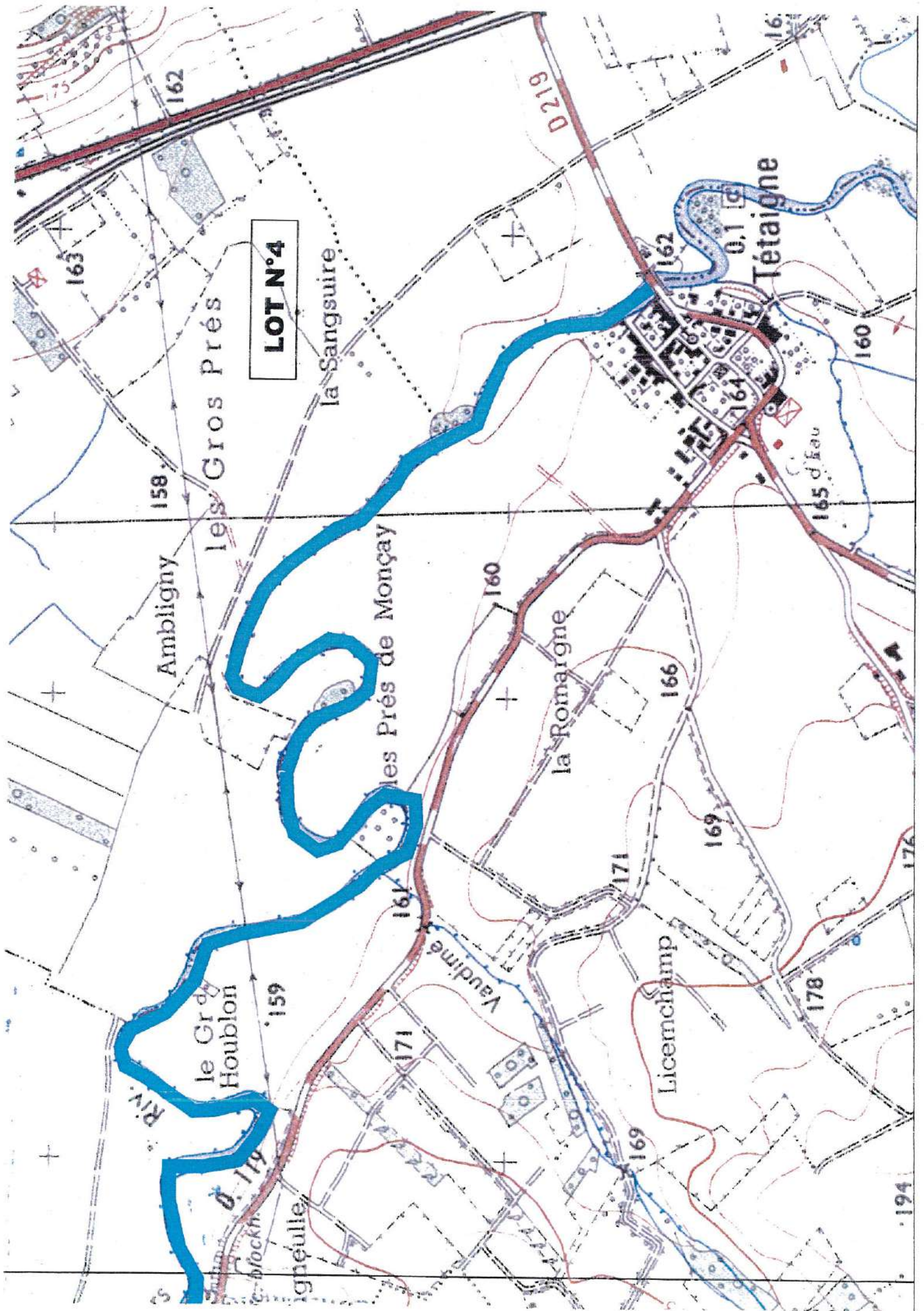
Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 208€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



LOT N°4

le Gros Prés

les Prés de Monçay

la Romargne

Tétaigne

Ambigny

Riv. le Gros Houblon

Vaudime

Licernchamp

D 219

162

160

166

171

169

178

194

158

163

la Sangsuière

162

0.1

160

165 d'eau

159

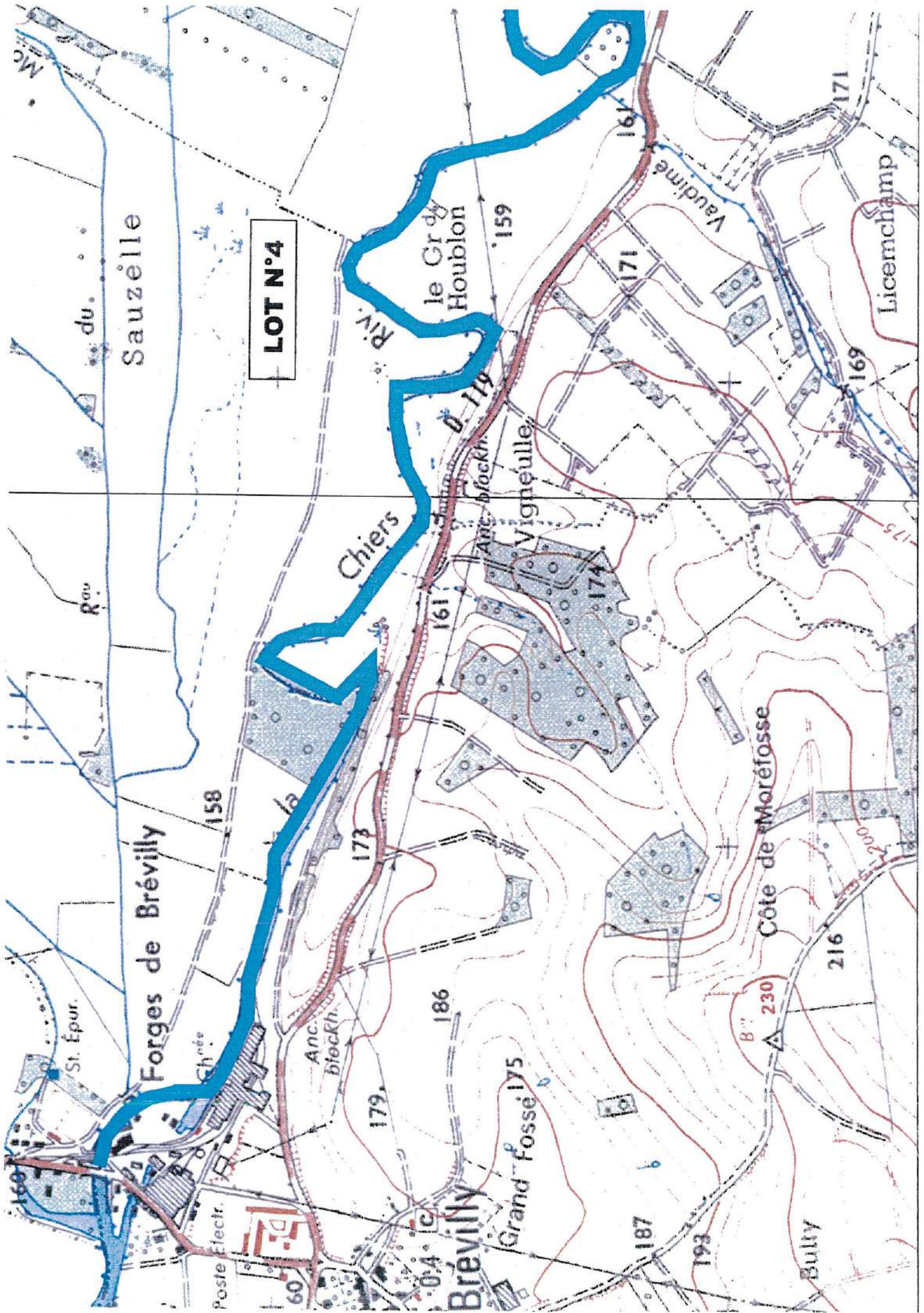
161

171

169

176

16



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 42

RIVIÈRE DE LA CHIERS

Lot n° 5

Délimitation :

Du pont de Brévilly au pont de la D964 à Douzy (y compris les 3 noues indiquées sur la carte).

Longueur : 5 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 258€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

RIVIERE DE LA CHIERS - LOT n° 5



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 43

RIVIÈRE DE LA CHIERS

Lot n° 6

Délimitation :

Du déversoir du Moulin de Douzy au confluent avec la Meuse.

Longueur : 4 100 mètres.

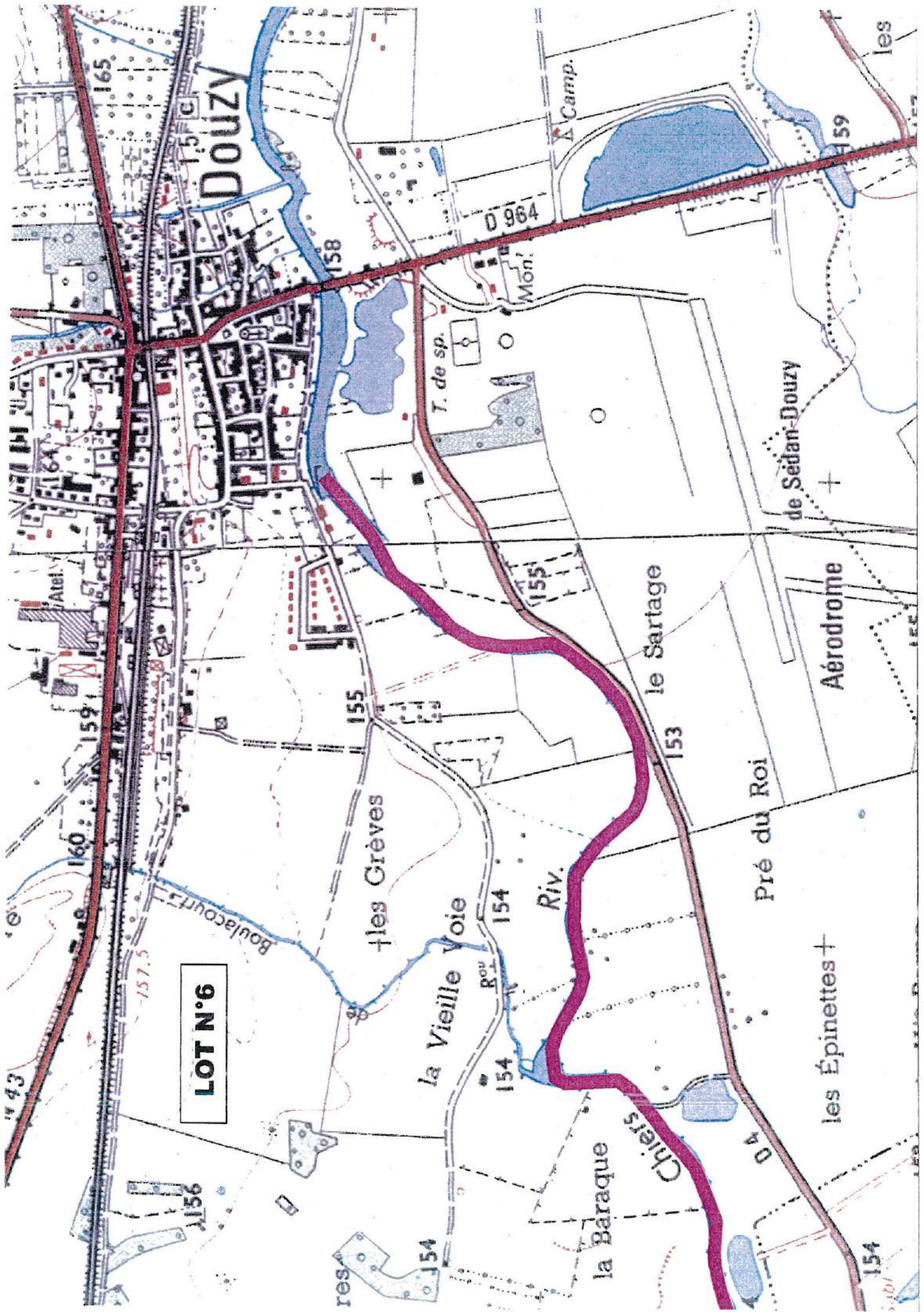
Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 291€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



LOT N°6

DOUZY

la Vieille Voie Riv.

le Sartage

Aérodrome

Pré du Roi

les Épinettes

la Baraque Chiers

les Grèves

T. de sp.

Mon.

D 964

Camp.

165

158

159

155

155

153

154

154

154

154

160

157.5

156

154

Boulaucourt

de Sedan-Douzy

les

1443

Atel.

159

159

160

157.5

156

154

154

04

04

04

04

04

04

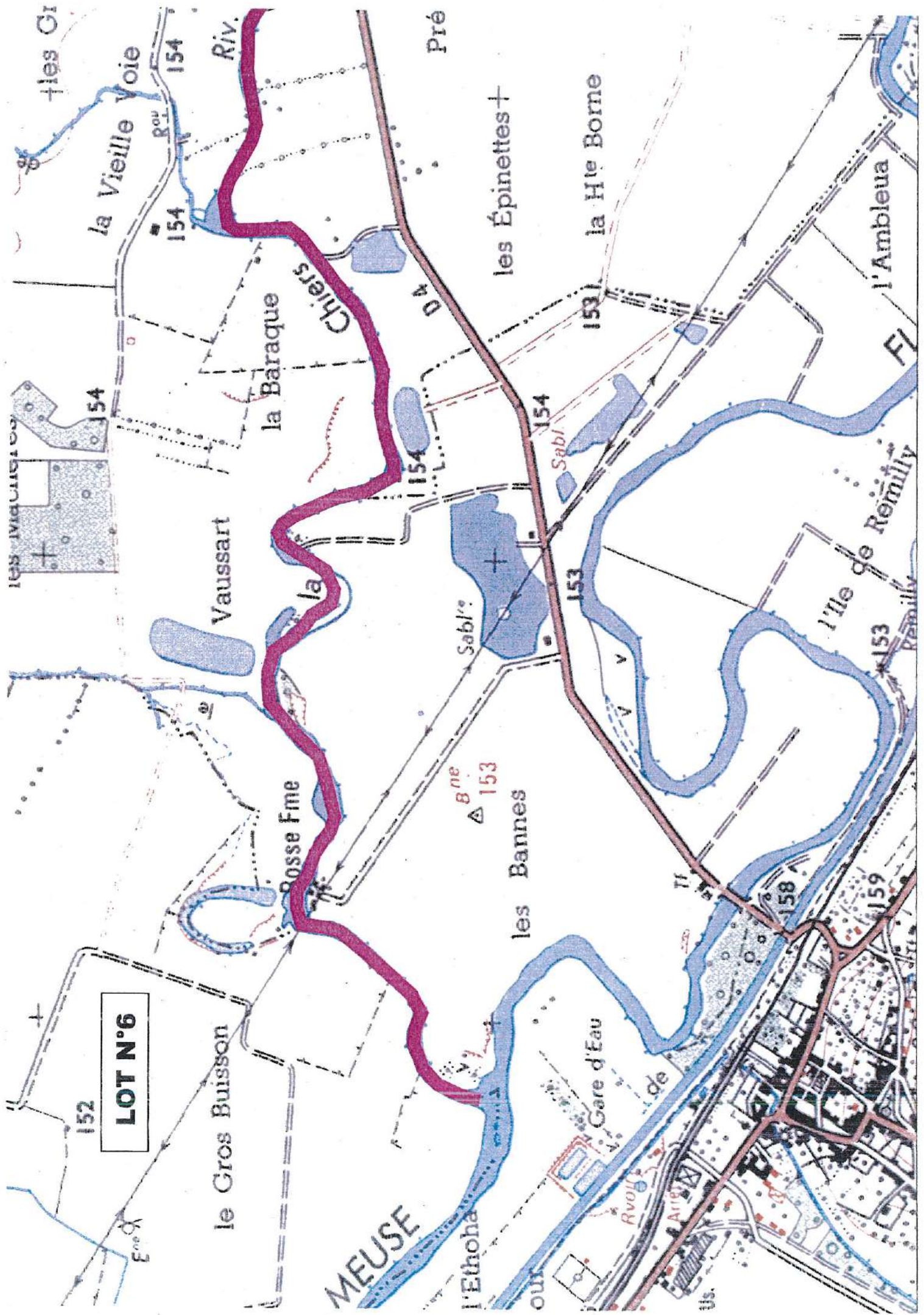
04

04

04

04

04



LOT N°6

MEUSE

le Gros Buisson

la Rosse Fme

Vaussart

la Baraque
Chiers

les Bannes

les Épinettes

la H^e Borne

l'Île de Remilly

l'Ambleua

152

154

154

154

153

153

158

159

Pré

la Vieille voie

Riv.

les Gr

l'Ethoha

Gare d'Eau

Rivol

Us.

LES VIGNES

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 44

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 1

Délimitation :

Du pont de Mouron au pont d'Olizy (y compris l'ancien lit).

Longueur : 5 600 mètres.

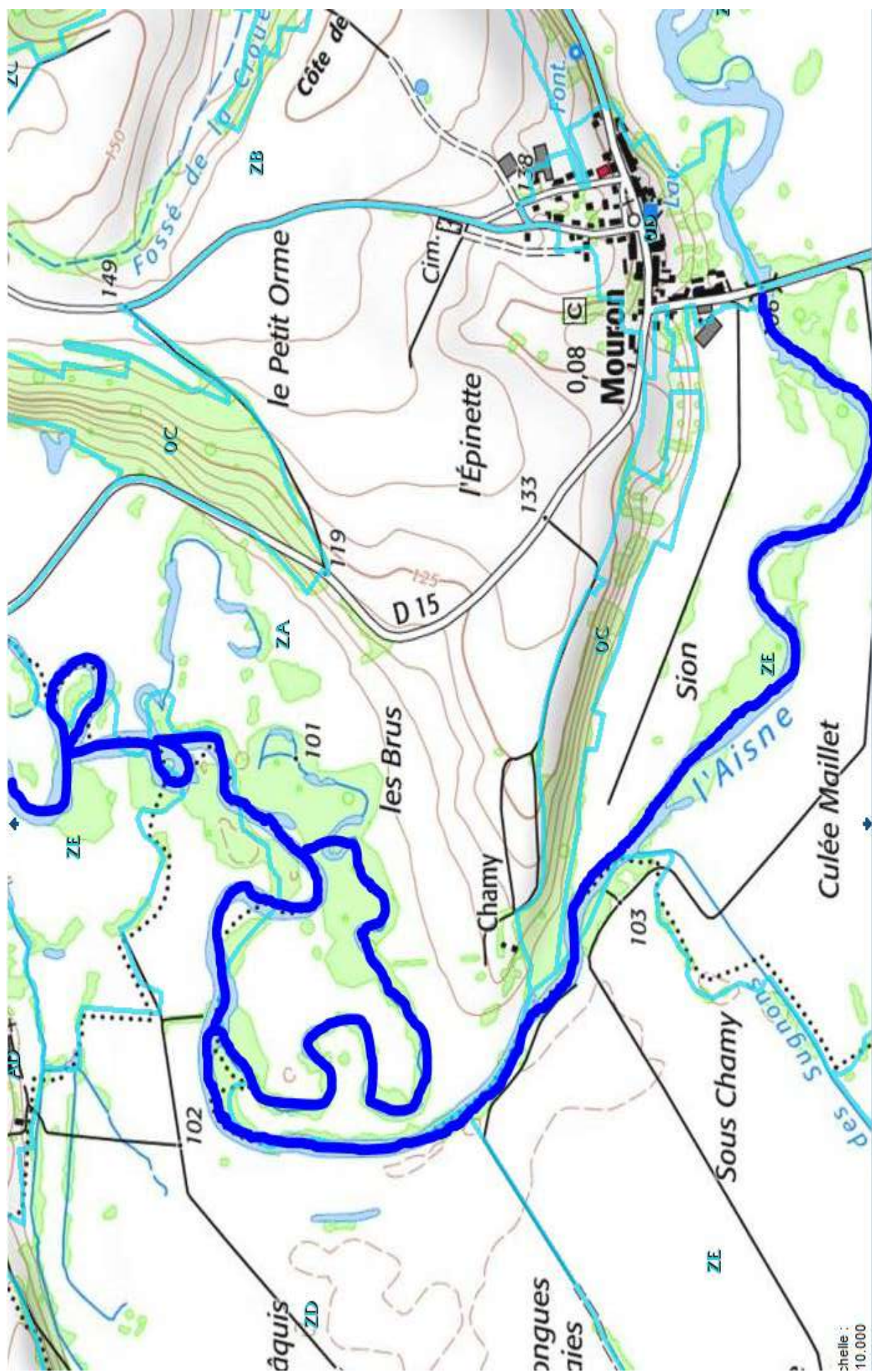
Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

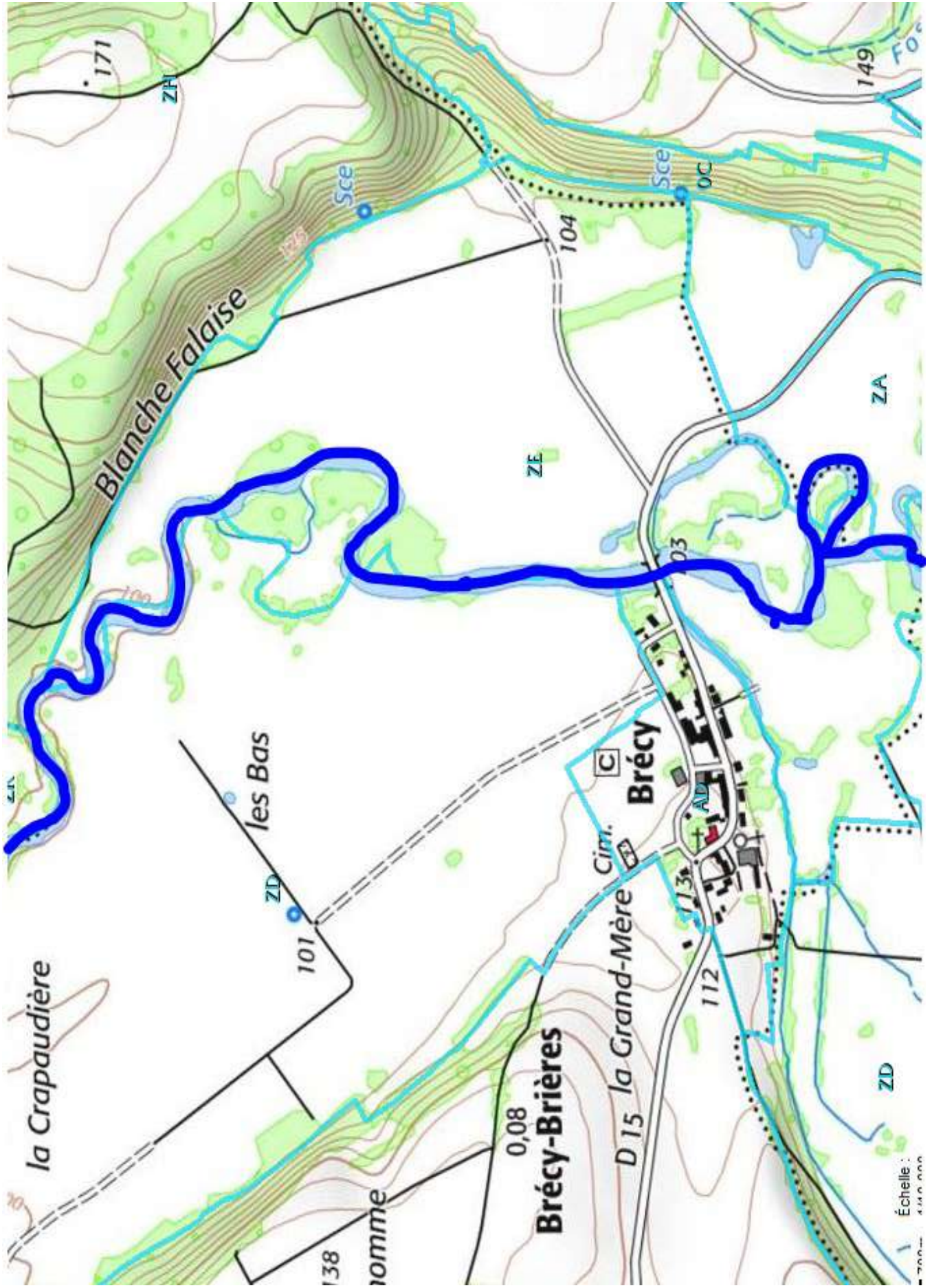
Mise à prix : 659€

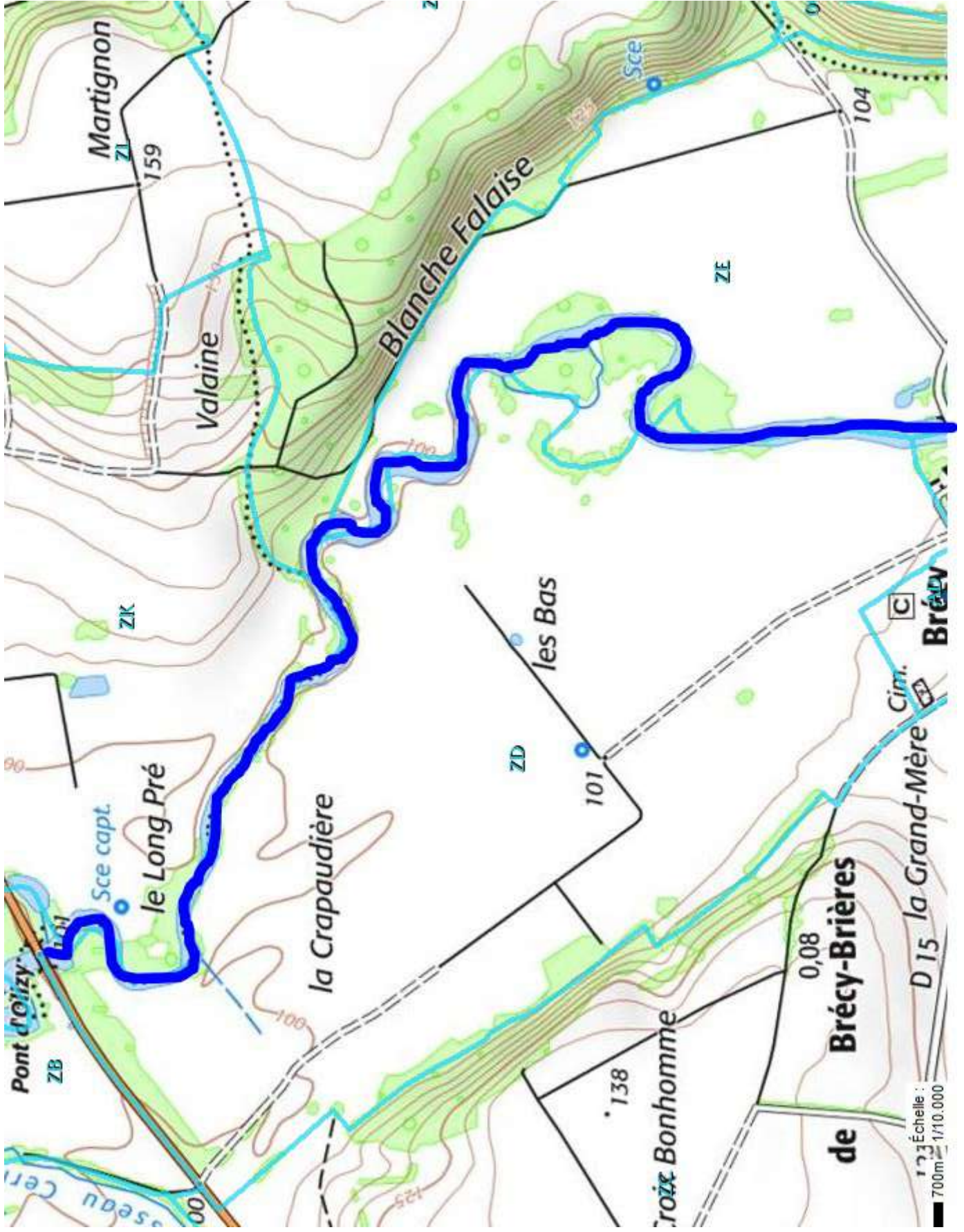
Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant







ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 45

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 2

Délimitation :

Du pont d'Olizy au pont de Falaise.

Longueur : 5 700 mètres.

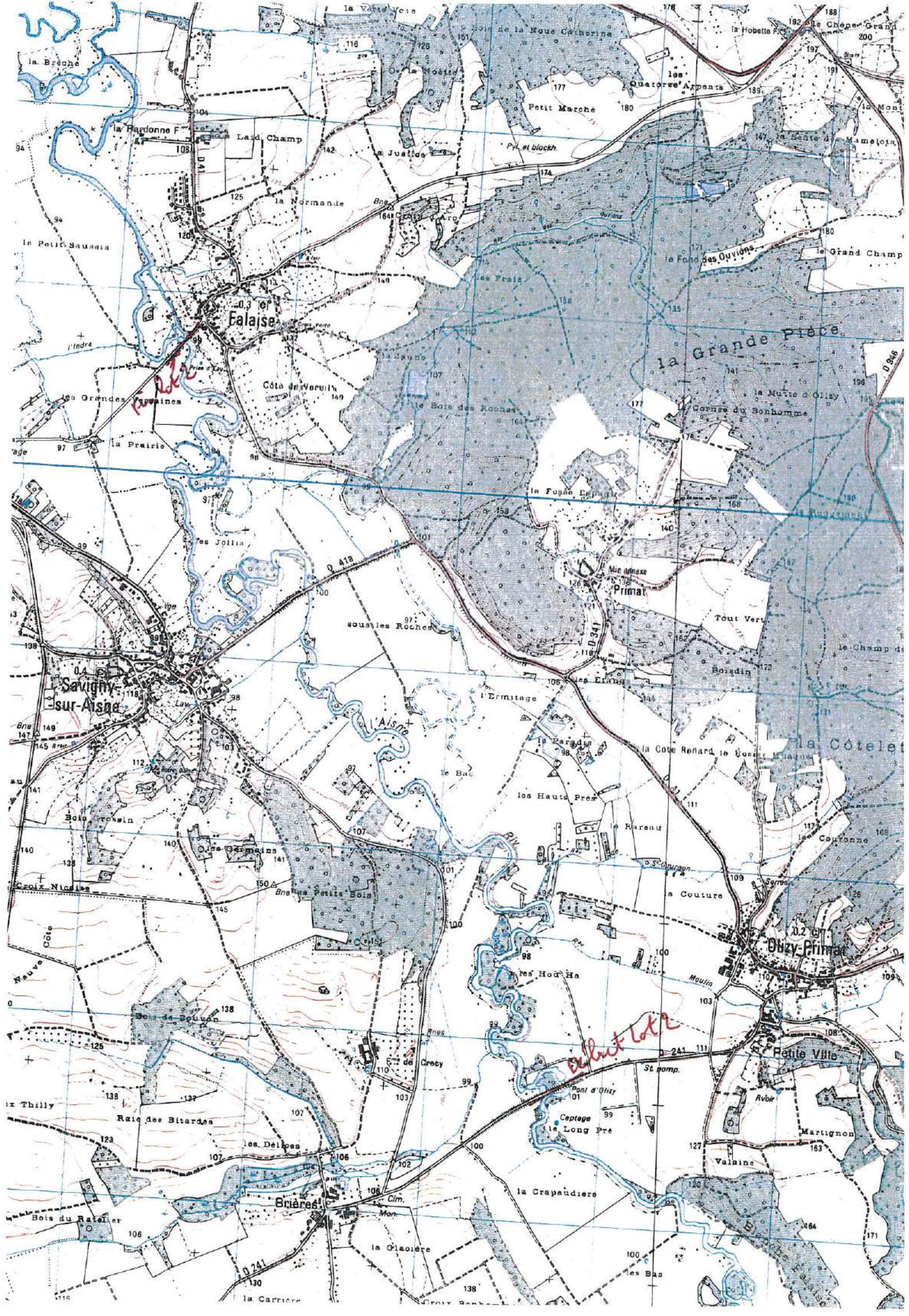
Nombre de fusils autorisés : 16
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : .659€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 46

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 3

Délimitation :

Du pont de Falaise au pont de Vouziers.

Longueur : 4 200 mètres.

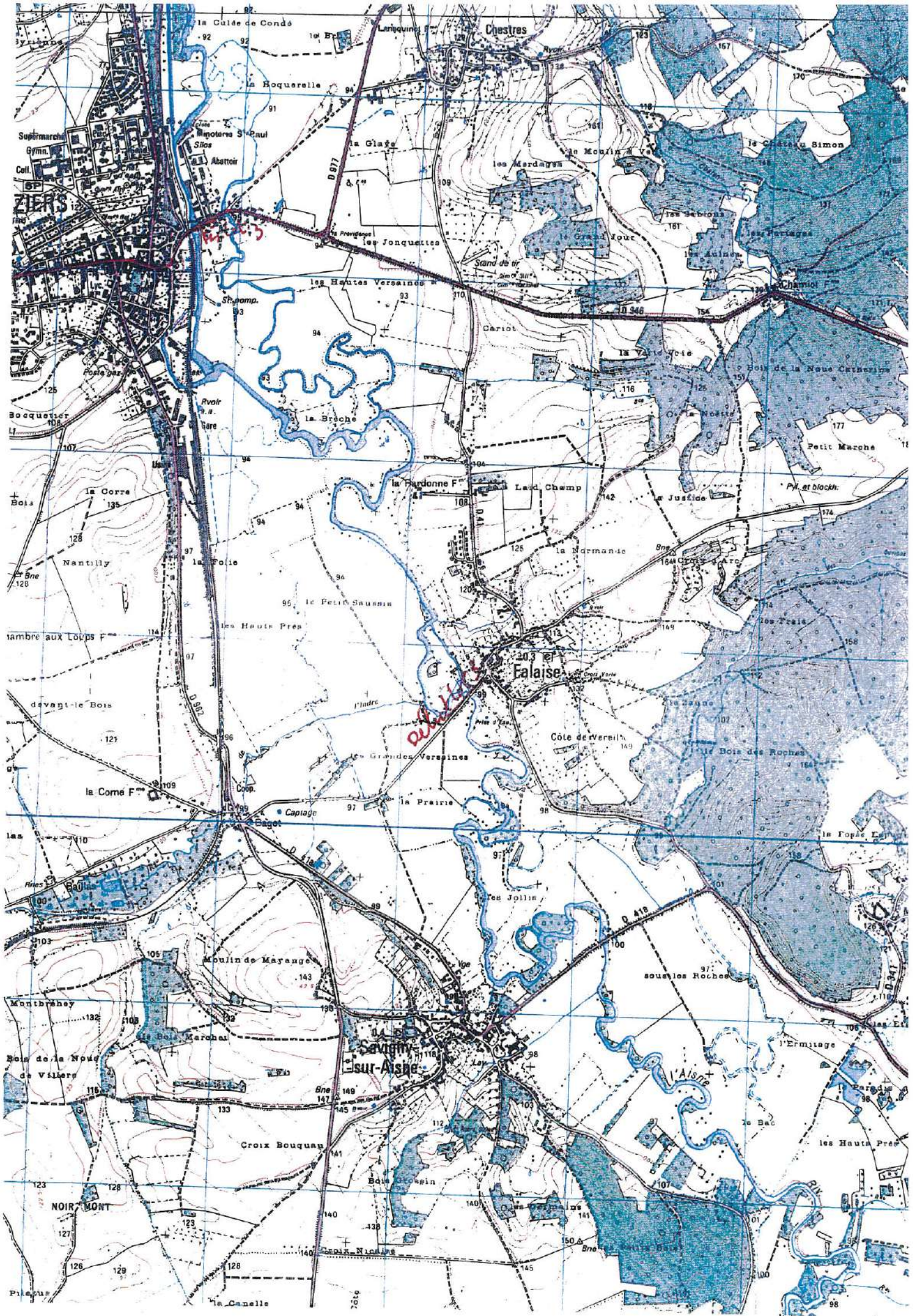
Nombre de fusils autorisés : 14
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : .346€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 47

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 4

Délimitation :

Du pont de Vouziers au pont de la route de Vandy à Vrizy.

Longueur : 4 900 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 582€

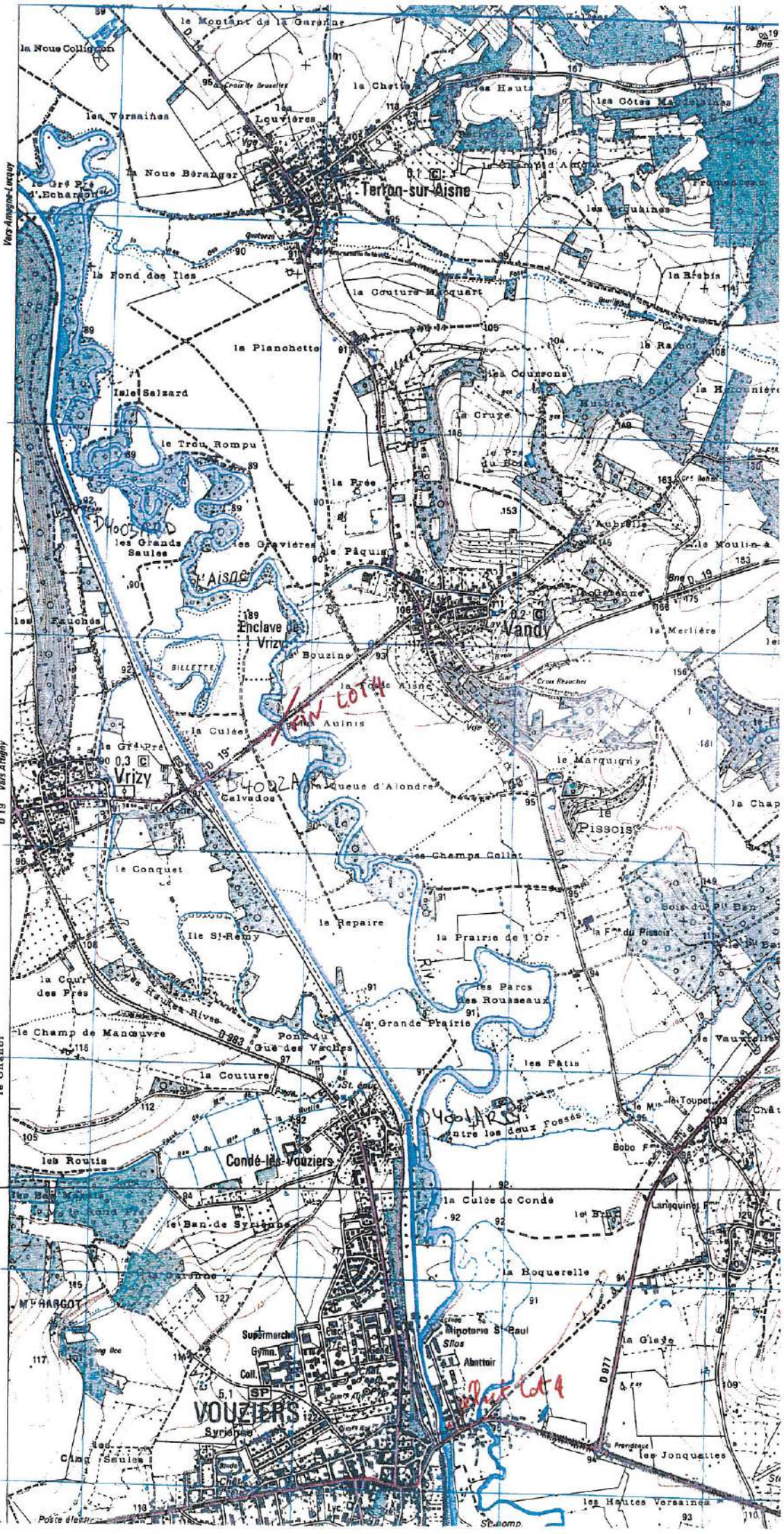
Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

2911 est

5480 1198
2498
5479 1197
2497
5478 1196
2496
5477 1195
2495
5476 1194
2494
49° 25'
5475 1193
2493
54.90 gr
5474 1192
2492
5473



1 / 25000

Van Lot 1

Van Lot 2

Van Lot 3

VOUZIERS

Supermarché
Gymn.
Coll.
5.1 SP

St-Basile
St-Basile
St-Basile

St-Basile
St-Basile

St-Basile
St-Basile

St-Basile

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 48

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 5

Délimitation :

Du pont de la route de Vandy à Vrizy au pont de Voncq.

Longueur : 4 600 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 1.213€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 49

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 6

Délimitation :

Du pont de Voncq à la passerelle de halage de Semuy.

Longueur : 4 850 mètres.

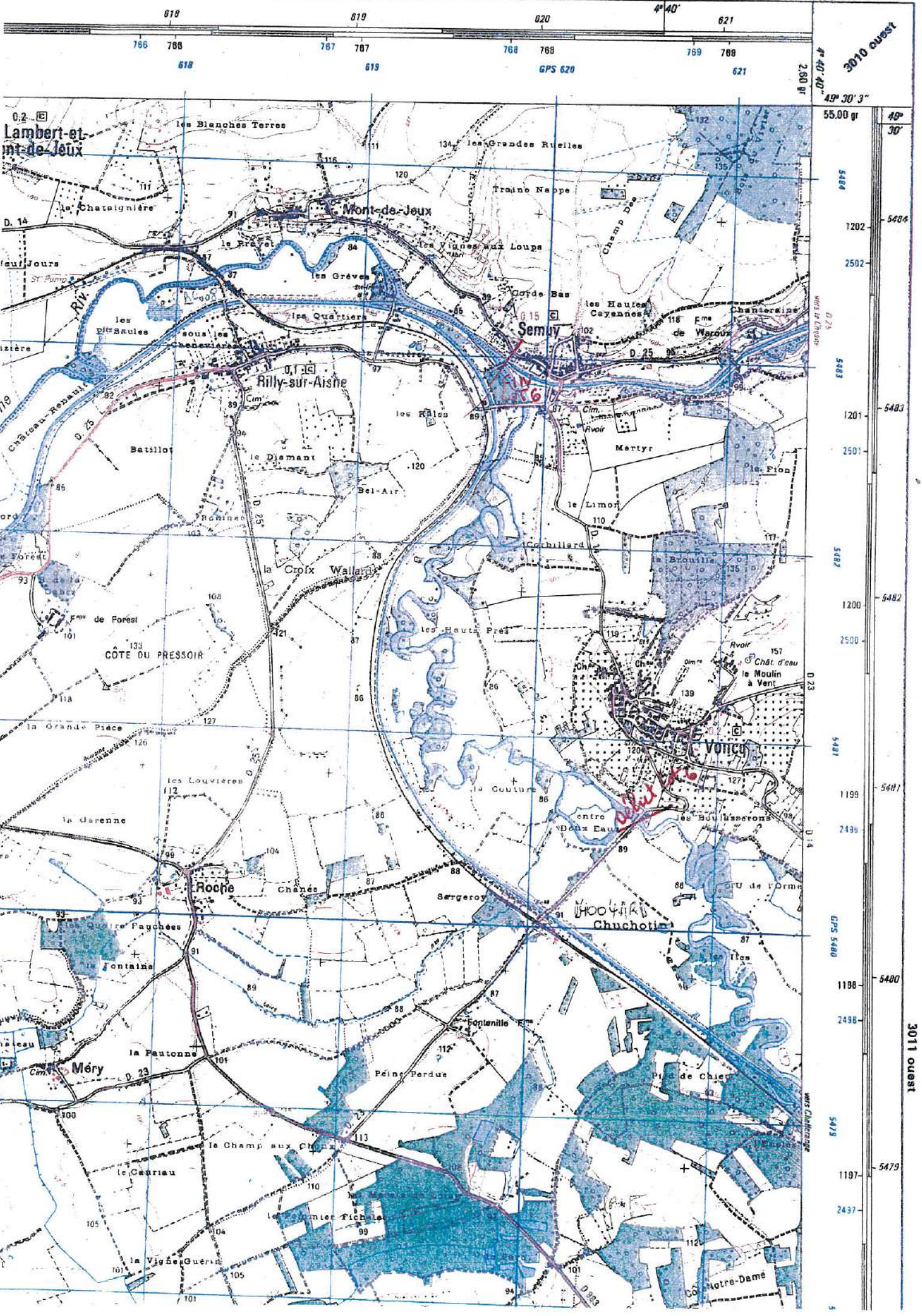
Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 730€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant



618

619

620

4° 40'

621

786

786

787

787

788

788

789

789

618

619

GPS 620

621

4° 40' 40"

3010 ouest

49° 30' 3"

55.00 gr

49° 30'

5484

1202

2502

5483

1201

2501

5482

1200

2500

5481

1199

2439

GPS 5480

1198

2498

5479

1197

2437

3011 ouest

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 50

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 7

Délimitation :

Du barrage de Rilly-sur-Aisne au barrage de Givry-sur-Aisne.

Longueur : 7 500 mètres.

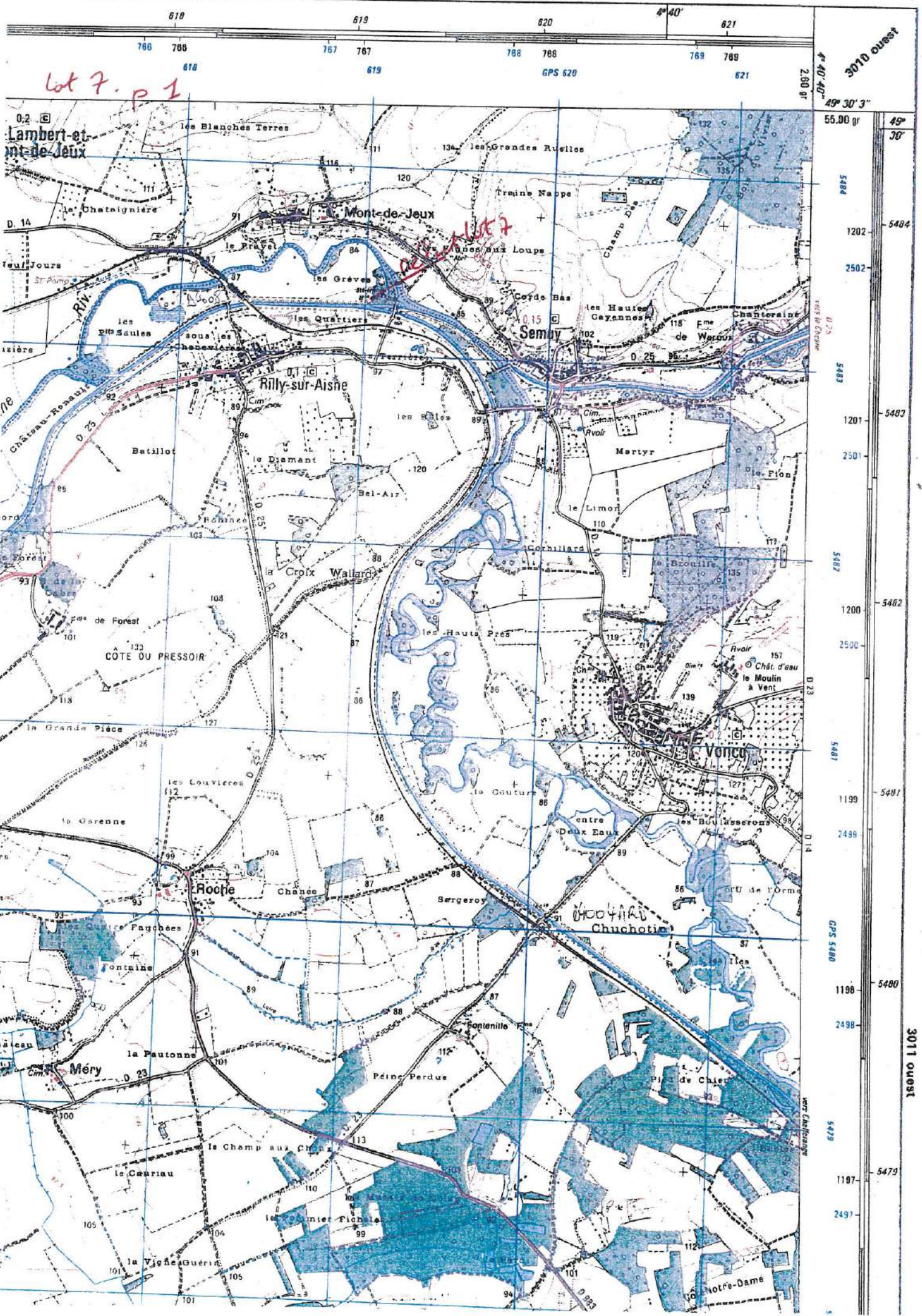
Nombre de fusils autorisés : 18
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 852€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

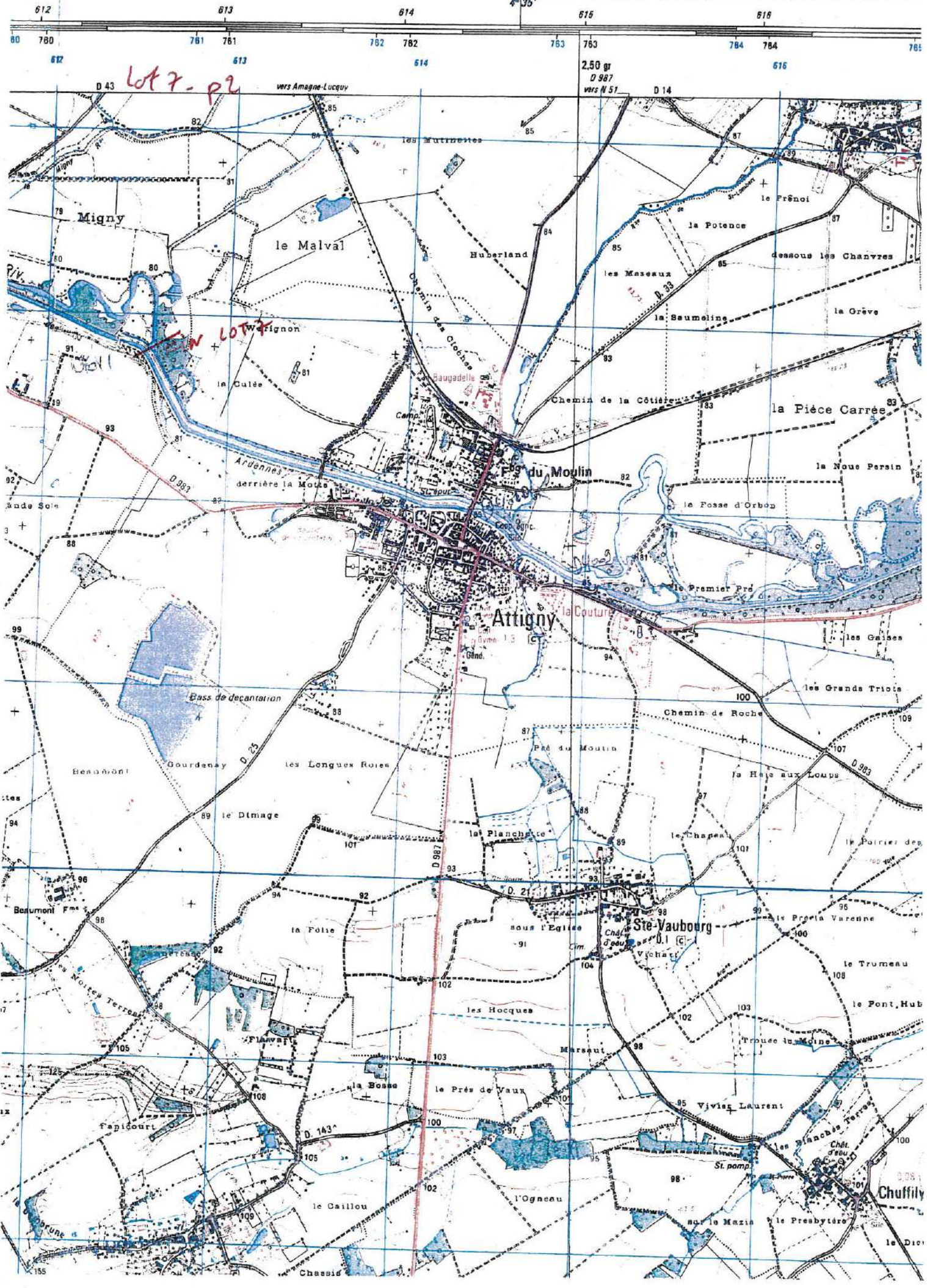


Lot 7. p 1

3010 ouest

3011 ouest

GPS 5480	5480	5481	5482	5483	5484	5485	5486	5487	5488	5489	5490	5491	5492	5493	5494	5495	5496	5497	5498	5499	5500	5501	5502	5503	5504	5505	5506	5507	5508	5509	5510	
1198	1199	1200	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212	1213	1214	1215	1216	1217	1218	1219	1220	1221	1222	1223	1224	1225	1226	1227	1228	1229	1230



Lot 7 - p2

LOT 4

2.50 gr
D 987
vers N 51

Chuffilly

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 51

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 8

Délimitation :

Du barrage de Givry-sur-Aisne au pont de Seuil.

Longueur : 8 650 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 19
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 1.331€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

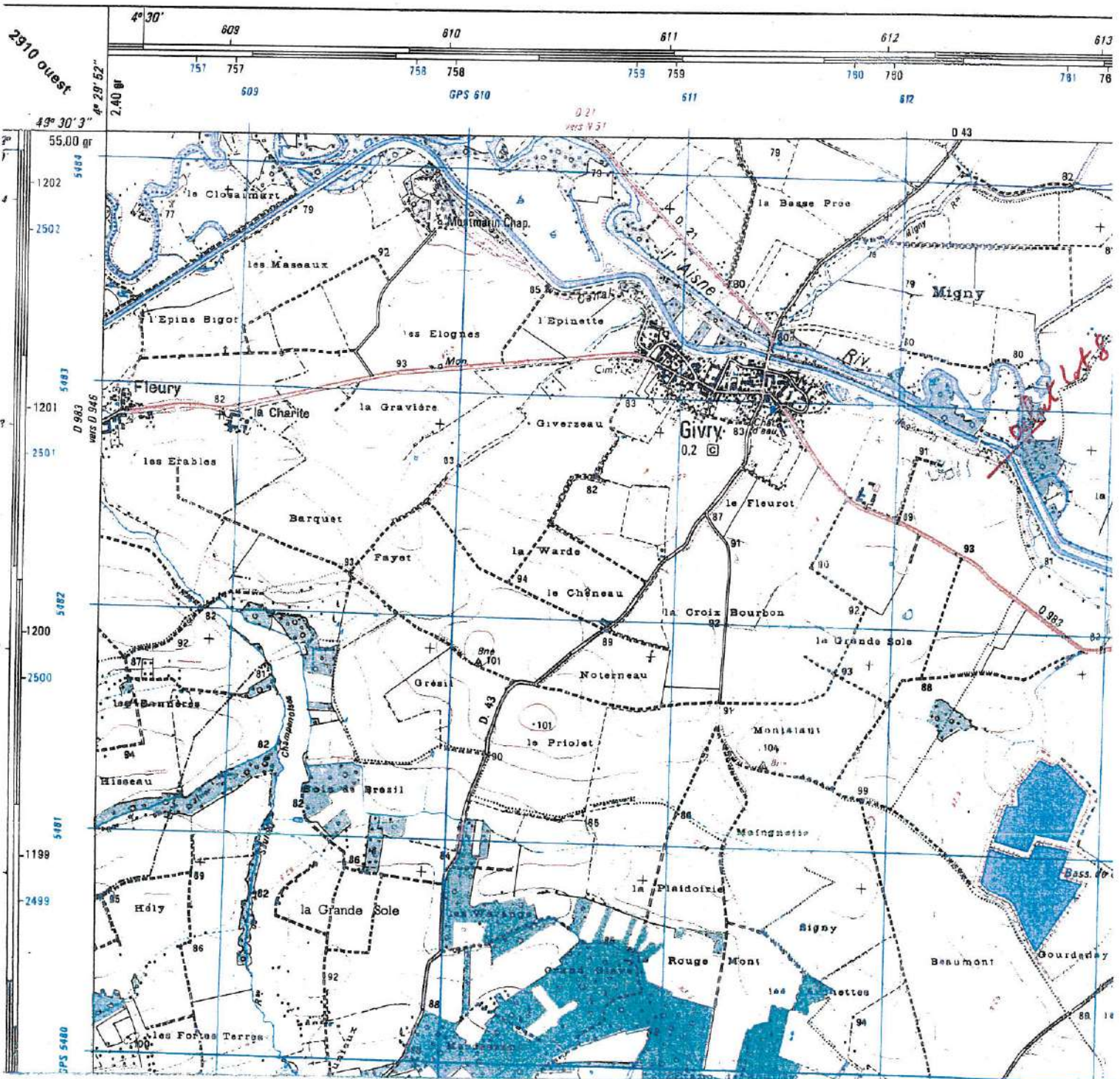
M
demeurant

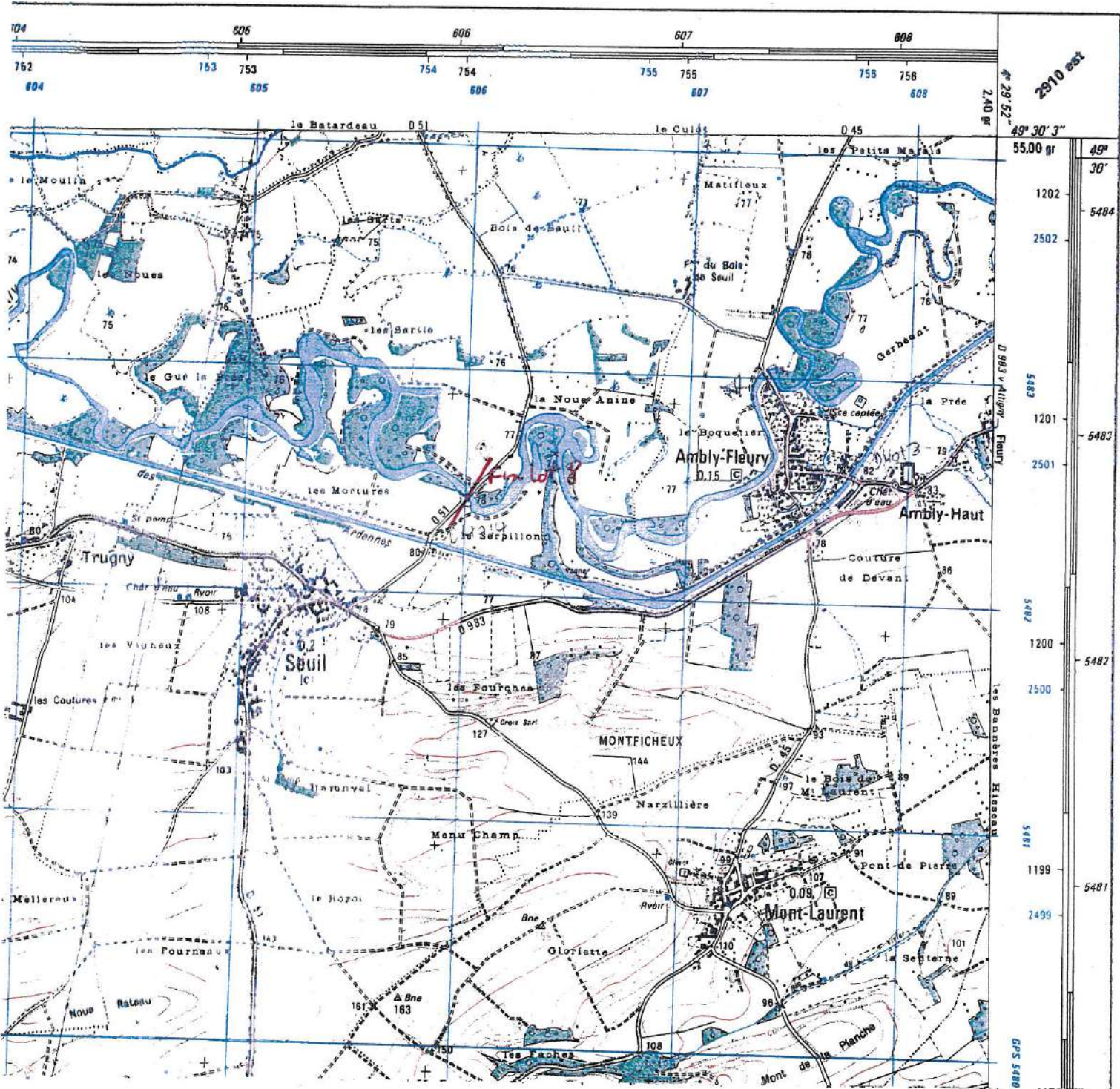
Lot 8. p 1

espond au centre de la feuille, au 1^{er} janvier 1991.
.15 gr (0°8').

Réalisé et édité par l'Institut Géographique National d'après des levés directs de 1936.
Les éléments de la révision de 1989 figurent en orange.
Ellipsoïde de Clarke 1880. Projection conique conforme de Lambert.
Origine des altitudes : niveau moyen de la mer à Marseille.
Équidistance des courbes : 5m.

Les deux échelles de latitudes
correspondent respectivement :
- vers l'intérieur, aux latitudes ϵ
rapportées au système géodésique
Lambert zone I (chiffres en noir)
- vers l'extérieur, aux latitudes ϵ
et rapportées au système géodésique
kilométrique Mercator Transverse





Lot 8. p 2.

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 52

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 9

Délimitation :

Du pont de Seuil au barrage de Biermes.

Longueur : 7 450 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 17
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 732€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

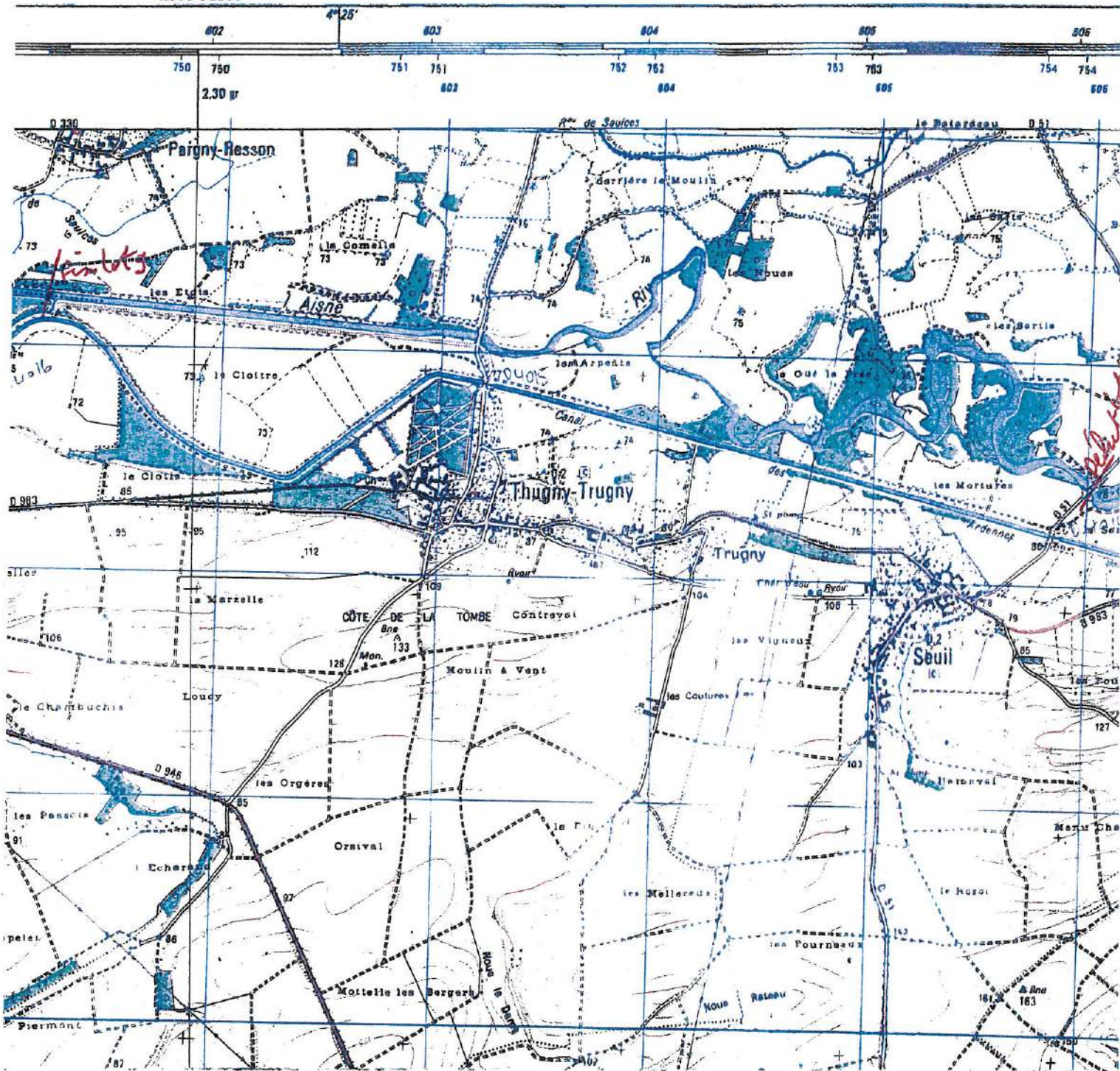
M
demeurant

au méridien de Paris)
drillages kilométriques
méridien international)
cellules du quadrillage

Itinéraire balisé de randonnée pédestre : dans le cas où le tracé sur la carte diffère du balisage sur le terrain il est recommandé de suivre ce dernier. Les utilisateurs de cette carte sont priés de faire connaître à l'IGN (Direction Générale : 136 bis, rue de Grenelle 75700 PARIS 07 SP), les erreurs ou omissions qu'ils auront pu constater.

3815 IGN, 00 F / révisé au 01.07.2000
<http://www.ign.fr>

2910 ouest



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 53

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 10

Délimitation :

Du barrage de Biermes au confluent de la Vaux.

Longueur : 9 570 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 20
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 400€

Prix d'adjudication :

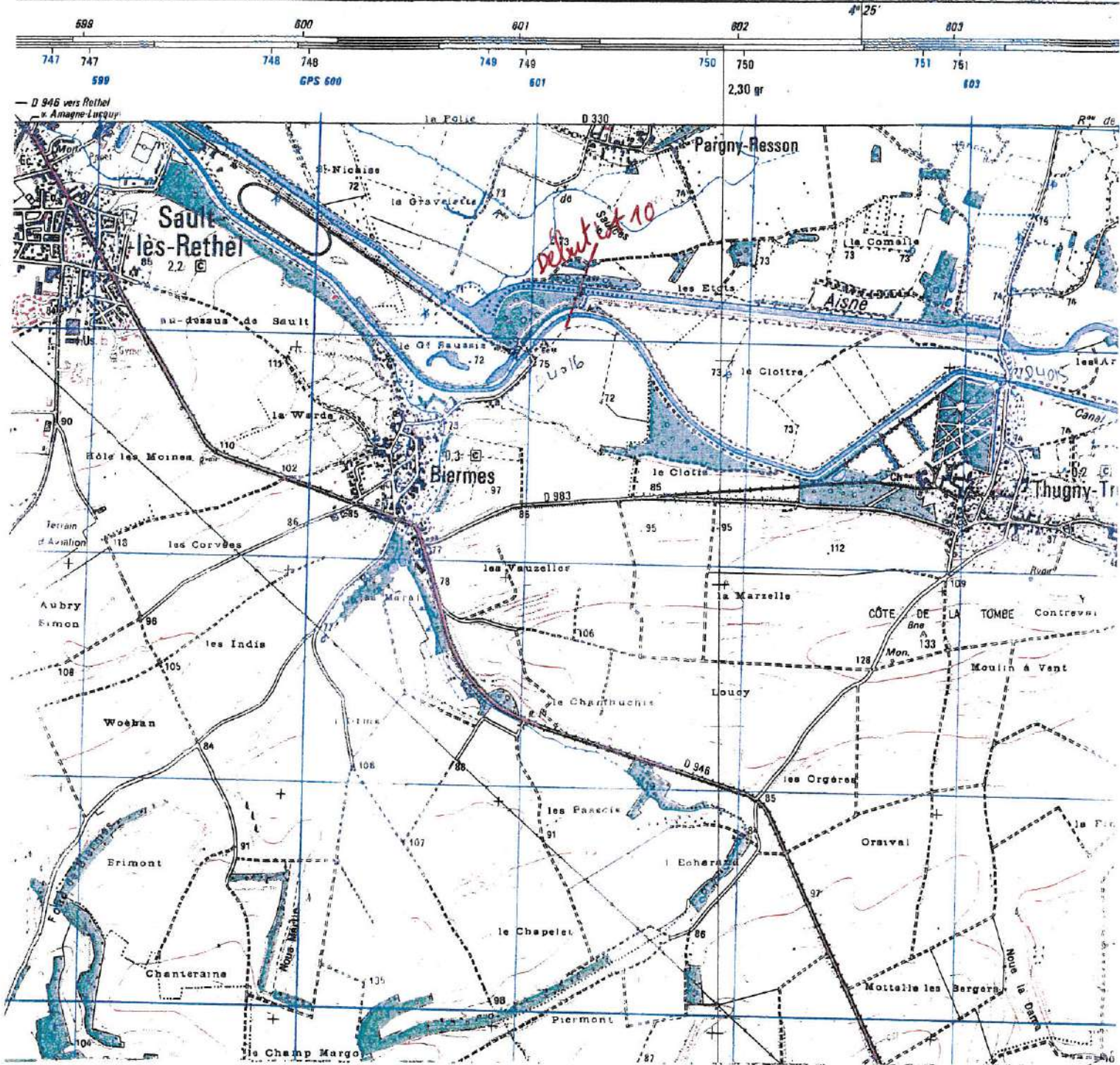
Adjudicataire :

M
demeurant

correspondent respectivement :
 - vers l'intérieur, aux latitudes et longitudes en grades (longitudes référées au méridien de Paris) rapportées au système géodésique français; les amorces sont celles des quadrillages kilométriques Lambert zone I (chiffrées en noir) et Lambert zone II étendu (chiffrées en bleu).
 - vers l'extérieur, aux latitudes et longitudes en degrés (longitudes référées au méridien international) rapportées au système géodésique européen unifié; les amorces sont celles du quadrillage kilométrique Mercator Transverse Universel fuseau 31.

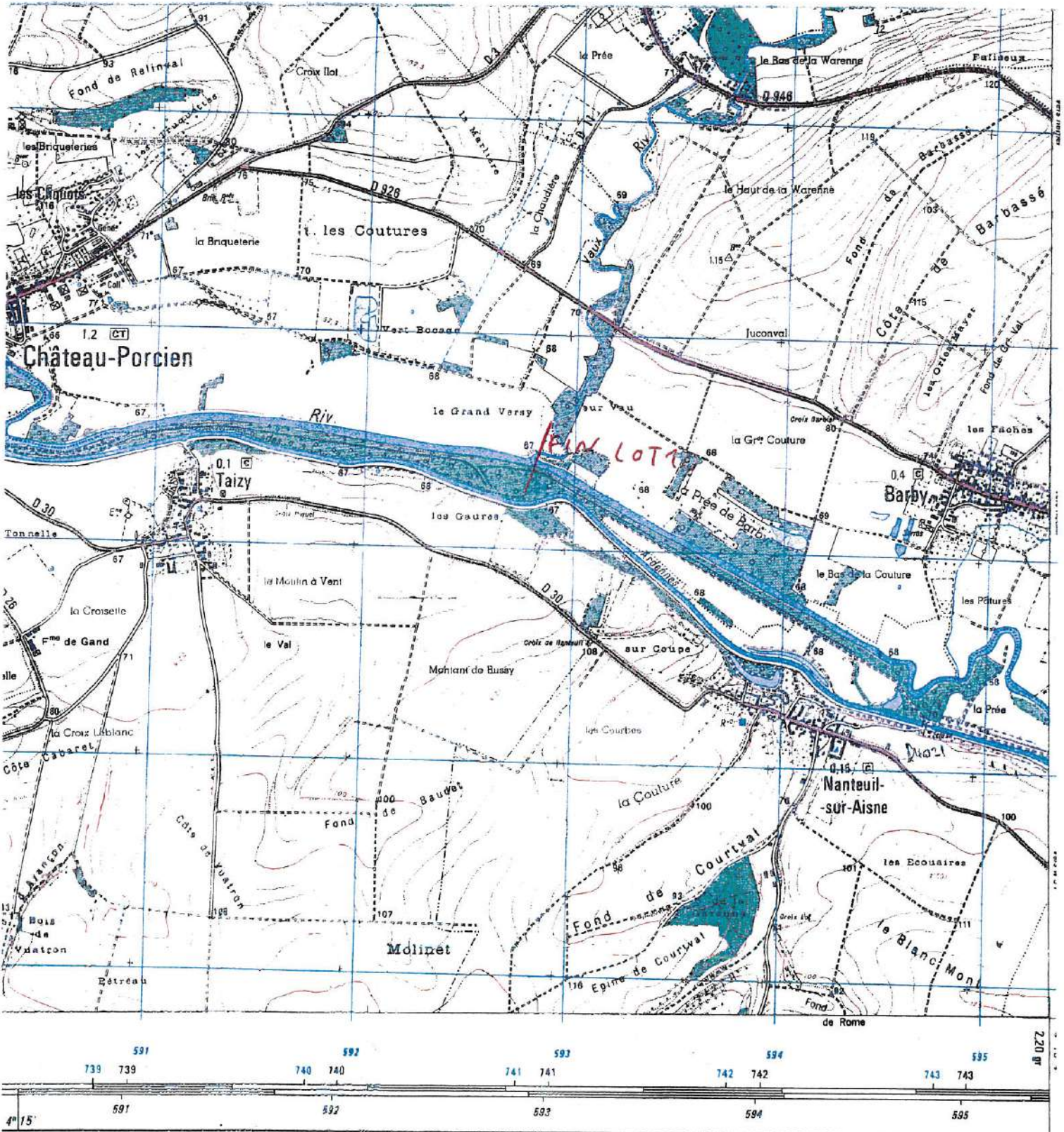
Transverse Universel fuseau 31 rapportées au système géodésique mo
 itinéraire balisé de randonnée pédestre : dans le cas où le tracé sur le terrain il est recommandé de suivre ce dernier. Les utilisateurs de
 connaitre à l'IGN (Direction Générale : 136 bis, rue de Grenelle 75700 PARIS
 qu'ils auront pu constater.

2910 ouest



Lt 10 - p 1.

lot 10.p3



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 54

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 11

Délimitation :

Du confluent de la Vaux au confluent de la rigole de vidange du canal de Pargny.

Longueur : 7 000 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 17
(non compris l'adjudicataire)

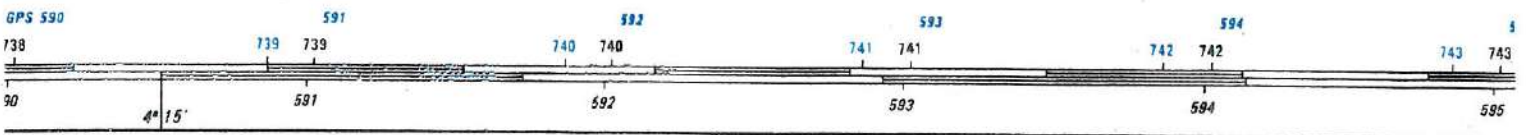
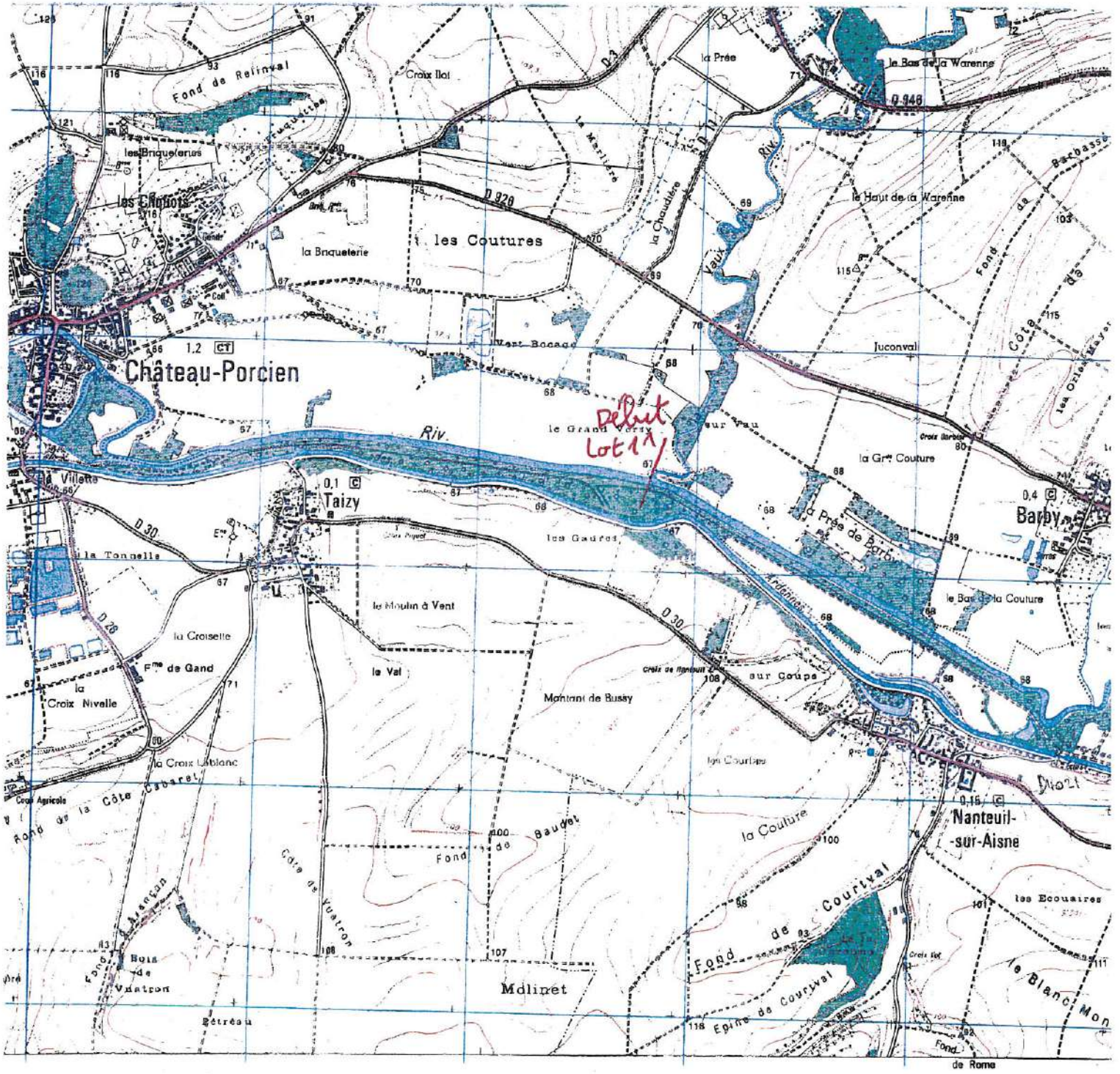
Mise à prix : 828€

Prix d'adjudication :

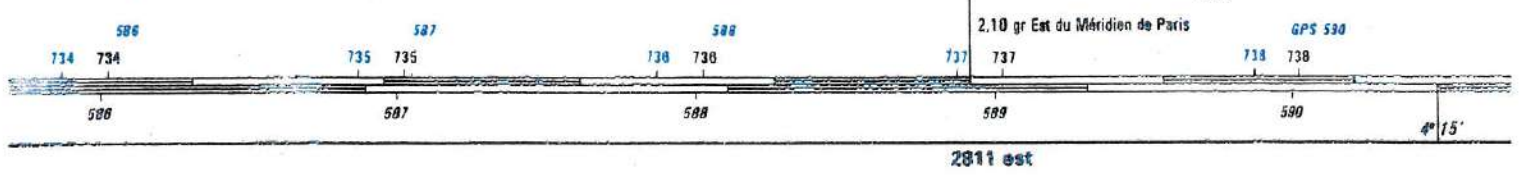
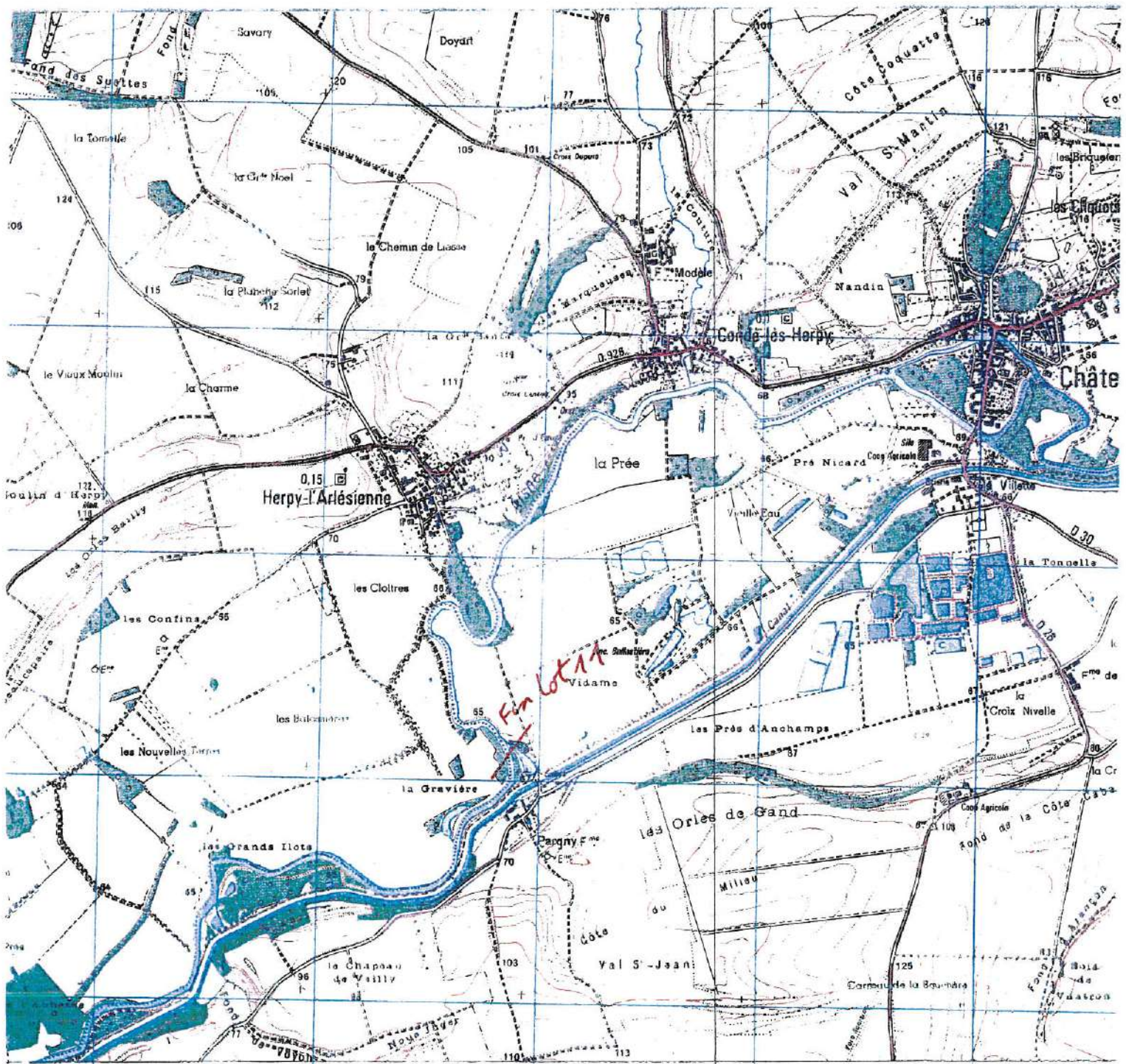
Adjudicataire :

M
demeurant

lot 11. p 1



Lot 11. p2



ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 55

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 12

Délimitation :

Du confluent de la rigole de vidange du canal de Pargny au barrage de l'écluse n°13.

Longueur : 9 800 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 20
(non compris l'adjudicataire)

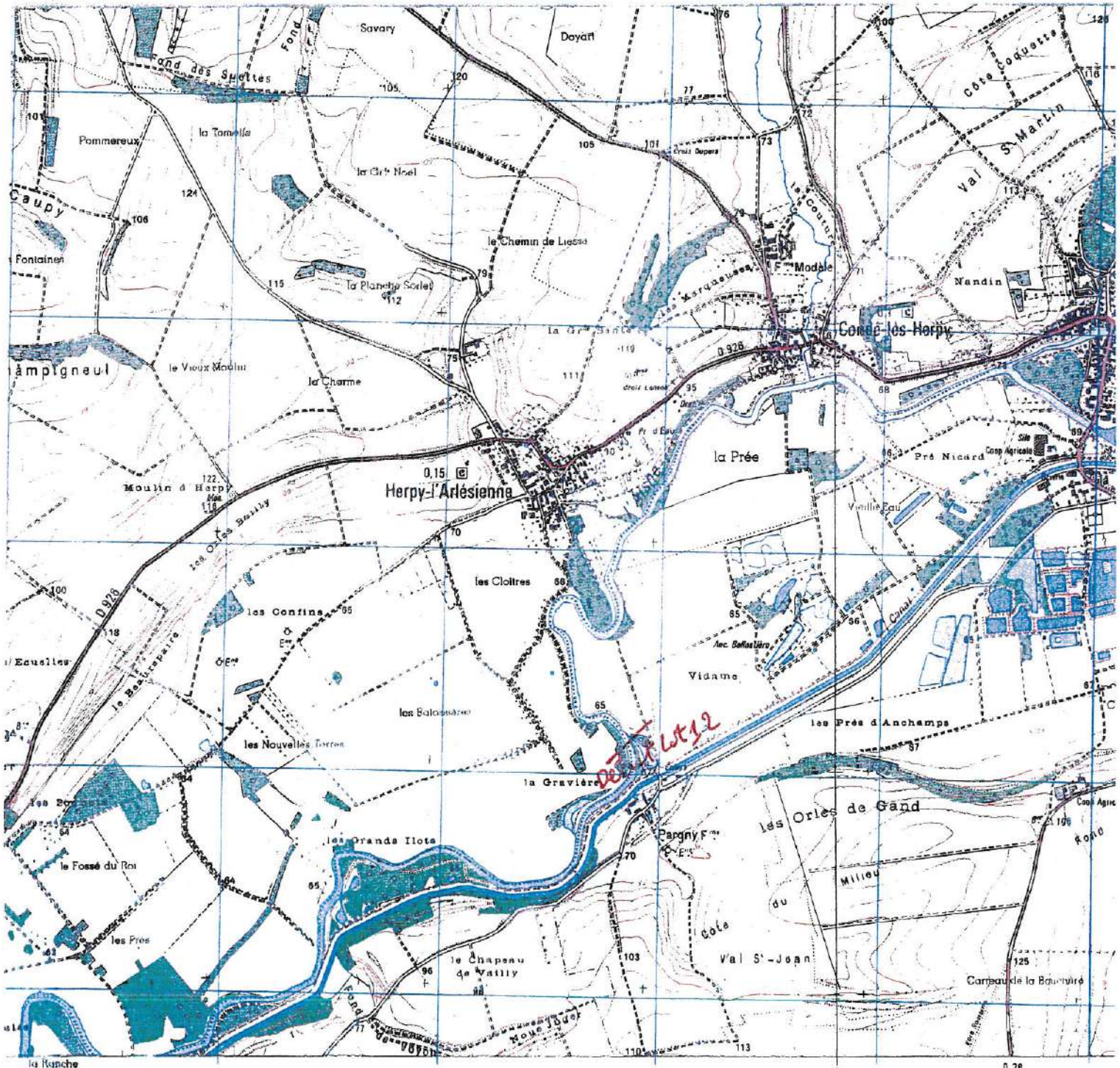
Mise à prix : 1.600€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

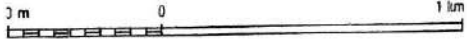
Lot 12. p1



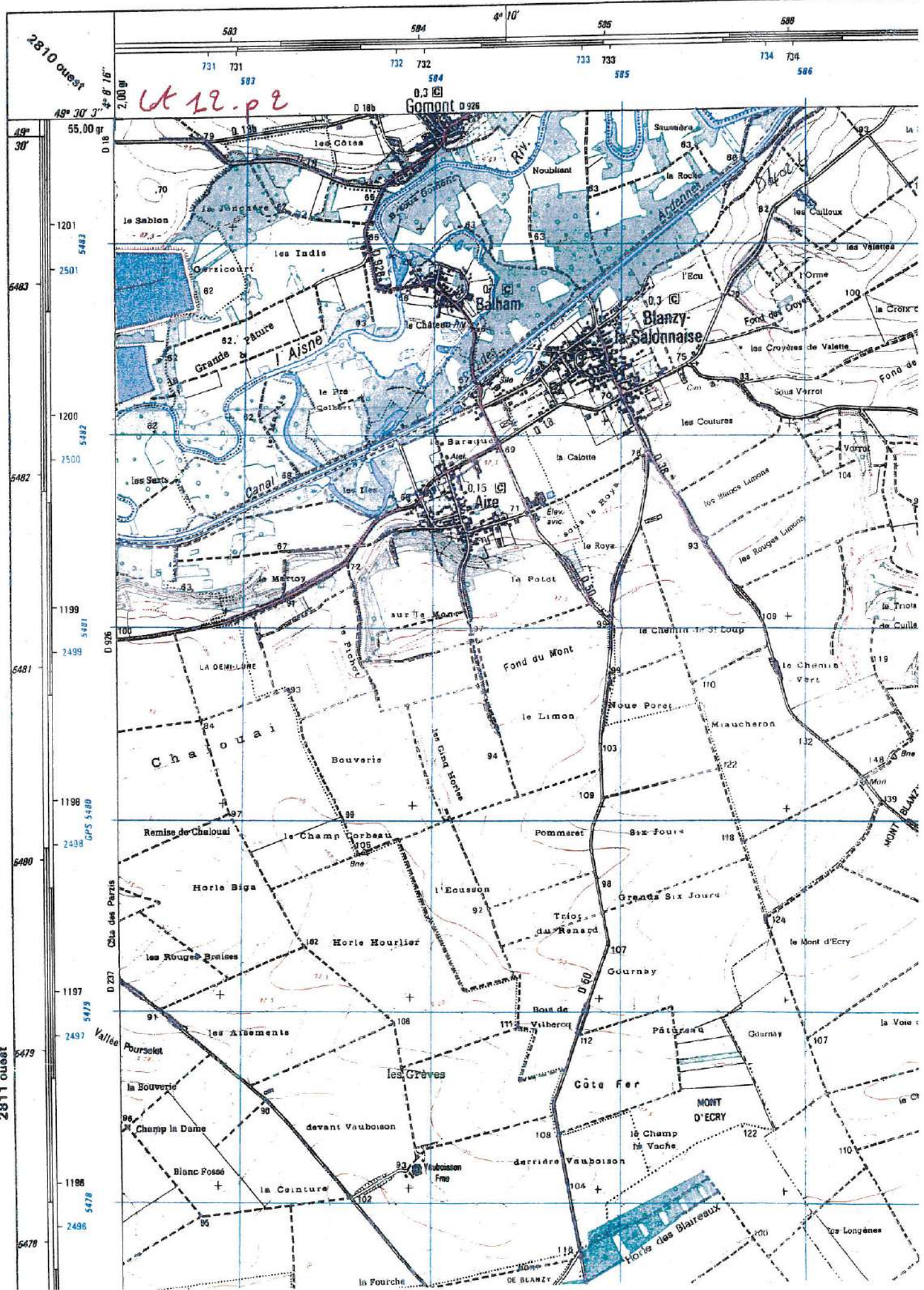
étiquette correspond au centre de la feuille, au 1^{er} janvier 1999.
année de 0,12 gr (0°6').

Réalisé et édité par l'Institut Géographique National d'après des levés directs de 1949.
Révision de 1998.
Ellipsoïde de Clarke 1880. Projection conique conforme de Lambert.
Origine des altitudes : niveau moyen de la mer à Marseille.
Équidistance des courbes : 5m.

- vers l'intérieur, aux
rapportées au système
Lambert zone I (chiffre
- vers l'extérieur, aux I
rapportées au système
kilométrique Mercator



Le quadrillage kilométrique UTM WGS84 imprimé au bleu permet de se localiser sur la carte à partir d'une position donnée par un récepteur GPS.



Ut 12. p 2

2811 ouest

2810 ouest
49° 30' 3"
2,00 gr

5478
2496
1198
5479
2497
1199
5480
2498
1198
5481
2499
1199
5482
2500
1201
5483
2501
49° 30' 3"

583 584 585 586
731 731 732 732 733 733 734 734
583 584 585 586

579

GPS 580

581

582

127 127

728 728

729 729

730 730

Lot 12. p3

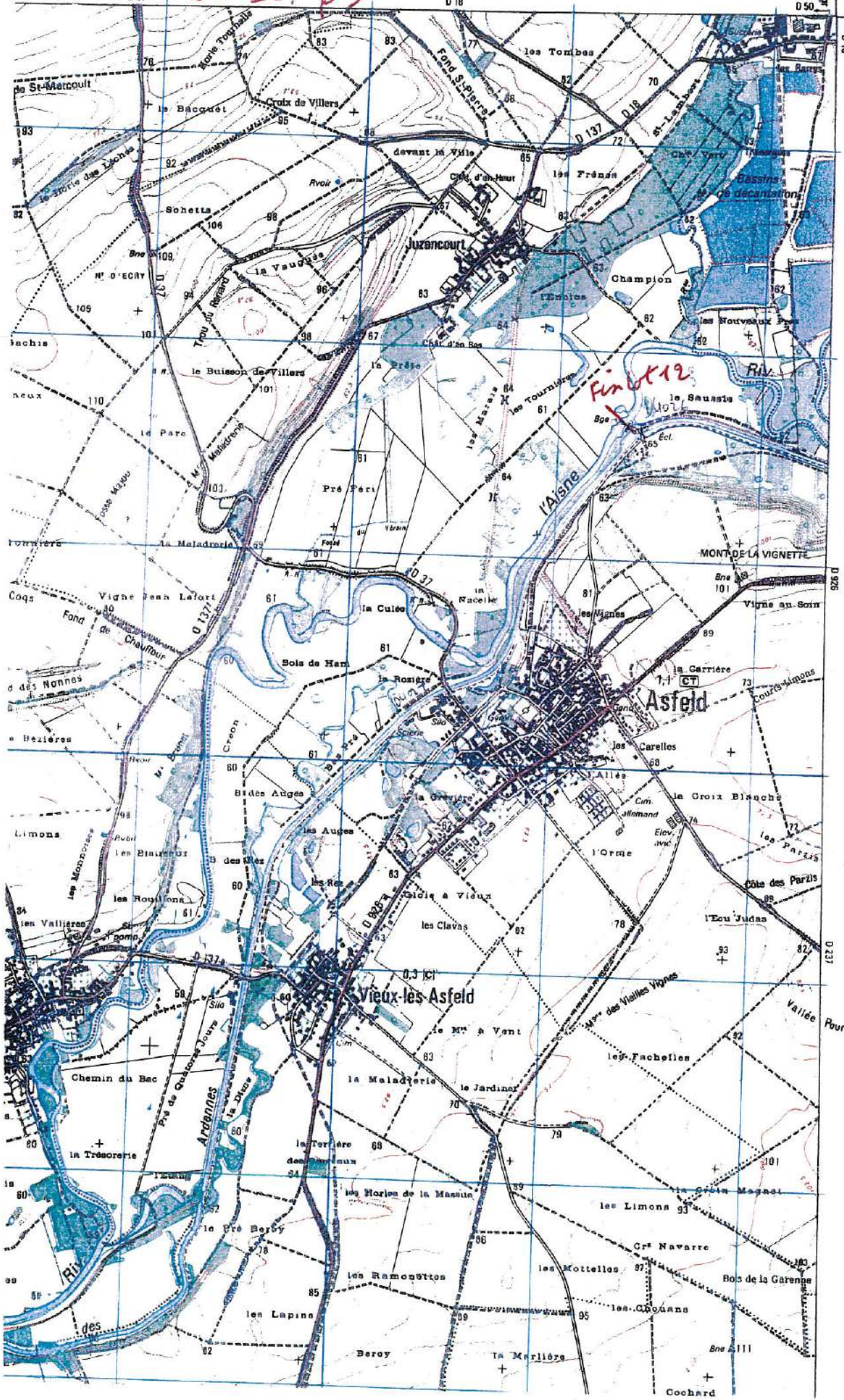
2,00gr

2810 est

4° 0' 12"

49° 30' 0"

55,00gr



1201

2501

1200

2500

1199

2499

1198

2498

1197

2497

1196

2496

1195

5483

5482

5481

GPS 5480

5479

5478

2811 est

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 56

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 13

Délimitation :

Du barrage de l'écluse n°13 au pont de la route d'Avaux à Vieux-les-Asfeld.

Longueur : 4 630 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 15
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 524€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

D 37

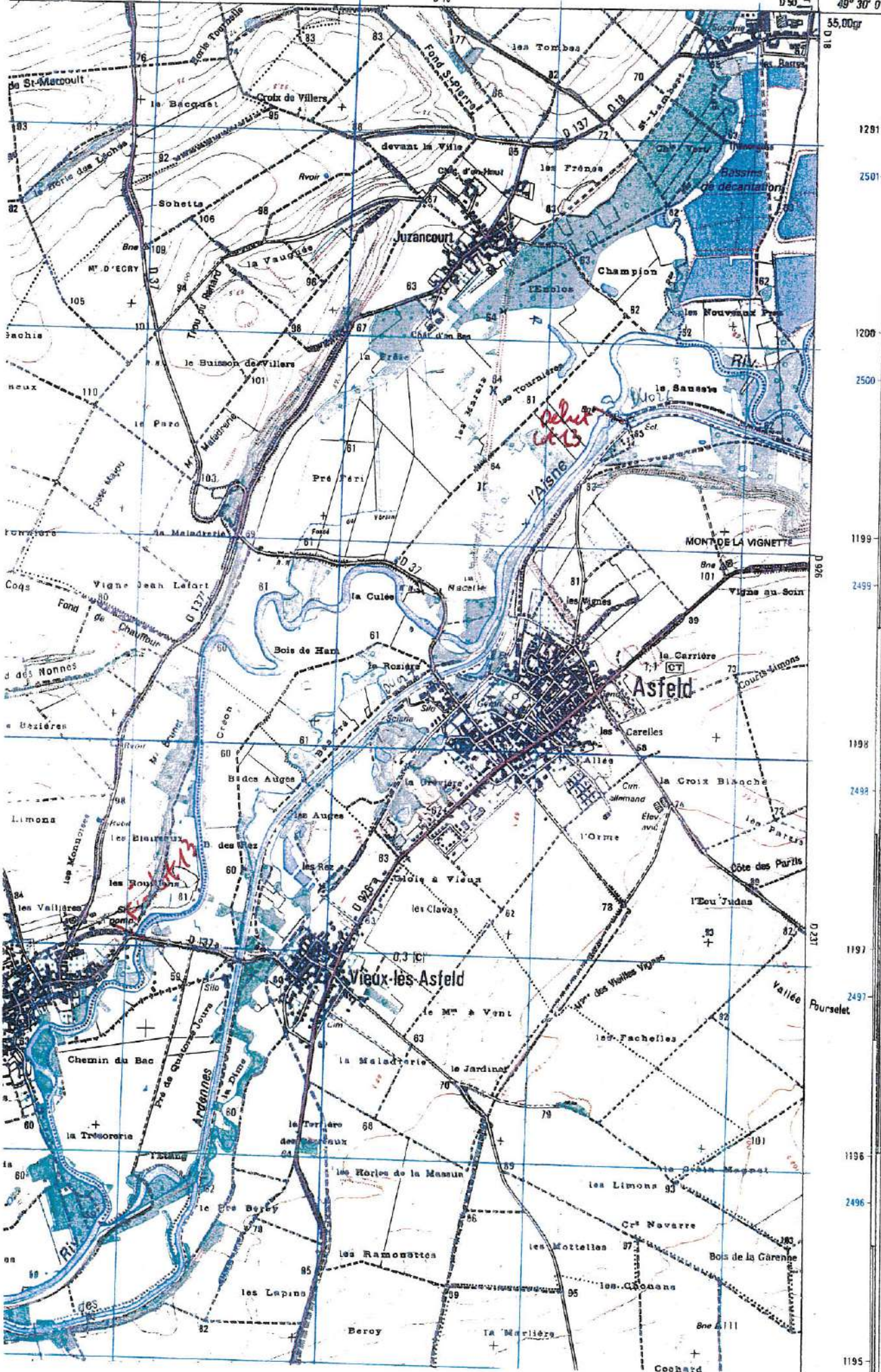
D 18

D 50

2,000'

49° 30' 0"

55,00gr



5483

5482

5481

5480

5479

5478

2811 est

1195

1196

1197

1198

1199

1200

1201

55,00gr

ADJUDICATION du 1^{er} juillet 2019

Article de l'affiche : 57

RIVIÈRE DE L' AISNE

Lot n° 14

Délimitation :

Du pont de la route d'Avaux à Vieux-les-Asfeld au barrage de l'usine d'Evergnicourt.

Longueur : 6 700 mètres.

Nombre de fusils autorisés : 17
(non compris l'adjudicataire)

Mise à prix : 491€

Prix d'adjudication :

Adjudicataire :

M
demeurant

723 723

724 724

725 725

726 726

727 727

1,90gr

D 24

D 966

D 18

HAUT DE LOUVROY

D 37

